



COLLECTION
**PRATIQUES ET
POLITIQUES SOCIALES**

YAO ASSOGBA

Insertion des jeunes, organisation communautaire et société

L'expérience fondatrice
des Carrefours jeunesse-emploi
au Québec



Presses de l'Université du Québec

Insertion des jeunes, organisation communautaire et société

**L'expérience fondatrice
des Carrefours jeunesse-emploi
au Québec**

Du MÊME AUTEUR

Jean-Marc Ela, le sociologue et théologien africain en boubou
Paris, L'Harmattan, 1999

La sociologie de Raymond Boudon.
Essai de synthèse et applications de l'individualisme méthodologique
Sainte-Foy, Presses de l'Université Laval / Paris, L'Harmattan, 1999

PRESSES DE L'UNIVERSITÉ DU QUÉBEC
2875, boul. Laurier, Sainte-Foy (Québec) G1V 2M3
Téléphone : (418) 657-4399 « Télécopieur : (418) 657-2096
Courriel : secretariat@puq.quebec.ca « Internet : www.puq.quebec.ca

Distribution :

CANADA et autres pays

DISTRIBUTION DE LIVRES UNIVERS S.E.N.C.
845, rue Marie-Victorin, Saint-Nicolas (Québec) G7A 3S8
Téléphone : (418) 831-7474/1-800-859-7474 • Télécopieur : (418) 831-4021

FRANCE

DIFFUSION DE L'ÉDITION
QUÉBÉCOISE
30, rue Gay-Lussac, 75005 Paris, France
Téléphone : 33 1 43 54 49 02
Télécopieur : 33 1 43 54 39 15

SUISSE

GM DIFFUSION SA
Rue d'Etraz 2, CH-1027 Lonay, Suisse
Téléphone : 021 803 26 26
Télécopieur : 021 803 26 29



La *Loi sur le droit d'auteur* interdit la reproduction des oeuvres sans autorisation des titulaires de droits. Or, la photocopie non autorisée – le « photocopillage » – s'est généralisée, provoquant une baisse des ventes de livres et compromettant la rédaction et la production de nouveaux ouvrages par des professionnels. L'objet du logo apparaissant ci-contre est d'alerter le lecteur sur la menace que représente pour l'avenir de l'écrit le développement massif du « photocopillage ».

Insertion des jeunes, organisation communautaire et société

**L'expérience fondatrice
des Carrefours jeunesse-emploi
au Québec**

Yao Assogba

2000



Presses de l'Université du Québec
2875, boul. Laurier, Sainte-Foy (Québec) G1V 2M3

Données de catalogage avant publication (Canada)

Assogba, Yao Ayekotan

Insertion des jeunes, organisation communautaire et société :
l'expérience fondatrice des Carrefours jeunesse-emploi

(Collection Pratiques et politiques sociales)

Comprend des réf. bibliogr.

ISBN 2-7605-1092-1

1. Jeunesse — Travail — Québec (Province). 2. Carrefour jeunesse-emploi de l'Outaouais. 3. Jeunesse — Travail — Québec (Province) — Outaouais. 4. Insertion professionnelle — Québec (Province). 5. Intégration sociale — Québec (Province). I. Titre. II. Collection.

HD6276.C33Q8 2000

331.3'4'09714

C00-941287-5



**Nous remercions le Conseil des arts du Canada
de l'aide accordée à notre programme de
publication.**

Mise en pages : Typolitho composition inc.

Couverture : RICHARD HODGSON

1 2 3 4 5 6 7 8 9 PUQ 2000 9 8 7 6 5 4 3 2 1

*Tous droits de reproduction, de traduction et d'adaptation
réservés*

© 2000 Presses de l'Université du Québec

Dépôt légal — 3^e trimestre 2000

Bibliothèque nationale du Québec / Bibliothèque nationale
du Canada

Imprimé au Canada

*Aux pionniers, aux novateurs et aux intervenants du
Carrefour jeunesse-emploi de l'Outaouais.*

*Au jeune Simon et à sa génération pour leur dire que le pire n'est jamais
sûr et que le meilleur est toujours de l'ordre des possibles.*

LISTE DES ACRONYMES

CA :	Conseil d'administration
CADC :	Comité d'aide au développement des collectivités
CCJSE :	Centre communautaire des jeunes sans emploi
CDC :	Corporation de développement communautaire
CDE :	Corporation de développement économique
CDEC :	Corporation de développement économique communautaire
CFI :	Crédit de formation individualisée
CJE :	Carrefour jeunesse-emploi
CJEO :	Carrefour jeunesse-emploi de l'Outaouais
CLD-CUO :	Centre local de développement de la Communauté urbaine de l'Outaouais
CLE :	Centre local d'emploi (Emploi-Québec)
CLSC :	Centre local de services communautaires
CNRS :	Centre national de la recherche scientifique
CRD :	Conseil régional de développement

X Insertion des jeunes, organisation communautaire et société

CRDC :	Chaire de recherche en développement communautaire
CRDO :	Conseil régional de développement de l'Outaouais
CREECQ :	Comité de relance de l'économie et de l'emploi du Centre du Québec
CREEOM :	Comité de relance de l'économie et de l'emploi de l'Outaouais métropolitain
CSN :	Confédération des syndicats nationaux
DEC :	Développement économique communautaire
DRHC :	Développement des ressources humaines Canada
EIC :	Emploi et Immigration Canada
ES :	Économie sociale
FREC :	Fonds de répartition de l'enrichissement collectif
FTQ :	Fédération des travailleurs du Québec
GERIS :	Groupe d'étude et de recherche en intervention sociale
ICEA :	Institut canadien d'éducation des adultes
INRS :	Institut national de la recherche scientifique-Culture et société
MEQ :	Ministère de l'Éducation du Québec
MMSR :	Ministère de la Main-d'œuvre et de la Sécurité du revenu
OCDE :	Organisation de la coopération pour le développement économique
OPDQ :	Office de planification et de développement du Québec
PAMT :	Politique active du marché du travail
RESO :	Relance économique du sud-ouest du Québec
RMI :	Revenu minimum d'insertion
RRSSSO :	Régie régionale de la santé et de services sociaux de l'Outaouais
SQDM :	Société québécoise de développement de la main-d'œuvre
UQAH :	Université du Québec à Hull

REMERCIEMENTS

Je remercie tous ceux et celles qui, de près ou de loin, m'ont permis d'écrire ce livre. Chronologiquement, je dois commencer par adresser mes vifs remerciements à l'équipe des années 1985-1986 de la direction régionale de l'Office de planification et de développement du Québec (OPDQ) qui m'a introduit dans le milieu des organisations communautaires dans l'Outaouais et m'a fourni l'occasion de me sensibiliser très tôt aux problèmes de l'exclusion des jeunes du Québec. Je garde de très bons souvenirs de tous les membres de cette équipe au sein de laquelle j'ai passé les meilleurs moments en milieu de travail.

Mes sincères remerciements vont ensuite aux pionniers et novateurs du Carrefour jeunesse-emploi de l'Outaouais, notamment les organisateurs communautaires en CLSC au début des années 1980 Jacques Carrière, Daniel Fortin, Louise Boillard, Constance Allain, Monique Pellerin et tant d'autres. Les uns et les autres m'ont associé de près aux différentes étapes, non sans soubresauts, de la création de ce dispositif qui, au milieu des années 1990, après dix années d'expérimentation et de succès en employabilité et insertion des jeunes, est devenu un exemple généralisé dans tout le Québec.

XII Insertion des jeunes, organisation communautaire et société

La relève de ces pionniers a maintenu cette collaboration avec moi. J'adresse en particulier toute ma reconnaissance à Martine Morissette, directrice générale du Carrefour jeunesse-emploi de l'Outaouais, qui a toujours cru à l'importance de la recherche en intervention sociale. Elle m'a toujours fait confiance et a facilité ma tâche de chercheur tout en respectant ma liberté intellectuelle.

Au cours des années, plusieurs assistants et assistantes de recherche m'ont accompagné à l'une ou l'autre étape de mes enquêtes, études et recherches sur le mouvement communautaire, l'exclusion et l'insertion des jeunes. Je dois d'abord remercier Marthe Lafrenière, Abdou Saouab et Paul Labelle, qui ont été mes premiers assistants de recherche. Caroline Gagnon a pris la relève à titre de professionnelle de recherche à l'Université du Québec à Hull (UQAH). Je la remercie de façon particulière de sa collaboration constante. Daniel Turcotte, actuellement professeur à l'École de service social de l'Université Laval, a été associé, à l'époque où il était professeur au Département de travail social de l'Université du Québec à Hull (UQAH), à l'étude sur les participants du programme OTO. J'ai apprécié travailler avec ce collègue et je garde de lui un bon souvenir.

Enfin, je dis un sincère merci à mes collègues Louis Favreau et Lucie Fréchette, respectivement coordonnateur de la Chaire de recherche en développement communautaire (CRDC) et coordonnatrice du Groupe d'étude et de recherche en intervention sociale (GERIS) de l'Université du Québec à Hull (UQAH), qui m'ont beaucoup encouragé à écrire ce livre. J'ai souvent bénéficié du soutien technique de Lucie Beaudoin et Julie Sénéchal, respectivement adjointes à la coordination de la CRDC et du GERIS. J'ai eu aussi des échanges d'informations très fructueux avec elles. Que l'une et l'autre trouvent ici mes sincères remerciements. Je remercie également pour son aide Flor Peralta du personnel de soutien à la recherche au GERIS et à la CRDC.

J'ai bénéficié du soutien financier du Fonds interne de recherche de l'Université du Québec à Hull et du Programme de subventions en santé publique du ministère de la Santé et des Services sociaux du Québec, administré par la Régie régionale de la santé et des services sociaux de l'Outaouais (RRSSO). Ma sincère reconnaissance à ces deux instances.

AVANT-PROPOS

Durant l'Année internationale de la jeunesse en 1984, alors que j'étais agent de développement socioéconomique à la Direction régionale de l'Outaouais de l'Office de planification et de développement du Québec (OPDQ) – remplacé par le Conseil régional de développement de l'Outaouais (CRDO) –, j'ai été chargé du dossier-jeunesse » par mon directeur de service, M. François Asselin. Les organisateurs communautaires des centres locaux de services communautaires (CLSC) des villes de Hull et de Gatineau dans la région de l'Outaouais avaient alors un projet de création d'un centre communautaire qui oeuvrerait pour l'insertion sociale et professionnelle des jeunes durement touchés par le chômage et la crise de l'emploi.

Ce projet fut présenté à l'OPDQ pour un financement. Ma responsabilité dans le « dossier-jeunesse » m'a fourni l'occasion de travailler en étroite collaboration avec les promoteurs du « Centre communautaire pour jeunes sans emploi » (CCJSE). J'ai ainsi pu observer de l'intérieur les principales étapes de réalisation de ce projet novateur qui deviendra le dispositif aujourd'hui connu dans le Québec sous l'appellation de Carrefour jeunesse-emploi de l'Outaouais (CJEO). Devenu enseignant

XIV Insertion des jeunes, organisation communautaire et société

et chercheur au Département de travail social à l'Université du Québec à Hull (UQAH), j'ai continué à m'intéresser aux pratiques d'insertion du CJEO et à leur impact sur sa clientèle.

C'est dans cette perspective que j'ai mené une série d'études sur les programmes du CJEO et sur les trajectoires des jeunes qui participent à ses programmes. À l'instigation de mon ami et collègue Louis Favreau, coordonnateur de la Chaire de recherche en développement communautaire (CRDC) de l'UQAH, j'ai décidé d'écrire cet ouvrage sur le CJEO. Je situe l'objet de cette étude sociologique dans la foulée du renouvellement des pratiques sociales d'insertion des jeunes dans les sociétés contemporaines. Dès lors, on peut comprendre le rôle de plus en plus important du mouvement associatif ou communautaire dans le processus d'insertion de la jeunesse depuis les années 1980 non seulement comme une réponse à la crise économique, à celle de l'État-providence ou au désengagement de l'État, mais également comme une réponse aux mutations sociales et culturelles qui caractérisent les sociétés modernes de la fin du XX^e siècle.

Ce livre s'adresse aux professionnels, aux étudiants, aux enseignants et aux chercheurs en travail social, en sciences humaines appliquées ou autres théoriciens et praticiens, intéressés par le rôle, non moins important, que jouent les organisations communautaires auprès des jeunes en quête d'emploi et d'insertion sur le marché du travail dans les sociétés contemporaines.

INTRODUCTION

Les sociétés de la modernité n'ont pas réussi à recomposer un lien social de type organique, permettant à chacun des acteurs sociaux de s'approprier comme une partie nécessaire du tout social. Or, les phénomènes d'exclusion, dans leur occurrence matérielle ou symbolique, semblent bien découler de ces trouées du tissu social résultant de multiples ruptures en cours ou déjà effectuées.

Martine Xiberras, *Les théories de l'exclusion*,
1993.

Depuis la fin des années 1970, dans la plupart des pays industrialisés d'Amérique du Nord et d'Europe, la persistance de l'abandon prématuré des études à l'école secondaire et l'accroissement du chômage chez les jeunes ont remis en question le rôle des institutions qui assurent habituellement l'intégration sociale, à savoir l'État, l'école, l'Église, la famille, etc., et leur efficacité à assurer à elles seules l'insertion des jeunes dans la société. Devant l'exclusion d'un grand nombre de jeunes du système scolaire, jeunes qui se trouvent ainsi dépourvus de formation spécialisée, le marché du travail est devenu de plus en plus exigeant en matière de diplômes et de préparation à l'emploi. L'ensemble de ces facteurs rend plus difficile le passage de l'école au monde du travail.

2 Insertion des jeunes, organisation communautaire et société

Au tournant de la décennie 1970-1980, la situation des jeunes dans les pays occidentaux hautement industrialisés se caractérise donc par l'ampleur du décrochage scolaire, du chômage, des emplois précaires, de la pauvreté, de l'exclusion, etc. Loinaine semble être l'époque à laquelle le passage de l'école à la vie active se faisait presque automatiquement. La période de transition de la formation à l'emploi s'est allongée dans le cycle de vie des individus (Galland, 1991). Divers mécanismes nouveaux ou inédits ont été initiés par l'État, le secteur privé, les syndicats et le mouvement communautaire pour contribuer à l'insertion socioprofessionnelle des jeunes largement frappés par le chômage et la rareté des emplois. Si les mesures proposées par les uns et les autres visent le même objectif, force est de constater que leurs modes d'action auprès des groupes concernés, de même que leur efficacité, sont très variables. C'est ainsi qu'en particulier, devant la rigidité administrative et l'anonymat des mesures étatiques d'insertion, les jeunes, notamment les plus défavorisés, préfèrent se tourner vers les pratiques « alternatives » des organismes communautaires de leurs milieux d'appartenance. Ils s'y sentent reconnus comme des individus à part entière, à la fois sujets et acteurs, et non pas nécessairement comme des « cas problèmes ». Ils semblent également y retrouver des espaces de valorisation où ils peuvent apprendre à se tromper dans un certain encadrement qui les aide soit à « raccrocher » le système scolaire, soit à trouver un emploi.

Le défi de l'insertion et de la réinsertion des jeunes est devenu tellement complexe, dans la conjoncture de « l'après-crise pétrolière » du début des années 1970, que l'État et d'autres institutions sociales se sont mis à s'intéresser aux expériences alternatives issues du milieu local pour éclairer leurs réflexions, l'élaboration des politiques sociales et leurs programmes d'intervention. Financés ou non par l'État et le secteur privé, œuvrant en partenariat avec le réseau public et mettant à contribution les syndicats, les organisations communautaires et associatives ont pris une certaine importance dans le système de régulation que représente le sous-système d'intégration » des acteurs sociaux, ici les jeunes, dans la société.

Dans la majorité des pays industrialisés, y compris bien sûr le Canada et le Québec, les initiatives locales en matière d'insertion des jeunes se sont largement multipliées au cours des vingt dernières années, c'est-à-dire au pire de ce qu'il est convenu d'appeler la « crise économique » des pays hautement industrialisés. Dans l'Outaouais québécois en particulier, où les taux de décrochage scolaire et du chômage

des jeunes sont parmi les plus élevés du Québec, les milieux de l'organisation communautaire ne sont pas restés indifférents aux difficultés qu'éprouvent les jeunes sur le plan scolaire et socioéconomique. Bien au contraire, ils ont réagi en lançant au début des années 1980 une expérience novatrice d'insertion socioprofessionnelle des jeunes. Il s'agit de la création d'un dispositif dénommé à ses débuts Centre communautaire des jeunes sans emploi (CCJSE), et plus tard Carrefour jeunesse-emploi de l'Outaouais (CJEO). Conçu et mis sur pied dans la première moitié des années 1980 par un groupe d'organisateur·s communautaires de trois centres locaux de services communautaires (CLSC) des villes de Hull et Gatineau, ainsi que par des gens du secteur privé et coopératif, le CJEO devait être une solution de rechange aux problèmes d'abandon scolaire, de délinquance et de chômage des jeunes de la région.

On y compte entre autres des représentants des usagers, c'est-à-dire des jeunes, d'une caisse populaire, d'un CLSC, de petites et moyennes entreprises, de l'Université du Québec à Hull, du Collège d'enseignement général et professionnel de l'Outaouais (cégep). Tous les membres du CA sont élus par l'assemblée générale de la corporation. Dès la présente décennie, il accueille annuellement environ 5 000 jeunes et ce nombre s'est élevé à 8 000 en 1998. Les états financiers du 31 mars 1998 indiquent que le CJE administre un budget de 1,5 million de dollars et compte 34 employés réguliers et une dizaine d'employés dans des projets dits spéciaux. Les principaux bailleurs de fonds du CJE au milieu de la décennie 1990 étaient le gouvernement fédéral, le gouvernement du Québec, les organismes publics dont, entre autres, la ville de Gatineau, les secteurs privés et communautaires dont les parts représentaient respectivement 50 %, 17 %, 23 % et 10 % du total des sources de financement du CJE¹.

Déjà, en 1986, Fernand Dumont diagnostiquait la relative « marge de manœuvre des pouvoirs politiques » eu égard aux difficultés d'insertion des jeunes dans une société où ces pouvoirs « ne peuvent s'appuyer sur un certain consensus et où les contraintes des organisations sont devenues paralysantes. Pour tenter de sortir quelque peu d'une telle situation sociale il faut, soutenait-il, se tourner vers les populations locales afin de « recueillir les tentatives, les expériences qui

1 Carrefour jeunesse-emploi de l'Outaouais (CJEO), *Orientations générales 1998-1999*, documents d'archives, miméo ; *États financiers au 31 mars 1998*, documents d'archives, miméo.

4 Insertion des jeunes, organisation communautaire et société

se sont faites jour un peu partout, en constituer un défi envers la déliquescence des aspirations et la rigidité des organisations. Il faut remettre en branle l'imagination » (Dumont, 1986, p. 9).

Cette assertion de Dumont résume clairement les objectifs du présent ouvrage qui sont :

1. de mieux comprendre le processus social général qui, au début des années 1980, a provoqué l'émergence des organisations communautaires, au sein des sociétés de la modernité, dans le champ politique de l'insertion socioprofessionnelle des jeunes qu'on qualifie désormais d'exclus, ce champ appartenant « traditionnellement » « aux grandes institutions comme l'État, le système d'éducation, les institutions religieuses, le secteur privé, etc. ;
2. de mieux cerner sociologiquement les actions innovantes mises en oeuvre par le mouvement communautaire en matière d'insertion des jeunes adultes dans les sociétés industrielles avancées en général et au Québec en particulier. Nous illustrerons dans ce livre le cas du Québec par une étude sociohistorique de l'innovation d'une organisation communautaire de l'ouest québécois, le Carrefour jeunesse-emploi de l'Outaouais (CJEO) ;
3. de voir quelle configuration sociétale empirique l'insertion socioprofessionnelle des jeunes prend, quelles sont les tendances lourdes de cette insertion dans nos sociétés lorsque ces actions novatrices sont mises en oeuvre par une organisation communautaire ;
4. de rappeler brièvement les grandes théories sociologiques classiques et contemporaines de la cohésion sociale, concept fondamental qui renvoie nécessairement à l'analyse des rapports dialectiques entre exclusion et insertion ainsi qu'à la notion de lien social. Ce faisant, nous nous inspirerons, d'une part, des pratiques sociales innovantes en cours depuis vingt ans dans le domaine de l'insertion socioprofessionnelle et, d'autre part, des théories de la cohésion sociale (précédemment cernées) afin de présenter une esquisse d'éléments théoriques et de données empiriques, pour en faire une synthèse cognitive et performative des rapports sociologiques entre les notions de cohésion sociale, d'exclusion, d'insertion, de lien social, etc. La pertinence de cette esquisse réside dans la contribution qu'elle peut apporter au débat sur le renouvellement des pratiques sociales d'insertion socioprofessionnelle dans les sociétés de la modernité avancée.

Les cinq chapitres qui composent l'ouvrage recourent ces objectifs. Le premier chapitre reconstitue la trajectoire historique de la « crise économique », dans les pays industriels avancés, dont le signal fut « le premier choc pétrolier » en 1973. En outre, ce chapitre rappelle, à grands traits, les conséquences sociales de la crise eu égard notamment à l'intégration sociale des jeunes qui sont, en grande majorité, les plus frappés par cette crise dans la population. On y fait une critique du sens populaire du mot crise, n'en retenant que le sens étymologique en raison de son intérêt épistémologique et méthodologique. En effet, ce sens permet une meilleure compréhension des mutations qui ont entraîné l'émergence du communautaire dans le champ politique de l'insertion socioprofessionnelle des jeunes qu'on qualifie désormais de socialement exclus ou bien qui vivent le phénomène de l'exclusion sociale dans les sociétés contemporaines.

Le deuxième chapitre décrit et analyse la conjoncture socioéconomique de l'« après-choc pétrolier » dans les pays industriels avancés en général, et plus particulièrement au Canada et au Québec. On y montre, d'une part, la portée et les limites des mesures que l'État néolibéral a mises en place au cours des dix premières années de la crise pour contrer l'exclusion sociale de la jeunesse et, d'autre part, les réponses novatrices que les mouvements sociaux dans ces sociétés ont, par leur rôle historique dans les changements sociaux, données pour résoudre les difficultés d'insertion des jeunes qui sont en dehors du marché du travail ou vivent la précarité d'emploi. La reconnaissance de ce rôle par les pouvoirs publics et le secteur privé est également mise en évidence. On cherchera à décrire plus spécifiquement l'« irruption » du mouvement communautaire québécois dans le champ politique de l'insertion socioprofessionnelle, ses rapports à l'État, aux entreprises privées, aux syndicats et aux collectivités locales. Quant au troisième chapitre, il est consacré à l'étude des conditions d'émergence du dispositif d'insertion Carrefour jeunesse-emploi de l'Outaouais (CJEO).

Dans le quatrième chapitre, on présente d'abord le tableau général des programmes du CJEO, puis on y fait l'étude de trois programmes de façon approfondie. Ces programmes ont été sélectionnés en fonction de leur caractère exemplaire du point de vue historique (programme Option Travail Outaouais (OTO), premier programme dans l'histoire du CJEO) ; ou de la sphère sociétale d'exclusion à laquelle le programme d'insertion s'adresse, en raison de l'importance relative de cette sphère dans les processus de désinsertion et d'insertion du jeune. C'est le cas du programme Choisir et

Réussir qui est destiné aux décrocheurs de l'école secondaire et du collège d'enseignement général et professionnel (cégep). La région de l'Outaouais connaît le plus haut taux de décrochage scolaire dans le système d'enseignement secondaire au Québec après la Côte-Nord, région plus défavorisée que l'Outaouais sur le plan socioéconomique. Or, le décrochage scolaire est la première forme d'exclusion sociale du fait que le niveau de scolarité, toutes choses étant égales par ailleurs, est en amont du processus de l'exclusion sociale. Le programme Choisir et Réussir est justement destiné aux décrocheurs scolaires de la catégorie des jeunes adultes de 16 à 35 ans. Ce chapitre se termine par la présentation des trajectoires sociales générales et une typologie d'insertion des participants du programme OTO.

Le troisième programme sélectionné s'appelle Enjeu Outaouais. Il s'adresse aux jeunes adultes de 35 ans et moins qui veulent mener à bien leur projet d'entreprise. Enjeu Outaouais est un programme d'insertion par le travail axé sur l'entrepreneuriat comparativement à OTO qui est un programme *d'employabilité*, et à Choisir et Réussir, qui vise le raccrochage scolaire. Les usagers d'Enjeu Outaouais se distinguent donc de ceux des deux autres programmes par la sphère de désinsertion de leur capital scolaire, de même que par leur capital socioculturel et économique potentiellement plus élevé.

Le cinquième et dernier chapitre constitue l'épilogue de l'ouvrage. Nous menons une réflexion autour de trois défis auxquels les carrefours jeunesse-emploi du Québec auront à faire face en tant qu'organisations communautaires. Il s'agit de leur rapport à l'État et aux institutions parapubliques, de leur utilité sociale dans l'insertion socioprofessionnelle des jeunes et, enfin, de l'inscription du mouvement communautaire dans le processus plus global de développement local. En se fondant, d'une part, sur les études théoriques et sur les enquêtes empiriques portant sur les différents modes d'insertion et en tirant, d'autre part, des enseignements de l'ensemble de ces travaux des vingt dernières années, nous proposons un nouveau mécanisme d'insertion socioéconomique qui serait, du point de vue de l'idéal-type de Weber, mieux adapté à la nature du travail et de l'emploi. Cet idéal-type renverrait aux différentes formes possibles d'intégration sociale des individus et des groupes dans les sociétés de la modernité avancée.

Cet ouvrage est le fruit d'une synthèse sociologique des données empiriques et des connaissances théoriques que nous avons pu accumuler au cours des quinze dernières années dans le domaine de

l'insertion sociale et professionnelle des jeunes adultes de 16 à 30 ans par les organisations communautaires au Québec. Notre « laboratoire d'observation » est le CJEO, premier organisme de type communautaire d'insertion des jeunes chômeurs en son genre au Québec et instigateur du réseau de 94 carrefours jeunesse-emploi (CJE) sur tout le territoire québécois.

CHAPITRE 1

CRISE DE LA MODERNITÉ ET PRATIQUES COMMUNAUTAIRES D'INSERTION DES JEUNES

1. CRISE DE LA MODERNITÉ

Les efforts gigantesques déployés dans la reconstruction d'une Europe dévastée par la Seconde Guerre mondiale ont été à l'origine d'une croissance économique sans précédent dans l'ensemble des pays occidentaux, notamment en Europe de l'Ouest et en Amérique du Nord. Il en a résulté une industrialisation et un développement social extraordinaires de leurs sociétés. À cet égard, et dans une perspective de changement social, on peut dire que la modernité (Voyé, 1998, p. 62-82) a atteint sa vitesse de croisière durant la période qui s'étend de l'après-guerre à la première « crise du pétrole » au début des années 1970. À partir de la décennie 1970-1980, les pays hautement industrialisés connaissent un ralentissement marqué de l'économie. Ce ralentissement va se transformer en une crise générale dont l'une des conséquences les plus graves est le chômage persistant d'une fraction significative de la population.

Dans les pays membres de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) et depuis le début des années 1970, les jeunes forment la catégorie sociale la plus touchée par les

problèmes d'emploi et de travail. En 1980, le taux de chômage des jeunes (pourcentage de la population active) au Canada était de 13,2 %, alors qu'aux États-Unis, en France, au Royaume-Uni et en Italie, il était estimé respectivement à 13,3 %, 15 %, 13,5 % et 25,2 %. Seuls l'Allemagne et le Japon affichaient au cours de la même période de faibles taux de chômage chez leurs jeunes, soit de 3,9 % et 3,4 %. En 1989, ce taux était de 10,5 % au Canada et aux États-Unis, de 26,5 % en France, 39,3 % en Italie, 15 % au Royaume-Uni, 6,5 % en Allemagne et 5,3 % au Japon (OCDE, 1989). Loin de baisser, le taux de chômage des jeunes s'est plutôt accru dans les pays industrialisés au cours des années 1970 et 1980.

On constate que, si les jeunes sont en général durement frappés par le chômage, ils ne le sont pas de façon identique. En effet, certains jeunes le sont plus que d'autres. Il s'agit de la catégorie que Claude Dubar (1987) a appelée *l'autre jeunesse*, à savoir les jeunes dont les rapports à l'école ont été marqués par des difficultés particulières : redoublement, échecs scolaires répétés et décrochage ou abandon prématuré du système scolaire. La période de croissance économique extraordinaire de l'Occident (1945-1975), surnommée *Les Trente Glorieuses*, a été caractérisée par la volonté d'adapter le système d'enseignement aux besoins socioéconomiques des sociétés en intense industrialisation, développement et modernisation. Cette volonté s'est traduite par la démocratisation de l'éducation, faisant de l'école un des mécanismes principaux d'intégration sociale. Mais cette démocratisation aura eu pour conséquence, parmi d'autres, une explosion scolaire qui, conjuguée aux crises économiques de 1970 et 1980, rendra très aigu le problème toujours actuel de l'insertion sociale et professionnelle des jeunes en général et des décrocheurs scolaires, des sans-qualifications, des prestataires d'assistance sociale en particulier.

Les pays industriels avancés d'Europe et d'Amérique du Nord doivent faire face depuis la fin des *Trente Glorieuses*, à un phénomène social d'une grande importance, à savoir l'exclusion et son corollaire, l'insertion sociale et professionnelle de leur jeunesse. Les problèmes d'exclusion et d'insertion des jeunes générations sont devenus, pour ces sociétés, un énorme défi qui dépasse désormais les capacités des seules institutions auxquelles revient traditionnellement la fonction d'intégration sociale des individus et des groupes : la famille, l'État, l'école et l'Église. Bref, on constate une véritable crise de la fonction de ces institutions. Pour l'Europe, on peut citer, entre autres, Mauger,

Bendit *et al.* (1994), Paugam (1991, 1993), Tremblay (1998). Dans le cas du Québec, on pourra lire avec intérêt Favreau et Fréchette (1996), Gauthier (1994), Bouchard *et al.* (1991), pour ne nommer que ceux-là.

La tendance montre bien que dans les sociétés industrielles avancées l'insertion sociale et professionnelle des jeunes concerne toute la société 2. Les institutions « traditionnelles » continuent, tant que bien mal, à jouer leur fonction « normale ». Mais, parallèlement aux pratiques classiques d'intégration, l'État élabore des politiques sociales nouvelles de formation et d'emploi pour les jeunes adultes. Contrairement à ce qu'on observait dans le passé, ces politiques ne demeurent plus « lettres mortes », mais se traduisent par l'instauration de dispositifs d'action dont le but principal est la mise en oeuvre de programmes d'aide à l'insertion des jeunes décrocheurs, chômeurs, prestataires d'aide sociale par l'emploi et dans le marché du travail.

À partir du milieu des années 1970, les gouvernements du Canada et du Québec vont intervenir, surtout par des programmes spéciaux mis en oeuvre dans des lieux parallèles au marché du travail formel, pour tenter de lutter contre le chômage des jeunes. Dans ces années, ces programmes ont eu pour noms, notamment, Jeunesse Canada au travail et Projets d'initiatives locales (PIL). L'un des plus importants programmes du genre au Canada a été la Caisse Perspective Jeunesse (CPJ), gérée à l'époque par la Commission de l'emploi et de l'immigration du Canada (CEIC) (ministère d'État à la Jeunesse, 1984). En 1984-1985, la CPJ a affecté 79 millions de dollars, soit 52,6 % de son budget total, au financement de cinq programmes spéciaux de formation des jeunes : 1) Emploi et Perfectionnement Jeunesse ; 2) Option Formation Jeunesse ; 3) Alternative Travail-Études ; 4) Alphabétisation ; 5) Caisse d'Accroissement des Compétences Professionnelles. La CPJ a consacré le reste de son budget à la création d'emplois d'été dans le cadre des programmes Été-Canada et Environnement 2000 (Langlois, 1986).

Au Québec, l'Assemblée nationale adopte dès 1969 la Loi sur la formation et la qualification professionnelles de la main-d'œuvre. Cette loi fait suite à la création la même année du ministère du Travail et de

2. Bertrand Schwartz, *L'insertion sociale et professionnelle des jeunes*, Paris, Rapport au premier ministre, La Documentation française, 1981. Réginald Grégoire, *La formation et l'insertion des jeunes de 15 à 18 ans dans la société : un défi pour toutes les institutions*, Québec, Gouvernement du Québec, Ministère de l'Éducation, Direction de la recherche, 1981. Conseil supérieur de l'éducation (CSE), *L'insertion sociale et professionnelle, une responsabilité à partager*, Québec, Rapport annuel 1996-1997 sur l'état et les besoins de l'éducation, Québec, CSE, 1997.

la Main-d'œuvre. L'acuité de la crise de l'emploi et du travail chez les jeunes ainsi que la conjoncture économique conduisent l'État québécois à créer en 1982 le ministère de la Main-d'œuvre et de la Sécurité du revenu. C'est un indicateur important de l'évolution des orientations gouvernementales en matière d'intervention en faveur du développement des ressources humaines, en l'occurrence de la main-d'œuvre. On verra apparaître le concept *d'employabilité*, qui traduit « la capacité d'un individu d'intégrer le marché du travail, capacité principalement fondée sur la santé physique et mentale » (Lemieux, 1993, p. 86). Au point de vue de la formation, l'*employabilité est* le processus de recyclage des jeunes sans emploi, sans qualification professionnelle à la sortie du système scolaire, décrocheurs, chômeurs, prestataires d'aide sociale, dans des programmes de formation pour le marché du travail et de préparation à l'emploi.

L'État va encourager de manière plus systématique, dès le milieu des années 1980, l'accessibilité des jeunes au marché du travail. La priorité jeunesse s'articule alors autour « d'une stratégie visant le retour à l'école et la formation en industrie des jeunes assistés sociaux » (Deniger, 1986, p. 79). En 1984, le gouvernement du Québec met sur pied un important programme *d'employabilité* appelé Options Déclic, destiné aux jeunes adultes de moins de 30 ans et plus tard à toutes les personnes « aptes au travail » selon la réforme de l'aide sociale de 1987. Ce programme comprend trois volets, *Rattrapage scolaire*, *Stage en milieu de travail et Travaux communautaires*, dont le but est de développer *l'employabilité* des jeunes de façon qu'à la fin de leur participation au programme ils augmentent leurs chances de se trouver un emploi. L'État subventionne les entreprises qui veulent participer à ces programmes en acceptant d'engager les jeunes pour une période donnée de formation et de préparation.

Qu'il s'agisse des programmes du gouvernement du Canada ou de ceux du Québec, la plupart des recherches évaluatives montrent qu'ils comptent quelques réussites, mais au total leurs résultats sont faibles eu égard à l'intégration des jeunes concernés au marché du travail. « L'objectif de ces programmes est certes valable en soi, mais force est de constater, encore une fois, qu'un bon nombre des postes offerts aux jeunes ont été créés dans des secteurs marginaux ou encore à des fins *ad hoc* : bref, en marge du marché du travail » (Langlois, 1986, p. 317). Au cours des mêmes années, d'autres gouvernements des pays de l'OCDE, entre autres la France et l'Allemagne, ont défini également les grandes orientations de leurs politiques publiques en faveur de l'emploi pour les jeunes. Des dis-

positifs d'insertion professionnelle ont été élaborés à la suite de ces politiques (Mauger, Bendit *et al.*, 1994). Pour la France, Nicole-Drancourt et Roulleau-Berger (1995) distinguent ainsi quatre phases d'extension et de généralisation de ces dispositifs de 1975 à 1995.

Par exemple, entre 1975 et 1977, l'État français lance le premier programme « interministériel de formation alternée » des jeunes de 16-20 ans non scolarisés sans emploi. De 1977 à 1980 il met en place le plan de lutte contre le chômage avec les Pactes nationaux pour l'emploi des jeunes de 16-25 ans *en difficulté*. Avec la publication du rapport de Bertrand Schwartz (1981), l'année 1981 apparaît en France comme une année importante dans les mesures publiques en matière d'emploi et de travail pour les jeunes.

Au début des années 1980, dans le contexte difficile de la crise économique et de ses conséquences sur l'aggravation de la situation de l'emploi des jeunes, des études longitudinales indiquent la possibilité de prédire le devenir des jeunes sur le marché du travail. Dès lors on crée une nouvelle catégorie idéologique de jeunes, à savoir les *jeunes en risque d'exclusion du marché du travail*, une évolution conceptuelle de l'ancienne catégorie des *jeunes en difficulté*. La jeunesse fera désormais l'objet d'un débat social en France. Du point de vue idéologique, on ne saurait plus concevoir une jeunesse non insérée sur le marché du travail. Les actions politiques pour les emplois à l'intention des jeunes « risque » vont se multiplier. À partir de 1989, le gouvernement français prend diverses mesures pour rendre ces politiques plus efficaces. Enfin, il va procéder à la mise en place de deux mesures, à savoir le Revenu minimum d'insertion (RMI), destiné aux jeunes adultes de plus de 25 ans, et le Crédit formation individualisé (CFI), qui s'adresse aux moins de 25 ans.

Le secteur communautaire ou associatif n'est pas resté passif devant l'ampleur des problèmes d'exclusion et d'insertion professionnelle des jeunes en général et de « l'autre jeunesse » en particulier. Le propre de l'organisation communautaire ou associative est d'être à l'écoute des besoins » des individus et des groupes qui sont aux prises avec des difficultés d'ordre psychosocial et socioéconomique, et qui n'ont trouvé satisfaction ni auprès de leurs groupes primaires d'appartenance ni dans les institutions publiques. En tant que corps intermédiaires entre les groupes dits primaires, l'État et le secteur privé, les organisations communautaires tirent leur fondement du milieu local. Elles cherchent à répondre aux besoins sociaux, économiques et culturels des individus et des groupes de ce milieu en faisant appel à la solidarité et à la participation de ceux-ci (Godbout, 1991 ; Boudon, 1998).

Elles ont tendance à lancer des initiatives novatrices, à mettre en oeuvre des pratiques sociales différentes de celles des institutions publiques ou privées (Favreau et Lévesque, 1996 ; Tremblay et Fontan, 1994 ; Castel, 1995). Ainsi, au début des années 1980, dans la plupart des pays industriels avancés d'Amérique du Nord et d'Europe, les organisations communautaires ont investi de leurs pratiques innovantes le champ politique de l'insertion des jeunes. Devant l'ampleur des problèmes d'exclusion et à la recherche des nouvelles solutions, l'État, les chercheurs et les praticiens de la jeunesse se sont mis systématiquement à s'intéresser à ces milieux de la société civile où « quelque chose d'autre » (que le placement *ad hoc* des jeunes) se passe en matière d'insertion des jeunes en difficulté d'emploi et de travail.

Ici et là vont émerger de nouveaux types de solidarités communautaires centrées sur des valeurs et des intérêts communs et orientées vers les groupes plus circonscrits des jeunes exclus. Ces initiatives de la communauté, d'une part, traduisent une réaction aux insuffisances des programmes et mesures étatiques et des services publics. D'autre part, elles témoignent de la capacité et de la volonté d'auto-organisation de la communauté elle-même (Favreau et Lévesque, 1996 ; Doucet et Favreau, 1991). Les pratiques novatrices d'insertion instaurées par le secteur communautaire se sont fait remarquer un peu partout dans les pays hautement industrialisés d'Amérique du Nord et d'Europe. L'État, en voie de désengagement généralisé durant ces années, a encouragé d'une façon ou d'une autre la mise sur pied d'organismes communautaires locaux d'insertion des jeunes. Ces organismes ou associations, très diversifiés dans leurs structures et fonctionnements, interventions, etc., ont toutefois pour point commun d'intervenir ou du moins de chercher à intervenir aussi bien dans les aspects psychosociaux que socioéconomiques du processus d'insertion.

Au Québec, la création dans la deuxième moitié des années 1980 des corporations de développement économique communautaire marque le virage du mouvement communautaire vers des pratiques qui cherchent à concilier des objectifs économiques et sociaux dans le cadre d'un partenariat avec les secteurs privé et public, pour intervenir dans les projets de « revitalisation des territoires ayant subi de plein fouet la désindustrialisation » (Favreau, 1999, p. 9). Le mouvement communautaire au Québec continuera le renouvellement de ses pratiques pour embrasser les domaines de la formation à l'emploi et des entreprises d'insertion. C'est le cas en particulier du Carrefour jeunesse-emploi de l'Outaouais (CJEO).

En France, les associations intermédiaires ont un statut légal depuis 1987. Elles ont opéré un passage significatif du social vers l'économique, pour s'occuper à partir de 1989 des jeunes en grande difficulté (Autès, 1998). Il s'agit en général des « jeunes qui ne se sentent pas concernés par les actions d'insertion sociale mais que les professionnels de l'insertion qualifient d'inemployables » (Nicole-Drancourt et Roulleau-Berger, 1995, p. 61). Schwartz, grand théoricien et praticien français de l'insertion/réinsertion scolaire et professionnelle des jeunes, présente, dans *Moderniser sans exclure* (1994), ouvrage important dans le domaine mais malheureusement peu connu et cité, le récit d'une quinzaine d'actions innovantes de type associatif qu'il a lancées en France en matière de formation, d'insertion, d'emploi et d'organisation du travail. Digneffe (1980) décrit, quant à lui, une expérience alternative de scolarisation ou de rescolarisation en Belgique.

Bref, depuis les années 1980, le communautaire est devenu un acteur incontournable d'insertion socioprofessionnelle des jeunes dans les sociétés hautement industrialisées d'Amérique du Nord et d'Europe (Autès, 1998). Désormais, les uns et les autres voient dans les milieux de l'organisation communautaire des laboratoires sociaux d'insertion des jeunes. Les expériences novatrices qui s'y déploient semblent éclairer non seulement les réflexions, mais également les pratiques sociales eu égard à un problème inédit dans les sociétés où le progrès scientifique/technique, l'éducation généralisée ainsi que la croissance économique « illimitée » sont censés assurer l'intégration sociale et professionnelle de chacun et de tous³. Au tournant des années 1970, la situation générale des sociétés industrielles avancées d'Amérique du Nord et d'Europe est donc *grosso modo* la suivante : un ralentissement économique évident dont les conséquences sociales immédiates sont la « rigidification » du marché du travail et la raréfaction de l'emploi pour les jeunes. L'insertion sociale et professionnelle de ces derniers devient un défi que l'État, la société civile et le secteur privé sont tous appelés à relever. L'ensemble de ces événements, caractérisés par leur ampleur sans précédent, est désigné de façon populaire par le vocable « crise ». C'est ce qu'Illich appelle la « ruée forcenée vers l'escalade de la gestion⁴ ».

3. Jürgen Habermas, « La modernité, un projet inachevé », dans *Critique*, Tome XXXVII, n° 413, octobre, 1981, p. 950-969.
4. Ivan Illich, *Le chômage créateur. Postface à La convivialité*, Paris, Éditions du Seuil, 1977, p. 12.

Mais le mot « crise » peut signifier aussi le moment plus ou moins long des manifestations des transformations profondes en cours dans une société en changement. Dans ce cas, le mot crise renvoie à cette période de transition sociale où les grands points de repère deviennent flous, mais au cours de laquelle les acteurs sociaux « deviennent conscients de la cage où ils se sont enfermés eux-mêmes, et de la possibilité de vivre autrement⁵ ». Comprise dans ce second sens, la crise peut revêtir les attributs méthodologiques d'un concept analytique permettant de mieux comprendre les mutations sociales en cours dans une société donnée. Une telle utilisation du concept offre l'occasion d'appréhender les dimensions structurelles, culturelles et symboliques de la société qui est en train de muter, d'une part ; de repérer les tendances de la société qui émerge et se forge dans une atmosphère sociale faite de ruptures / continuités chez les acteurs sociaux et dans tous les secteurs de la société, d'autre part.

Enfin, la seconde acception de la notion de crise permet de mettre en lumière non seulement les formes d'adaptation et de réappropriation des éléments authentiques « traditionnels », mais aussi les métissages qui s'opèrent dans les différents domaines de la société globale. La démarche conduit à des réflexions critiques qui tendent à sortir le débat entourant les mutations en cours de la bipolarité classique de deux modèles de société qui s'opposeraient nécessairement. Les connaissances produites sont alors considérées comme un constat à partir duquel on peut dégager des propositions de pistes de recherche. Ces dernières servent à relativiser le modèle ancien par rapport au modèle nouveau qui se construit, à travers les logiques et les stratégies des groupes d'acteurs sociaux situés et datés.

Dans cette perspective, il faut considérer la crise que connaissent les sociétés hautement industrialisées depuis le premier « choc du pétrole » en 1973 comme les mutations des « sociétés de la modernité⁶ » vers des « sociétés de la modernité avancée⁷ ». L'approche sociologique de l'insertion des jeunes consiste d'abord à mettre en évidence les facteurs déclencheurs et déterminants de cette crise. Ensuite, il s'agit de

5. *Ibid.*

6. Martine Xiberras, « Vers une esquisse de la cohésion sociale », dans Martine Xiberras, *Les théories de l'exclusion*, Paris, Méridiens Klincksieck, 1993, p. 193-197.

7. Liliane Voyé, « Les modèles culturels dominants et leurs transformations », dans Liliane Voyé, *Sociologie. Construction du monde. Construction d'une discipline*, Paris, Bruxelles, De Bœck et Larcier s.a., 1998, p. 55-99.

décrire et de tenter de comprendre ses grandes manifestations. La troisième étape de la démarche est de relever et d'analyser les réponses que les principaux acteurs sociaux – les services publics, le secteur privé et le mouvement communautaire – mettent en oeuvre pour faire face aux transformations en cours. Cette étape permet d'évaluer l'efficacité de ces différentes interventions. En dernier ressort, une telle démarche sociologique doit conduire à l'élaboration d'une esquisse théorique d'un mode nouveau d'insertion qui prend corps empiriquement à travers différentes pratiques sociales novatrices.

On peut choisir d'étudier les pratiques d'insertion d'un acteur collectif en particulier en raison de son caractère exemplaire. C'est ce que nous faisons dans cet ouvrage. Nous tentons d'élucider les questions principales suivantes. Quelle est l'origine lointaine des conjonctures socioéconomiques et politiques des pays hautement industrialisés depuis les années 1970 ? Comment cette situation particulière se répercute-t-elle sur le phénomène propre à toute société, à savoir l'intégration des jeunes générations ? Comment les différents corps sociaux ont-ils réagi pour tenter d'intégrer les jeunes au nouveau marché du travail » des sociétés de la modernité avancée ? Comment se présente le cas spécifique de l'organisme communautaire CJEO, qui a mis en oeuvre une action innovante d'insertion des jeunes adultes dans l'Outaouais québécois ?

Quelles sont les expériences vécues par des usagers des programmes du CJEO et quels sont les changements que ces expériences ont pu engendrer dans leur rapport à l'emploi, au travail et aux « sous-systèmes » social et culturel de la société globale ? Du point de vue heuristique, nous nous demandons si les pratiques communautaires ne sont pas en train de se renouveler dans les sociétés de la modernité avancée. Si oui, quels sont les principaux indicateurs du renouvellement des pratiques sociales et les nouvelles connaissances qui en découlent ? Comment redéfinir alors la notion d'insertion et présenter une esquisse théorique du processus d'insertion des jeunes gens et des jeunes filles en chômage ou décrochés du système scolaire ?

2. TRANSITION DE LA MODERNITÉ VERS LA MODERNITÉ AVANCÉE OU LA SURMODERNITÉ

« Le tourbillon » des transformations dans lequel est pris l'Occident depuis le XV^e siècle l'a conduit de la Renaissance à la modernité au XIX^e siècle à travers l'industrialisation. Définie par l'essentiel, la modernité

s'articule autour de « quatre composantes majeures : la rationalité formelle, l'« individuation » (synonyme de l'individualisme), le discours global de la science, l'État-providence» (Voyé, 1998, p. 62). La rationalité formelle renvoie, d'une part, au développement d'institutions sociales de socialisation, d'intégration, de régulation politique et sociale, de services publics, tels que les systèmes d'enseignement, de formation, de santé, les services administratifs, de structures de productions formelles, etc. La rationalité s'inscrit, d'autre part, dans une logique d'égalité des individus et renvoie en conséquence à l'idée que dans la société tous les individus auraient les « mêmes besoins, les mêmes projets et ne se différenciant qu'en plus ou moins, sans autres variations plus radicales » (*ibid.*, p. 62).

L'« individuation », c'est l'autonomie vue comme attribut de l'individu. C'est son affranchissement de son allégeance aux groupes primaires (la famille, la parenté). La notion de grands récits fait référence d'abord à discours de la science et de la technologie triomphantes. Le savoir scientifique est présenté comme ayant la capacité de favoriser la maîtrise de la nature et de résoudre les problèmes de tout ordre auxquels les hommes doivent faire face dans leur existence individuelle et collective. La science et la technologie sont également signes de progrès. Les grands récits sont les grandes idéologies qui traversent les sociétés de la modernité, par exemple le marxisme, le libéralisme, la démocratie, etc. Dans les sociétés de la modernité, l'État-providence va se substituer à la famille, se charger de l'éducation, de la santé, du « bien-être social », de l'intégration, des citoyens, etc. Dans le secteur économique, l'État-providence devient « entrepreneur », agent de production, de croissance et de développement.

À des fins pédagogiques, il est intéressant de se demander quel facteur a permis et favorisé l'industrialisation et la modernisation sans précédent des sociétés occidentales depuis le XIX^e siècle. Cette question renvoie à l'histoire économique qui, précisément, nous enseigne que depuis deux siècles c'est « l'accumulation⁸ – d'un point de vue marxiste – ou l'investissement – d'un point de vue libéral – qui est essentiellement à la base de l'industrie. Et l'industrie, à son tour, est potentiellement porteuse de la modernité. Industrialisation et modernité sont donc intrinsèquement liées par l'accumulation, dont le fon-

8. Jean-Philippe Peemans, *Crise de la modernisation et les pratiques populaires au Zaïre et en Afrique*, Paris, L'Harmattan, 1997.

dement principal est le *capital*. Or, comme le précise l'historien et économiste belge Jean-Philippe Peemans dans un de ses ouvrages sur la crise de la modernisation au Zaïre et en Afrique de manière générale, « [...] la seule "vertu miraculeuse" du capital depuis des siècles, est de transformer les êtres et les choses en "valeur d'échange", c'est-à-dire que l'accumulation, dans ses aspects économiques, est historiquement indissociable d'une logique de pouvoir » (Peemans, 1997, p. 45-46).

Autrement dit, l'accumulation procède de deux processus à la fois : un *processus d'ordre sociopolitique* et un *processus d'ordre techno-économique*, les deux étant fondamentalement indissociables, c'est-à-dire inextricablement liés. En conclusion, on peut formuler la proposition suivante : l'accumulation dans ses aspects techno-économiques est indissociable d'une logique du pouvoir. Ce constat est historiquement vrai non seulement en Occident, mais ailleurs également dans les sociétés humaines. Depuis le XIX^e siècle, les liens originels et très étroits entre *accumulation, industrialisation et modernisation* renvoient aux rapports historiques *Économie* (processus techno-économique de l'accumulation) — *État — Classes sociales* (processus sociopolitique)«. Les crises économiques et industrielles ainsi que les bouleversements politiques qui ont jalonné l'histoire de l'Occident (et du reste du monde), depuis l'ère industrielle jusqu'au début du dernier quart du XX^e siècle, n'ont pas modifié la voie du processus de l'accumulation. En effet, ce processus s'est poursuivi essentiellement dans le sillon des rapports « *Économie-État-Classes sociales* ». Cependant, les composantes de ces rapports historiques ont changé quelque peu de nature au début de la décennie 1970-1980. Ces changements ont eu un impact non sur l'essence même de l'accumulation, mais sur sa forme.

Pour mieux comprendre la nouvelle forme qu'a prise le processus général de l'accumulation à partir de la crise des années 1980, il faut connaître les profondes transformations sociales qui ont eu lieu durant la période des *Trente Glorieuses* (Fourastié, 1979). Le ralentissement économique dû à la guerre de 1939-1945 représente l'origine plus ou moins lointaine des crises socioéconomique et politique qui ont marqué les pays industrialisés d'Europe et d'Amérique du Nord à la fin des années 1950. Face à ces crises, l'État s'est érigé en organe principal d'arbitrage des luttes et conflits sociaux, ainsi que de redistribution des ressources nationales. À cet égard, l'État s'est présenté comme le lieu de convergence des luttes entre tous les groupes

d'intérêts. Il est devenu l'État-providence, intervenant dans la plupart des grands domaines qui définissent les sociétés de la modernité : économie, fonction publique, éducation, santé, affaires sociales, etc. Pendant environ trente ans, l'État-providence a été, dans l'ensemble des pays occidentaux, le principal soutien de l'économie et des programmes sociaux. La politique des gouvernements était à l'heure d'une politique active de « *welfare* » sous le slogan très populaire : « le bien-être socioculturel pour tous ». L'État influençait les différents aspects de la vie sociale de manière à rendre les gens conscients de l'existence de l'État-providence redistributeur et entrepreneur (Marshall, 1998).

Ce rôle prépondérant de l'État-providence a effectivement favorisé un développement social et économique sans précédent dans l'histoire moderne des pays occidentaux durant les vingt-cinq premières années de l'après-guerre. L'Occident est dès lors en plein dans la modernité, dont les deux soeurs jumelles sont l'accumulation et l'industrialisation. Le développement des villes et la population urbaine ont atteint leur vitesse de croisière dans les années 1960. C'est la phase d'urbanisation la plus profonde et la plus hâtive que le monde ait jamais connue (Dubet et Lapeyronnie, 1992). La technologie est un facteur primordial de ces mutations économiques extraordinaires. Elle a fait entrer les sociétés de la modernité dans le monde de l'éphémère.

Le savoir et la connaissance scientifique ont fait des pas de géant en biologie, en médecine, en biotechnologie, en psychologie, etc. L'ordinateur fait irruption dans le monde au début des années 1950, et les sociétés de la modernité s'informatisent grâce non seulement à sa puissance d'analyse sans précédent, mais également à sa capacité de diffusion d'une quantité astronomique de données très variées (Toffler, 1971). Pendant que Toffler semble conférer une pleine légitimité aux principales manifestations de l'industrialisation et aux effets extraordinaires de la modernité, d'autres analystes vont faire une critique plus rigoureuse de l'ultra-industrialisation, de la *super-production* et de l'hyperconsommation des sociétés modernes. Le Club de Rome publie en 1972 son livre manifeste *Halte à la croissance ?* (Paris, Fayard). Ivan Illich publie coup sur coup aux Éditions du Seuil à Paris : *Une société sans école* (1971), *Libérer l'avenir : Appel à une révolution des institutions* (1971), *Énergie et Équité* (1973), *La convivialité* (1973), *Némésis médicale : L'expropriation de la santé* (1975), *Le chômage créateur postface à La convivialité* (1977), *Le travail fantôme* (1981), *Le genre vernaculaire* (1982).

Dans ses ouvrages⁹ qui sont d'actualité en cette fin du XX^e siècle mais qui ont été traités d'utopiques à l'époque de leur parution (les années 1970), Illich fait une critique acerbe des sociétés industrielles très avancées qui ont dépassé le seuil limite de production et de consommation permis dans une société humaine dont le fondement est pour lui la convivialité. Il se fait le pourfendeur par excellence des institutions modernes, notamment les organisations professionnelles qui sont devenues nuisibles et fortement dysfonctionnelles eu égard à leurs propres objectifs et finalités. Ces institutions, parce qu'elles ont largement franchi le seuil naturel de la convivialité, sont désormais contre-productives.

Il en résulte, comme conséquence, une aliénation des individus. Autrement dit, ceux-ci ont perdu ce qu'ils ont de plus précieux en tant qu'êtres humains : la liberté. Les professionnels des sociétés superindustrielles, qui ne représentent en fait qu'une minorité de la population, exercent néanmoins des « professions mutilantes¹⁰ ». Légitimés dans leur profession par l'État-providence, ces professionnels vivent de l'aliénation des gens¹¹. À la limite, la croissance effrénée, l'hyperproduction et l'hyperconsommation qui caractérisent sans cesse les sociétés hautement industrialisées risquent de les détruire. Ce n'est pas un hasard si, pendant les années 1970, « l'utopie » illichienne a eu des échos auprès de certains groupes de pression, de la classe politique et même du grand public.

En 1973, les pays arabes producteurs de pétrole « ferment leurs puits à l'Occident » et font monter les prix du baril de l'or noir. Or le pétrole est une énergie essentielle aux industries des pays surdéveloppés ; qui plus est, ses dérivés se retrouvent dans la plupart des produits industriels et synthétiques des sociétés de la modernité qui en sont les grandes consommatrices. Le premier choc pétrolier a été fulgurant. C'était un ouragan subit dont la force « titanique » ébranle incontestablement les bases des économies des pays industriels. Au sortir des années 1960, les signes d'un ralentissement de la production n'ont donc pas tardé à se faire sentir dans la plupart de ces pays, le Canada

9. Sur l'œuvre globale d'Illich, le lecteur peut lire avec intérêt notre article : Yao Assogba, « Ivan Illich. Essai de synthèse », dans *Critère*, numéro spécial sur *La déprofessionnalisation*, n° 26, automne 1979, p. 210-235.
10. Ivan Illich, *Le chômage créateur. Postface à La convivialité*, Paris, Éditions du Seuil, 1977, p. 31.
11. *Ibid.*, p. 26.

et le Québec y compris. Tous sans exception connaissent une crise structurelle dont les conséquences sociales et économiques n'ont cessé de se multiplier et de s'aggraver dans le temps et l'espace. Toutes choses étant égales par ailleurs, on peut dire que c'est le début immédiat de la crise. Les signes de celle-ci se traduisent concrètement par un déclin des investissements privés, par la restructuration et par la délocalisation des grandes firmes qui fuient les exigences et les revendications syndicales.

Ces pratiques ont eu pour conséquence la déstabilisation de plusieurs groupes de la société et un flux énorme de chômage. À tous ces problèmes socioéconomiques il faut ajouter l'endettement de l'État et la crise des finances publiques. Tout indique donc que l'État-providence est en crise et semble acculé à la « faillite ». Et Jacques Godbout d'écrire : Il y a une sorte de point de départ obligé pour analyser aujourd'hui ce qui se passe dans le secteur social : c'est la crise de l'État-providence. (Godbout, 1990, p.219). En quoi consiste empiriquement cette crise ? Pour l'essentiel, on assiste à une redéfinition du rôle de l'État, qui se traduit par son retrait ou quasi-retrait de certains domaines sociaux et économiques qu'il a largement occupés dans les décennies précédentes. Tirailé en réalité entre les critiques acerbes du secteur privé et les demandes de la société civile (groupes populaires et communautaires, syndicats et mouvements sociaux : femmes, jeunes, étudiants, etc.), l'État va plutôt céder aux pressions du capital et procéder à d'énormes réductions des dépenses publiques ainsi qu'à des diminutions dans les crédits traditionnellement consacrés aux domaines qui ont toujours compté sur son appui financier. Les conséquences sociales du désengagement sont plus criantes que jamais (Rosanvallon, 1981).

La plupart des sociétés industrielles, sinon toutes, sont frappées de plein fouet : licenciements massifs dans les secteurs public et privé, montée en puissance du chômage de masse, de la précarité du travail, de l'émergence d'une nouvelle forme de pauvreté et de l'augmentation relative de l'ancienne forme (Paugam, 1991). L'exclusion sociale est devenue une réalité courante qui n'épargne plus, de prime abord, un individu, une classe sociale ou un groupe social donnés. Le système scolaire n'est pas épargné par cette crise. La démocratisation de l'école mise en œuvre aux États-Unis et en Europe dans les années 1950, puis au Québec dans les années 1960, a produit un nombre relativement élevé de jeunes scolarisés qui sont en chômage à cause de la crise de l'emploi.

C'est d'ailleurs sur un fond de déliquescence de la société industrielle avancée que les jeunes et leurs familles vivent un certain désen-

chantement scolaire. Les aspirations élevées et la persévérance scolaire ne semblent plus être des valeurs ou des normes sociales importantes. Les échecs et les abandons scolaires persistent après trois décennies de politiques d'égalité des chances et de mise en pratique de programmes pédagogiques destinés à augmenter la réussite scolaire (Boudon, 1973 ; Mauger, 1994 ; Baudelot et Mauger, 1994 ; Côté, Paquet et Souque, 1993). L'exclusion sociale, conséquence globale et générale de la crise structurelle des pays industriels avancés, représente en fait un défi à leur société qui, comme toute autre société, doit assumer et assurer l'intégration sociale de leurs membres individuels ou collectifs.

À cet égard, on constate qu'au tournant de la décennie 1970 la famille, l'école, l'État et l'Église ont déjà commencé à montrer des signes d'essoufflement. Certains auteurs disent que le « paradigme » d'intégration des sociétés de la modernité est ni plus ni moins « en panne¹² ». Or, on ne peut concevoir une société dont une partie relativement importante tend de plus en plus à être socialement exclue de façon permanente. Ce n'est donc pas de manière fortuite qu'au début des années 1980 on assiste à l'émergence d'un nouveau paradigme d'insertion sociale et professionnelle de la jeunesse. Nous convenons d'appeler ce paradigme le *paradigme partenarial d'insertion* dans la mesure où le processus d'insertion des jeunes est une responsabilité partagée par les principaux acteurs sociaux d'insertion, selon un mode de partenariat¹³.

C'est dans cette perspective générale qu'il faut comprendre la crise ou les mutations dans les sociétés de la modernité. Le terme crise, du grec *krisis*, signifie « choix, moment décisif » (Illich, 1977, p. 11). C'est la période de transition que traversent ces sociétés depuis plus de deux décennies et au cours de laquelle, d'une part, elles font prendre de nouvelles formes, de nouveaux visages aux composantes du processus d'accumulation et, d'autre part, établissent de nouvelles socialités, renouvellent les pratiques sociales d'insertion, etc. En effet et pour l'essentiel, les mutations profondes en cours dans les pays industriels

12. Collectif, *Une société fragmentée ? Le multiculturalisme en débat*, Paris, La Découverte, 1996.
13. Norbert Rodrigue, *Documentation pour la Conférence sur le devenir social et économique du Québec*, les 18, 19 et 20 mars, Québec, Conseil de la santé et du bien-être, 1996. Voir aussi Yves Vaillancourt et Benoît Lévesque, « Économie sociale et reconfiguration de l'État-providence », dans *Nouvelles pratiques sociales*, vol. 9, n°1, printemps 1996, p. 1-13.

avancés procèdent de deux grands ensembles de facteurs techno-économiques et sociopolitiques qui chevauchent entre deux décennies : 1) l'évolution structurelle de l'économie de ces pays dans les années 1970, période approximative qui peut symboliser la fin des *Trente Glorieuses* ; 2) la conjoncture politique dans les deux principales nations industrielles anglo-saxonnes du monde.

Dans le premier cas, le processus techno-économique de l'accumulation a été secoué par le choc pétrolier et a d'abord été le siège de transformations sur le plan des sources d'énergie, de la technologie. Les pays fortement industrialisés prennent tout à coup conscience de leur grande dépendance vis-à-vis de l'or noir, et se mettent à chercher ou à intensifier les recherches de nouvelles sources d'énergie. Les énergies dites renouvelables – l'énergie solaire et éolienne –, mais aussi l'énergie nucléaire deviennent des domaines d'études fondamentales et appliquées¹⁴. Parallèlement, les nouvelles technologies de l'information (Nil) connaissent un développement extraordinaire et rapide, puis font leur entrée massive, systématique dans la production et le travail.

Dans le deuxième cas, la décennie 1980 a vu des changements complexes se produire dans le processus sociopolitique de l'accumulation, à savoir *État-classes sociales*, qui a prévalu jusque-là dans les pays industrialisés dont la base du procès socioéconomique de production est défini par les relations *accumulation-industrialisation-modernisation*. En effet, la nature des relations du pouvoir a changé entre les principaux acteurs impliqués, donnant lieu à un processus sociopolitique complexe de l'accumulation déterminé par de nouveaux rapports *État-marché-finances*. Ces changements vont se « conjoncturer » avec l'arrivée au pouvoir en mai 1979 de Margaret Thatcher en Grande-Bretagne et en novembre 1981 de Ronald Reagan aux États-Unis. Le retour des gouvernements conservateurs dans ces deux puissances de l'OCDE fait souffler un vent de néolibéralisme, d'abord dans les autres pays du Nord et plus tard dans les pays du Sud, puis de l'Est. La conséquence immédiate de cette conjoncture politique dans les pays du Nord fut l'émergence de nouvelles coalitions socioéconomico-politiques qui allaient mettre en œuvre des stratégies à deux niveaux de la société industrielle avancée.

14. Willy Brandt (sous la présidence de), *Nord-Sud. Un programme de survie, Rapport de la Commission indépendante sur les problèmes de développement international*, Paris, Gallimard, 1980.

D'une part, ces coalitions procèdent à la remise en cause du consensus sociopolitique réalisé depuis la Seconde Guerre mondiale autour de la régulation de l'accumulation, à la base essentiellement industrielle dans le cadre des États-nations (Peemans, 1997). D'autre part, elles cherchent à déréguler l'accumulation en donnant plus de pouvoirs à ses nouveaux agents. L'élection de Thatcher et de Reagan coïncide à son tour avec un moment conjoncturel où les transformations importantes dans le processus techno-économique de l'accumulation permettaient une mondialisation des champs d'action de ses acteurs¹⁵. À l'évolution du processus sociopolitique vont correspondre de nouvelles conditions du processus techno-économique de l'accumulation.

L'économie s'inscrit de plus en plus dans le *temps mondial*¹⁶ et prend un caractère global au niveau de la planète Terre (Morin, 1993). La mondialisation de l'économie se traduit par des flux commerciaux, financiers et informationnels sans précédent, des pays du Nord vers ceux du Sud, des pays de l'Ouest vers ceux de l'Est, et dans une moindre mesure du Sud vers le Nord et de l'Est vers l'Ouest. Ainsi, dans les années 1980, les processus de l'accumulation se transnationalisent par la formation d'un réseau de pouvoir transnational, la naissance et la consolidation, aux quatre coins du monde, de nouveaux pôles d'accumulation performants gérés par de nouveaux acteurs. Les principaux paramètres qui définissent la logique de ces pôles sont : une concentration du pouvoir économique, une forte interrelation entre les capitaux financier et industriel au Nord, une efficacité plus grande des réseaux internationaux de pouvoir. La loi du marché que les pôles d'accumulation performants dictent à l'Économie-monde renvoie aux éléments suivants : le développement des entreprises transnationales, la compétitivité des entreprises selon des normes internationales, la concurrence accrue, l'informatisation de la production, l'avènement de nouvelles technologies de l'information et de la communication (NTIC), des taux de croissance et de rentabilité élevés.

L'élargissement des processus de l'accumulation a, bien entendu, des conséquences socioéconomiques dans les pays du Nord et du Sud, et c'est par cet aspect que toute l'analyse qui précède se rattache à l'objet principal de notre étude, à savoir les nouvelles pratiques d'insertion

15. Philippe Engelhard, *L'homme mondial. Les sociétés humaines peuvent-elles survivre ?*, Paris, Arléa, 1996.

16. Zaki Laïdi (sous la direction de), *Le Temps mondial*, Paris, Éditions Complexes, 1997.

des jeunes exclus dans les sociétés de la modernité. En effet, si la mondialisation de l'économie profite aux entreprises performantes, aux grands financiers et aux rentiers des pays hautement industrialisés, elle a par contre des conséquences néfastes sur une partie importante de la population de ces pays. La délocalisation de plusieurs emplois professionnels vers les pays du Sud (ou entre les régions du Nord) tend à aggraver la disqualification du travail dans les pays du Nord¹⁷. Du point de vue des emplois, seule une main-d'oeuvre indispensable par sa haute spécialisation trouve une place dans le marché du travail¹⁸.

Du point de vue socioéconomique, la tendance générale de la mondialisation de l'économie libérale est à un certain accroissement des inégalités sociales intranationales et internationales ou régionales. Le processus sociopolitique de l'accumulation étant maintenant défini par les rapports d'historicité *État-marché-finances* selon la logique des nouveaux pôles d'accumulation performants, l'État perd sa capacité de contrôle et ne joue qu'une fonction de dépendance à l'égard de l'Économie-monde¹⁹. L'État-providence, dont la logique de régulation sociale est principalement le « *welfare* », se trouve en contradiction avec ses nouveaux alliés dans les processus de l'accumulation. La position économique de l'État-providence se détériore et son pouvoir financier s'affaiblit. Obligé de composer avec la logique des principaux nouveaux acteurs de l'accumulation, l'État-providence refuse de maintenir les logiques qui ont eu cours jusqu'ici dans le système de services publics dont il était autrefois le principal responsable. C'est ainsi qu'il réoriente son intervention dans les domaines de la santé, des services sociaux, de l'éducation, du marché du travail et de l'emploi. Presque partout dans les sociétés de la modernité, l'État-providence vit une crise²⁰. On peut parler même de l'épuisement du *paradigme performatif* de l'État-providence. Cette situation économique et politique explique la rareté des emplois, la précarité, les rigidités du marché du travail, bref l'exclusion sociale massive des jeunes dans les années 1980.

17. *Futurible*, n° 224, octobre 1997. Pour une connaissance plus approfondie du phénomène, lire Serge Paugam, *La disqualification sociale. Essai sur la nouvelle pauvreté*, Paris, Presses universitaires de France, 2^e édition revue et corrigée, 1993.

18. Vincent de Gaulejac et Isabelle Taboada Léonetti, *La lutte des places. Insertion et désinsertion*, Paris, Desclée de Brouwer, 1994.

19. Emmanuel Wallerstein, *The Capitalist World Economy*, Cambridge, Cambridge University Press, 1979.

20. Pierre Rosanvallon, *La crise de l'état providence*, Paris, Éditions du Seuil, 1981.

L'État et les sociétés de la modernité vont se trouver devant un sérieux problème d'insertion de leurs jeunes sur le marché du travail. Les mécanismes d'insertion anciens paraissent épuisés. De nouvelles pratiques sociales d'insertion voient le jour aux côtés des anciennes ou bien elles procèdent au renouvellement de celles-ci. Tous ces processus sociaux d'insertion prennent une configuration et une logique syncrétiques, dans un contexte paradoxal de désaffiliation et d'émergence de nouveaux liens de sociabilité (Castel, 1995). Cette évolution des processus techno-économique et sociopolitique de l'accumulation dans les années 1980, d'une part, et les conséquences socioéconomiques, culturelles et symboliques qui en ont résulté, d'autre part, sont comprises du point de vue sociologique comme une révolution tout aussi importante que la révolution industrielle au XIX^e siècle.

« Si, écrit Liliane Voyé, la modernité bouleverse assez radicalement cette situation, elle se voit à son tour sinon fondamentalement transformée du moins relativement secouée par diverses évolutions du contexte qui vont faire entrer le monde occidental dans ce qu'il est convenu d'appeler la postmodernité ou la surmodernité. » Et la sociologue belge de préciser : « Cette phase de l'histoire de l'Occident ne vient pas évacuer les acquis de la modernité, ce « projet inachevé » comme l'a dit Habermas ; elle en approfondirait plutôt la logique tout en la nuancant à partir d'une confrontation aux situations vécues, qui l'oblige à sortir de son utopie (Voyé, 1998, p. 65).

C'est dans ce contexte nouveau qu'il faut comprendre le rôle non moins important que le mouvement communautaire joue depuis une quinzaine d'années dans la perspective renouvelée du champ sociopolitique d'insertion de la jeunesse. En la matière, le Québec se présente comme une société très innovante :

Depuis une dizaine d'années (1985-1995), des initiatives de développement communautaire émergent et se distinguent de celles de la période antérieure (1960-1970) à la fois par leur diversité, par l'accentuation de leur caractère économique et le caractère territorialisé et plus intégré de leur intervention (nouveau lien entre l'« économique » et le « social ») (Favreau et Lévesque, 1996, p. 13).

Un certain nombre d'études et d'enquêtes québécoises ont montré que ces interventions communautaires d'insertion socioéconomique des jeunes adultes constituent en fait un renouvellement des pratiques sociales dans le contexte du néolibéralisme ambiant (Hurtubise et Deslauriers, 1997 ; Boucher et Favreau, 1997 ; Fréchette, 1997). L'expérience du Québec dans ce secteur est, au demeurant, citée en exemple

au Canada et dans toute l'Amérique du Nord. Dans un article publié à l'été 1999 dans une série du journal *Le Devoir* intitulée *Penser la nation québécoise...*, le théologien et sociologue Gregory Baum, professeur de sciences religieuses à l'Université McGill, écrit en substance :

Je suis, quant à moi, impressionné par le mouvement communautaire au Québec, qui fait preuve de créativité sociale dans l'espace entre le marché et l'État. Le mouvement communautaire, ce sont les efforts que les gens, en région, déploient pour découvrir leurs propres ressources, leurs talents et leurs habiletés, pour inventer des activités économiques et culturelles qui seront appuyées par la région, et pour se doter de l'autonomie requise dans le développement de leur région. Le mouvement communautaire, c'est la créativité sociale dans les quartiers urbains à bas revenu, qui s'exprime dans la multiplication de petits groupes et d'organisations qui poursuivent des buts économiques, culturels, éducatifs et politiques. [Plus loin, il conclut] Nourri par le combat pour le maintien de l'identité culturelle francophone en Amérique du Nord, ce mouvement constitue ainsi pour le Québec un rempart pour contrer la réduction de notre société en un simple espace de marché (Baum, *Le Devoir*, les samedi 17 et dimanche 18 juillet 1999, p. A 9).

Dans cette perspective, l'insertion socioéconomique des jeunes exclus par le communautaire peut être considérée comme une pratique sociale qui caractérise les sociétés de la modernité avancée depuis le milieu des années 1980. Le chapitre qui suit décrit d'abord l'ampleur du problème d'insertion des jeunes dans ces sociétés. Il montre ensuite comment les organisations de la société civile ont été conduites à faire non seulement leur entrée dans le champ d'insertion des jeunes, mais aussi à devenir des partenaires de plus en plus reconnus par les pouvoirs publics et le secteur privé.

CHAPITRE II

EXCLUSION ET INSERTION DES JEUNES DANS LA SOCIÉTÉ DE LA MODERNITÉ AVANCÉE

1. DÉCENNIE 1980-1990 ET EXCLUSION DES JEUNES

Pour mieux saisir le caractère nouveau de la participation directe du mouvement communautaire dans l'insertion des jeunes, il est indispensable de remonter à la crise économique des années 1980 où le chômage a pris de l'ampleur dans la plupart des pays industrialisés.

Comme le montre le tableau 1 qui présente les données statistiques de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), le taux de chômage est passé de 5,8 % en 1980 à 7,8 % en 1985 dans l'ensemble des pays industrialisés ; il a rebaissé à 6,1 % en 1990 pour remonter de nouveau à 8,0 % en 1993 et est demeuré stable autour de 7 % en 1997-1999. Dans l'ensemble des pays de l'Union européenne, le taux de chômage a fait un bond spectaculaire, passant de 6,4 % en 1980 à 10,5 % en 1985. Il est tombé à 8,1 % en 1990 et a rebondi à 10,9 % en 1993 et à 10,7 % en 1997. La France, l'Allemagne, l'Italie et le Royaume-Uni ont vu chacun leur taux de chômage augmenter entre 1980 et 1985, puis entre 1993 et 1997. Seuls les États-Unis et le Japon ont connu une relative stabilité de leur taux de chômage durant ces années.

TABLEAU 1
Taux de chômage
(% de la population active)^(a)

	1976	1980	1985	1990	1993	1997	1999(c)
Pays industrialisés	5,4	5,8	7,8	6,1	8,0	7,3	7,0
Union européenne	5,0	6,4	10,5	8,1	10,9	10,7	9,6
États-Unis	7,6	7,0	7,1	5,6	6,9	4,9	4,3
Japon	2,0	2,0	2,6	2,1	2,5	3,4	4,6
RFA(b)	3,7	2,9	7,1	4,8	7,9	10,0	9,0
France	4,4	6,2	10,2	8,9	11,7	12,4	11,4
Italie	6,6	7,5	9,6	10,3	10,2	12,1	12,1
Royaume-Uni	5,6	6,4	11,2	6,9	11,4	7,0	6,3

(a) Taux standardisés ; (b) Allemagne unifiée après 1990 ; (c) Premier trimestre.

Source : OCDE, *Perspectives économiques de l'OCDE*, Paris, juin 1999. Tiré de *L'état du monde. Annuaire économique et géopolitique mondial 2000*, Montréal, Les Éditions du Boréal, 1999 et Paris, Éditions La Découverte, 1999.

Le Québec n'a pas été épargné par la crise économique des années 1980 et du début des années 1990. Après avoir atteint un point culminant de 13,9 % en 1983, son taux de chômage a baissé à 9,3 % en 1989, pour ensuite remonter jusqu'à 13,2 % en 1993 dans l'ensemble de la population active, puis a baissé de nouveau depuis cette période. Estimé à 10,6 % en 1998, il a régressé quelque peu, à 9,6 %, en juin 1999²¹. Si dans les années 1980 les jeunes Québécois ont connu un haut taux de chômage, ils ont par contre été moins affectés durant les années 1990. C'est le groupe des 15 à 24 ans qui a surtout bénéficié du regain de l'économie. De 21,7 % qu'il était en 1981, le taux de chômage a régressé dans cette catégorie d'âge au cours des années 1990 et se situe alors environ autour de 20 %²².

Dans l'Outaouais, région où est né le concept du carrefour jeunesse-emploi, la situation des jeunes en ce qui regarde le marché du travail est aussi alarmante en ce début de la décennie internationale de la jeunesse (1980-1990). Le tableau 2 nous en donne une idée.

21. Roch Côté, *Québec 2000. Rétrospective du XX^e siècle*, Montréal, Éditions Fides, 1999, p. 180-182.

22. *Ibid.*, p. 182.

TABLEAU 2
Taux de chômage selon l'âge, Outaouais et Québec, 1981

Groupe d'âge	Région/Province	
	Outaouais	Québec
15-19 ans	29,7	27,5
15-24 ans	21,7	19,8
25-34 ans	10,0	9,4
35-44 ans	8,3	6,9
45-54 ans	8,3	6,9
65 ans et plus	12,3	10,9
Total	12,3	10,9

Source : Statistique Canada, *Recensement de 1981*, compilation.

Au début des années 1980, selon les principaux groupes d'âge considérés dans le tableau 2, les taux de chômage de la région de l'Outaouais sont comparables à ceux de l'ensemble du Québec. Mais la comparaison met davantage en relief les difficultés qu'éprouvent les jeunes de cette région à s'insérer sur le marché du travail. Lamothe (1987) note que déjà dans le milieu des années 1970, la région de l'Outaouais maintient des taux de chômage supérieurs à la moyenne provinciale. Si, par ailleurs, le taux de chômage est élevé dans la population active de la région, il l'est encore davantage chez les jeunes. En 1981, il est de 21,7 % dans le groupe des 15-24 ans comparativement à 12,3 % dans la population régionale totale. Ce taux est légèrement plus élevé chez les jeunes de l'Outaouais (21,7 %) que chez ceux du Québec (19,8 %). Mais à l'instar de l'ensemble de cette tranche de la jeunesse québécoise, celle de l'Outaouais tire aussi profit de la vigueur économique des années 1990. En 1994, le taux de chômage est estimé à 17 % selon une étude de la Société québécoise de développement de la main-d'œuvre (SQDM) publiée en 1995 et citée par Beaudoin et Favreau (2000, p. 7)²³.

23. Voir aussi Lucie Beaudoin, *Les pratiques d'insertion au Québec. Le processus d'institutionnalisation vu à partir d'une monographie du Carrefour jeunesse-emploi de l'Outaouais*, Chaire de recherche en développement communautaire (CRDC), Collection Mémoires de maîtrise en travail social, 1999, p. 61 ; citant Société québécoise de développement de la main-d'œuvre (SQDM), *Diagnostic des sources et des causes du chômage en Outaouais*, Hull, Société québécoise de développement de la main-d'œuvre de l'Outaouais, 31 p. Source Internet : <http://www.sqdm.gouv.qc.ca>.

Crise de l'économie et de l'emploi, l'« introuvable relation formation-emploi » (pour reprendre la belle formule de Lucie Tanguy, 1986), nouvelles rigidités du marché du travail, chômage massif, tel est en partie le paysage de l'exclusion des jeunes dans les sociétés industrielles avancées de la décennie 1980-1990. Une telle situation représente de nouveaux défis en matière d'insertion de la jeunesse. Toutefois, si l'ampleur du problème d'insertion est évidente, les moyens pour relever ces défis le semblent moins.

La description et même l'analyse du chômage des jeunes paraissent faciles à faire et de nombreux travaux nous apportent, de toutes les parties du monde, les informations nécessaires. Mais lorsqu'on s'interroge sur les remèdes à apporter à une situation que tous jugent préoccupante ou même dramatique, l'embarras apparaît et révèle que les quasi-évidences vite reconnues sont beaucoup moins qu'il ne semble (Touraine *et al.*, 1988, p. 9).

Dans ces années, l'État met de plus en plus l'accent dans ses discours sur le rôle désormais différent qu'il entend jouer dans les politiques d'insertion professionnelle des jeunes. Il met en oeuvre de nouvelles mesures dont les limites, devant l'ampleur du problème des jeunes, n'ont guère tardé à apparaître. En fait, il s'agit de programmes d'insertion souvent temporaires et précaires qui ne profitent qu'à un nombre restreint de jeunes (Dumont, 1986 ; Gauthier, 1994 ; Schwartz, 1981 ; Nasse, 1992 ; Nicole-Drancourt et Roulleau-Berger, 1995). Du côté de l'entreprise privée, on met également un frein au recrutement des jeunes. Loin de contribuer à la réduction du chômage, les politiques de l'entreprise privée n'ont fait que l'aggraver, d'autant plus que le marché du travail n'est pas ouvert à la couche de jeunes chômeurs en général, et particulièrement aux moins diplômés ou qualifiés (Fortin, 1986 ; Dubar, 1987).

Du point de vue sociologique, dans les sociétés de la modernité où le modèle dominant demeure *l'homo economicus* (Dumont, 1985 ; Xiberras, 1993), le phénomène du chômage représente l'exclusion de l'individu des marchés de la production et de la consommation, c'est-à-dire du champ économique. Quant au concept d'insertion, il signifie, dans son acception contemporaine, l'action qui consiste à faire une place à un individu parmi d'autres ou à côté d'autres individus. Cette action n'implique pas nécessairement une idée de structuration de cette place face aux autres positions qui sont occupées. « Ainsi dans la notion d'insertion professionnelle, l'idée peut consister à trouver un emploi pour le chômeur, comme celui des autres travailleurs, sans incidence

sur les modifications dans la gestion des ressources humaines que cela suppose » (Nasse, 1992, p. 17). Si l'insertion est un concept de la sociologie contemporaine, nous savons par contre que les concepts d'exclusion, de cohésion sociale et de lien social constituent des questions fondamentales de la sociologie depuis son origine au XIX^e siècle. Les pères fondateurs de la discipline, à savoir Émile Durkheim (1978), Max Weber (1964) et Georg Simmel (1908 et 1903), ont approfondi l'étude des mécanismes de la cohésion sociale en soulignant, chacun à sa manière, deux formes principales de *lien social* : la *solidarité mécanique* caractérisant la société traditionnelle et la *solidarité organique* renvoyant à la société moderne (Durkheim, 1978).

2. ÉLÉMENTS DES THÉORIES CLASSIQUES ET CONTEMPORAINES DU PROCESSUS D'EXCLUSION SOCIALE

Pour ces trois sociologues classiques, l'objet même de la sociologie est l'étude de la forme du lien social. La sociologie contemporaine a également, pour sa part, élaboré des éléments de théorie pour étudier les formes possibles de solidarité organique (Xiberras, 1993). Or, pour une grande part, les politiques sociales d'insertion dans les sociétés industrielles avancées s'inspirent des théories sociologiques à la fois classiques et contemporaines du lien social, de la cohésion sociale et de l'exclusion (Fragonard, 1993). Dans cette perspective, une synthèse de ces théories sociologiques peut constituer un cadre très approprié pour étudier les politiques et les pratiques d'insertion.

Durkheim, Simmel et Weber ont abordé la question de l'intégration ou de l'insertion de manière générale du point de vue de la cohésion sociale. Ils se sont interrogés sur le phénomène. Ils ont cherché à comprendre les faits sociaux suivants. 1) Comment les individus parviennent-ils à vivre ensemble et à former des sociétés humaines ? 2) Quels sont les mécanismes de prévention de l'exclusion des individus en dehors de certains secteurs de la société globale ? Pour apporter des éléments de réponse à ces questions, ces sociologues classiques ont orienté leur analyse de la société de manière à déterminer les facteurs relatifs à l'ordre, à la cohérence des représentations collectives et à la cohésion du lien social. C'est ainsi qu'ils ont appréhendé et étudié les mécanismes de l'ordre social en soulignant les deux formes du lien social (de Gaulejac et Taboada Léonetti, 1994 ; Xiberras, 1993). Le lien social peut être défini comme l'ensemble des relations sociales qui se tissent entre les individus et se structurent selon un ordre social donné. Les bases de cet ordre se

situent à deux niveaux de la société : au niveau microsocial, où se déroule l'interaction, et au niveau macrosocial, où s'opère la *cohésion sociale* (Nasse, 1992). Chacun des pères fondateurs de la sociologie a étudié une des caractéristiques particulières du lien social.

Durkheim s'est penché sur le lien social dit horizontal, c'est-à-dire le mécanisme social qui lie les individus entre eux et qui leur permet d'établir des rapports de solidarité selon le type de société. Dans le premier type (société dite traditionnelle) les liens sociaux s'agencent de manière communautaire. On est alors en présence de groupements humains où la cohésion sociale tend à être à son maximum dans les pratiques sociales et les représentations collectives, car la conscience collective du groupe domine les consciences individuelles. Dans le deuxième type (société de la modernité), les groupements humains sont reliés par un lien social sociétaire. Ici les consciences individuelles dépassent largement la conscience collective. Les pratiques de solidarité se manifestent comme s'il y avait une nécessaire prise de conscience de la part de chaque individu en tant que participant aux activités de toute la société. De son côté, Simmel s'est préoccupé du lien social au niveau microsocial en analysant les interactions des individus entre eux. Enfin, Weber s'est intéressé au lien social dit vertical, c'est-à-dire aux relations que les individus entretiennent avec les représentations collectives ou les valeurs communes auxquelles ils adhèrent et croient (Xiberras, 1993, p. 35-77).

Selon les trois théories, dès lors qu'il y a transformation du lien social les mécanismes d'exclusion sociale se mettent en branle en même temps que les représentations collectives communes deviennent floues. Lorsque notamment la modernité introduit de nouvelles formes de lien social dans la société (traditionnelle), on constate l'absence d'un mécanisme au niveau des représentations collectives susceptibles de produire de nouvelles formes de regroupement humain. C'est ainsi, par exemple, que le développement de l'individualisme comme système de pensée ne permettrait ni la forme sociétaire du lien social ni la formation des regroupements intermédiaires entre l'individu et la société moderne (Nasse, 1992).

D'où la proposition selon laquelle toute nouvelle forme de lien social doit être relayée par un système approprié de représentations collectives ou de valeurs communes. La sociologie américaine de la déviance affirme justement que les individus et les groupes exclus recomposent en leur sein un nouveau lien social, en instaurant des pratiques sociales alternatives et en produisant de nouvelles représenta-

tions collectives communes. Le plus souvent ces mécanismes sont inédits et non perceptibles par la société globale. C'est de là que provient la stigmatisation des exclus.

La sociologie contemporaine présume, quant à elle, que la « représentation individualiste excluante d'une personne, représentation fondatrice de la modernité et du libéralisme en Occident, ne permet pas d'étudier le phénomène de l'exclusion dans toutes ses dimensions (Xiberras, 1993). La conséquence cognitive en est que ce paradigme empêche de reconnaître, d'analyser et de mieux comprendre les diverses formes possibles de regroupement des individus entre eux. Ce courant de pensée admet le principe selon lequel la question de l'exclusion doit être posée sous l'angle des rapports que la société entretient avec les individus qu'elle rejette non seulement de ses pratiques de solidarité, mais aussi des représentations collectives (Paugam, 1991 et 1993 ; de Gaulejac et Taboada Léonetti, 1994 ; Castel, 1995).

À partir de ce postulat, le sociologue doit se poser les questions fondamentales suivantes. Comment une société se représente-t-elle ses exclus ? Les ignore-t-elle ou cherche-t-elle à mieux les connaître ? Comment s'y prend-elle pour résoudre ses problèmes d'exclusion ? Ces interrogations permettent de formuler la problématique de l'exclusion en termes de compréhension du fonctionnement de la cohésion sociale (Douglas, 1989 ; Castel, 1995). Dans cette perspective, Douglas propose une analyse fort intéressante du processus de l'exclusion en introduisant la notion de « groupe latent », qui a une grande portée heuristique en la matière. L'analyse douglasienne tente de voir comment ce processus devient un facteur de renforcement dans le mécanisme de formation d'un « groupe latent ». (Douglas, 1989). La notion de groupe latent désigne un environnement culturel qui freine l'émergence de tout lien social alternatif, ou qui tend à ignorer un tel lien quand bien même il émerge et se forme.

En dernier ressort, il se dégage de l'ensemble des théories sociologiques précédemment citées que l'étude de l'insertion suppose celle de l'exclusion, d'une part, et que l'analyse de ces deux thématiques conduit nécessairement à une sociologie de la connaissance, d'autre part (Xiberras, 1993). Dans le cas qui nous intéresse, il s'agit de connaître les limites heuristiques du paradigme qui inspire certaines théories et les pratiques d'insertion dans les sociétés de la modernité avancée depuis les années 1980. Cette connaissance est d'autant plus nécessaire que toute nouvelle mesure de lutte contre l'exclusion passe d'abord par un changement de paradigme, c'est-à-dire par une

rupture épistémologique avec la pensée « individualiste excluante ». Car déjà, à la fin des années 1960 et au début des années 1970, la modernité a été secouée par une série de transformations profondes et contextuelles qui ont plongé le monde occidental dans ce que d'aucuns appellent la modernité avancée, pour éviter un abus de langage par rapport à la notion de postmodernité.

Voyé (1998) a le mérite de définir la trame de fond et de souligner quelques caractéristiques de la modernité avancée. Celle-ci procède par réappropriation des acquis de la modernité en les inscrivant, avec une certaine nuance, dans des situations particulières vécues par les personnes et par les groupes. Les sociétés de la surmodernité remettent en question l'individualisme et sa tendance à l'hyperindividualisme qui peut conduire à l'égoïsme, au narcissisme et à une désimplification totale à l'égard des autres, des institutions et de la société (*ibid.*, p. 66). On sait que l'isolement des individus est, du reste, un grand problème social dans les grandes métropoles d'Europe et d'Amérique du Nord où la dispersion des valeurs et la fragmentation des pratiques sociales reflètent clairement l'importance accordée au soi (Lipovetsky, 1983). Des recherches montrent que, dans ces sociétés, le besoin de relations sociales chez les gens augmente avec la surmodernisation. Les groupes d'amis, le voisinage, les rencontres amicales, etc., deviennent importants et revêtent une signification particulière dans la vie des individus (Fréchette, 2000). L'individu, enfin libéré de ses traditionnels groupes d'appartenance, sent aussitôt le besoin de sortir de son individualisme et de son isolement en créant de nouvelles solidarités ou de nouvelles associations fondées sur le volontariat pour des échanges d'ordre matériel et affectif et pour de l'information.

À l'instar de la rationalité formelle relativisée par les attributs affectifs de l'action humaine et l'individuation que suppléent des relations sociales essentiellement électives, les grands discours sont remis en cause par la surmodernité. L'idéologie marxiste est ébranlée dans son projet de révolution sociale. On assiste dès lors à la mondialisation de l'économie de marché et à une expansion du courant de pensée de la démocratie de type libéral. Par les mêmes mécanismes de réappropriation et de relativisation, la modernité avancée influe sur les structures économiques et sociales. La crise de l'emploi fait développer au sein de la société une conception paradoxale du travail. Pour certains, travailler redevient un privilège dans la mesure où sa rareté en fait toujours la base principale de l'insertion sociale et professionnelle des individus. Mais pour d'autres, notamment les jeunes, le travail cesse d'être

un mécanisme quasi automatique d'intégration sociale. Il prend de nouvelles formes, telles que le travail à temps partiel, le travail temporaire, le travail occasionnel, le temps de travail partagé, etc., assurant une insertion intermittente. La tendance des trajectoires professionnelles des jeunes se dessine sous une forme d'alternance : *emploi/chômage courte durée/travail/emploi/chômage longue durée*, etc. (Galland, 1991 ; Gauthier, 1994 ; Trottier, 1995).

Du point de vue des pratiques sociales, on assiste à un retour des formes d'aide aux exclus qui étaient proscrites ou à des formes de solidarité qui étaient disparues en plein cœur de la modernité. Par exemple, il en est ainsi du bénévolat (Ferran-Bechmann, 1992), du mouvement associatif, des pratiques de don, etc. (Godbout et Caillé, 1992 ; Chaniel, 1998 ; Godbout, 1998 ; Caillé, 1998 ; Voyé, 1998).

Ainsi la modernité avancée semble-t-elle souvent tempérer diverses conséquences de la primauté de l'économique, affirmée par la modernité. Il n'en est pas moins vrai, d'une part, que l'économique reste fondamentalement dominant et, d'autre part, que certaines transformations qui viennent d'être évoquées sont soit directement initiées à des fins économiques, soit tôt ou tard récupérées par ce champ. Dans l'un et l'autre cas, cependant, ces changements génèrent à leur tour diverses modifications dans les rapports que les hommes entretiennent entre eux et à l'égard des institutions, en ce compris les institutions économiques (Voyé, 1998, p. 82).

Les sociétés de la surmodernité se trouvent ainsi traversées par des logiques et des stratégies d'insertion diverses parfois contradictoires, parfois complémentaires. Mais, dans tous les cas, ces dernières donnent un visage pluriel à ces sociétés dans leurs modes de régulation des phénomènes économiques de l'heure, notamment le chômage, la précarité de l'emploi, les sous-emplois, etc. En n'évacuant pas totalement les acquis du projet de société du siècle des Lumières, mais en les reprenant pour les nuancer selon les situations du moment, la modernité avancée se présente, selon l'expression d'Habermas (1981), comme la modernité « inachevée » dans son projet originel. L'enseignement qu'il faut tirer de la synthèse des théories classiques et contemporaines qui précède, c'est qu'une authentique étude des dispositifs d'insertion dans les sociétés de la modernité avancée doit distinguer, d'une part, les différentes représentations de l'exclusion et, d'autre part, les principales logiques et stratégies de ces dispositifs qui ont cours dans les sociétés contemporaines de l'Occident.

3. EXCLUSION ET INSERTION : NOTIONS ET PRATIQUES PUBLIQUES

L'apport des théories sociologiques sommairement présentées montre que l'insertion et l'exclusion constituent deux aspects opposés du processus par lequel les individus s'intègrent de diverses façons à la société. On peut dire que l'intégration comporte au moins trois sphères : 1) la sphère économique, dont l'indicateur est le travail qui permet aux gens de s'insérer et de participer au système de production/consommation ; 2) la sphère sociale, qui détermine, d'une part, l'insertion des individus dans leurs groupes d'appartenance primaires et, d'autre part, leur insertion au tout social à travers les liens sociaux qu'ils entretiennent avec les principales institutions de la société ; 3) la sphère symbolique, qui est déterminée par les valeurs et les normes communes ainsi que par les représentations collectives définissant les positions sociales des individus et des groupes (de Gaulejac et Taboada Léonetti, 1994).

Le processus d'exclusion renvoie donc par définition à l'état de rupture des individus avec l'une ou l'autre de ces sphères. Cette rupture ne dépend pas seulement des comportements des acteurs sociaux ; elle est aussi le résultat de la dynamique de l'interaction entre l'environnement social et ceux-ci. Par exemple, les individus ayant une bonne formation scolaire et professionnelle, capables de travailler, recherchant activement de l'emploi, etc., peuvent se retrouver en dehors de la sphère économique parce que les normes sociales et les rigidités du marché du travail (l'offre d'emploi) font d'eux des chômeurs. Dans cette perspective, l'analyse sociologique des mécanismes d'exclusion permet de comprendre, d'expliquer comment et pourquoi telle catégorie de personnes plutôt que telle autre « tombe » en situation d'exclusion : abandon scolaire, chômage ou pauvreté. Cette démarche analytique non seulement a un intérêt d'ordre cognitif, mais elle a aussi une utilité performative en ce sens que le type d'analyse faite doit permettre de saisir les fondements des politiques et pratiques sociales de lutte contre l'exclusion sociale.

Lorsqu'on étudie attentivement les politiques sociales en vigueur dans les sociétés contemporaines, on constate qu'elles s'inspirent d'une certaine analyse du processus d'exclusion sociale. Ainsi, la lutte contre les inégalités scolaires (échec ou abandon scolaires) est fondée sur les études montrant que la scolarisation des enfants varie selon leur origine sociale. Les politiques pour contrer le chômage sont élaborées à partir

des indicateurs quantitatifs de risque selon certaines caractéristiques sociodémographiques (âge, sexe, niveau de scolarité, niveau de qualification, durée d'inactivité économique, etc.) des chômeurs. Elles sont également élaborées selon des catégories juridiques renvoyant à des attributs des gens exclus. Alors que les différentes dimensions du lien social global sont interreliées, les programmes et les dispositifs officiels de l'insertion sociale, eux, sont souvent fragmentés, sectorisés : le secteur de l'éducation, ceux de l'économique, du social et du culturel. C'est en amont dans le domaine de l'éducation que l'exclusion sociale se définit, que l'on assiste à ses premières manifestations. En effet, le cheminement scolaire est réglementé par un niveau minimal requis en deçà duquel l'élève ou l'étudiant est considéré comme en situation d'échec scolaire. Quand les échecs sont répétés et s'accumulent chez une personne donnée, celle-ci se voit basculer dans l'exclusion scolaire. Se basant sur des études en la matière, les politiques publiques qui ont été mises en œuvre jusqu'ici peuvent être divisées en deux types principaux : 1) celles qui visent à supprimer les différents mécanismes de l'exclusion scolaire en réformant les systèmes de classement et de cheminement (modes d'orientation, voies d'apprentissage, filières) ; 2) celles qui cherchent à instaurer des dispositifs pour contrer les processus d'exclusion déjà en place (soutien aux élèves faibles et à risque, prévention de l'abandon scolaire, raccrochage scolaire pour décrocheurs).

Ces politiques donnent lieu à des expériences de rétablissement du lien social chez les exclus. À titre d'exemple, les expériences dont les objectifs sont de promouvoir l'égalité d'accès et de succès à tous les élèves, y compris les défavorisés, sont celles qui visent à rétablir le lien *individuel*, c'est-à-dire le lien social qui relie chaque individu à lui-même. Les initiatives qui prônent une approche pédagogique impliquant différents partenaires de l'éducation (groupes d'appartenance primaires des élèves) cherchent à rétablir le *lien communautaire*. Enfin, celles qui visent le rétablissement du *lien sociétaire* ont un projet pédagogique dont le but est d'organiser le système scolaire de manière à reconnaître l'importance de l'identité des élèves, puis à favoriser en même temps leurs rapports avec les réseaux sociaux et institutionnels. Dans ce cas, le projet pédagogique traite de la dimension du lien social global. Il s'agit alors d'un projet de microsociété appliqué à l'école (Nasse, 1992).

D'un point de vue institutionnel, le chômage est considéré essentiellement comme un phénomène d'exclusion économique. Le début

de la trajectoire professionnelle du jeune est défini comme l'écart qui sépare le moment de sa sortie de l'école et celui de son *insertion* sur le marché du travail. Lorsque cet écart s'étale sur une longue période, il est considéré comme problématique. Au début des années 1980, alors que le taux de chômage des jeunes était devenu un important problème de société, les gouvernements ont conçu des politiques sociales visant l'adaptation des chômeurs aux exigences essentiellement économiques du marché du travail (Wuhl, 1991). La notion *d'insertion* surgit sur le devant de la scène publique et se constitue en champ de recherche dont l'intérêt ne cesse de grandir (Tanguy *et al.*, 1986 ; Pascal et Jamet, 1995 ; Nicole-Drancourt et Roulleau-Berger, 1995 ; Paugam, 1996). Parallèlement, dans les pays industriels avancés, les différents gouvernements vont élaborer des politiques sociales d'insertion socioéconomique des jeunes qui éprouvent des difficultés à se tailler une place sur le marché du travail. De ces politiques publiques ont découlé différents programmes *d'employabilité* et des dispositifs d'insertion professionnelle de diverses catégories de cette population de jeunes (Schwartz, 1981 ; Nicole-Drancourt et Roulleau-Berger, 1995). Dans le cas plus spécifique du Québec, il convient de citer l'important document de l'Institut canadien d'éducation des adultes (ICEA, 1996) dans lequel on présente un historique des mesures d'insertion.

Ces programmes et dispositifs de type néolibéral sont en général fondés sur une catégorisation idéologique de la clientèle à insérer, catégorisation qui renvoie en toute logique à sa vision du marché du travail et de l'emploi. À l'instar du domaine de l'éducation, dans le secteur de l'emploi et du marché du travail, les politiques publiques de lutte contre l'exclusion opèrent aussi par sectorisation (et selon une logique purement économiste) en matière de rétablissement du lien social. Les pratiques visant à rétablir le lien individuel pour assurer l'insertion professionnelle, et à terme la cohésion sociale, s'inspirent en général des représentations collectives de l'exclusion fondées essentiellement sur des critères quantifiables. C'est en fonction de ces critères que se fait la sélection des chômeurs devant participer à tel programme ou à tel dispositif d'insertion en emploi ou dans le marché du travail. Les jeunes exclus sont ainsi stigmatisés à partir de variables objectives comme la durée du chômage, les sources de revenu, la scolarité, la qualification, etc.

La stigmatisation donne une image négative du chômeur et les critères de choix ont pour conséquence paradoxale d'exclure des exclus parmi les exclus. Les dispositifs dont les objectifs sont de rétablir le lien communautaire ou le lien sociétair ont aussi des logiques et

des stratégies purement économistes. Les programmes qui mobilisent les jeunes autour d'activités économiques communes sont également très sélectifs. Par exemple, les employeurs responsables des projets pilotes d'insertion par la formation et le travail dans un domaine particulier sont amenés généralement à préférer les jeunes les plus diplômés indépendamment de la nature des emplois offerts et des caractéristiques de l'entreprise.

La plupart des entreprises ont eu tendance à intégrer les jeunes dans le but de bénéficier des mesures d'allègement instaurées par les gouvernements. Même si elles ont mis en oeuvre des activités de formation spéciales afin d'aider les jeunes, peu de ces activités sont adaptées aux besoins de ces derniers (Langlois, 1986 ; Sauvage, 1988 ; Assogba et Turcotte, 1996). L'approche institutionnelle de l'exclusion repose sur des critères normatifs. L'identité des individus ou des groupes et le processus de leur socialisation sont vus et traités exclusivement à travers le prisme de l'insertion dans le marché du travail. Les usagers des dispositifs publics d'insertion ne représentent souvent que des mesures et des politiques administrées par des professionnels qui proposent des réponses généralement en décalage avec les besoins des exclus (de Gaulejac et Taboada Léonetti, 1994).

Les recherches évaluatives des politiques et des programmes gouvernementaux d'insertion étalés sur plus de quinze ans ont conclu soit à leur échec, soit à leurs limites face au problème du chômage des jeunes. Au Canada et au Québec, les programmes de lutte contre l'exclusion des jeunes de la sphère économique ont changé d'appellation d'une année à l'autre, mais, à bien y regarder, leur finalité est en dernier ressort la même, à savoir « occuper temporairement le temps des jeunes à des travaux souvent marginaux et tenter d'améliorer leur formation ou *employabilité* » (Langlois, 1986, p. 316). Ces multiples programmes spéciaux destinés aux jeunes exclus et étalés sur une dizaine d'années n'ont pas manqué de produire des effets pervers importants. Ils ont marginalisé d'une certaine manière les jeunes en quête d'emploi en les ghettoïsant dans un secteur du marché du travail. En France, les rapports Nasse (1992) et Fragonard (1993) soulignent que ces politiques n'ont pas eu les effets escomptés :

de la part du patronat qui utilise l'abaissement du coût de la main-d'œuvre comme un élément de flexibilité externe ; sur les jeunes eux-mêmes, car ces mesures n'ont pas été utilisées pour les jeunes les plus en difficultés (effet d'éviction) ; enfin ces mesures semblent conduire assez peu à l'emploi (Nasse, 1992, p. 49).

Des études de plus en plus nombreuses qui renouent avec les théories classiques et contemporaines de la cohésion sociale et de l'exclusion montrent l'importance du lien social et de l'intégration dans le processus relationnel qui témoigne de la capacité des groupes exclus à recomposer un nouvel ordre social (Pellegrin-Rescia, 1993 ; Castel, 1995 ; Chopart, 1995 ; Roy, 1995 ; Schehr, 1999 ; Gamba-Nasica, 1999 ; Grell, 1999). Certaines études montrent que la crise de l'emploi n'est pas indépendante de certaines inégalités sociales ayant trait au *capital familial* et au *capital scolaire* des jeunes (Provost, 1986 ; Bouchayer, 1994), puisque c'est parmi la catégorie des jeunes peu ou pas scolarisés et le plus souvent démunis économiquement que le chômage frappe de plein fouet. Enfin, d'autres recherches soulignent que la problématique de l'insertion professionnelle correspond à des *demandes existentielles* auxquelles on n'a donné jusqu'ici que des réponses *institutionnelles* (de Gaulejac et Taboada Léonetti, 1994).

À la logique des institutions étatiques « s'opposent les logiques existentielles des sujets qui comprennent mal pourquoi les institutions chargées de les aider les traitent comme des objets, et qui expriment une sensibilité particulière à la relation interpersonnelle qui s'établit avec les agents avec lesquels ils ont contact » (de Gaulejac et Taboada Léonetti, 1994, p. 231-232). En dernière analyse, la désinsertion des individus et leurs demandes d'insertion ont un caractère polysémique auquel les mesures de l'État et du secteur privé n'ont pas pu seuls donner des réponses efficaces durant toute la première moitié de la décennie 1980-1990. Face aux limites de sociabilité de l'État et de l'entreprise privée comme instruments de solidarité, on assiste à l'émergence de nombreuses initiatives d'insertion des jeunes. Ces expériences sont portées par la société civile, en l'occurrence les mouvements communautaires et associatifs issus généralement des communautés régionales ou locales.

Les pratiques communautaires d'insertion sont également fondées sur des valeurs et sur un tissu relationnel qui tiennent compte des attributs existentiel, matériel, psychologique, social et symbolique des exclus. Ces expériences novatrices sont basées sur les tâches de volontaires, mais aussi de travailleurs qui font une rupture avec l'approche bureaucratique et impersonnelle de l'État et de l'entreprise, pour répondre directement à l'intérêt et aux besoins des jeunes (Grégoire, 1981 ; Touraine *et al.*, 1988 ; Godbout, 1990 ; Schehr, 1999). L'État, l'entreprise privée, le mouvement syndical et le mouvement communautaire commencèrent à se poser des questions fondamentales d'inté-

gration sociale de la jeunesse. Comment les sociétés de la surmodernité peuvent-elles agir pour contrer plus efficacement les processus d'exclusion de l'heure, et plus largement pour construire une cohésion sociale ? À notre avis, c'est la commission présidée par Bertrand Fragonard qui a le mieux formulé ces questions de l'ordre de la sociologie. Nous jugeons donc pertinent de les reproduire intégralement.

Au-delà du constat des difficultés de l'État et des collectivités publiques à mener de manière cohérente une politique d'insertion et plus encore de prévention de l'exclusion, la question principale est d'abord de déterminer la part qui revient respectivement aux acteurs publics (État, collectivités locales et autres acteurs publics) et aux acteurs privés dans l'initiative, la responsabilité et le financement des politiques de cohérence sociale. Quel est le minimum de cohésion sociale exigé par la collectivité nationale ? Quels financements peut-on accepter de dégager ? Comment ensuite organiser la répartition des rôles entre acteurs publics et privés chargés de restaurer une plus grande cohésion sociale ? Pour atteindre les objectifs ci-avant définis, la réforme des structures administratives ne suffit pas. Il faut également remplir les conditions de fond d'une mise en œuvre renouvelée des politiques concourant à la cohérence sociale et à la prévention de l'exclusion (Fragonard, 1993, p. 51-52).

C'est dans cette perspective et dans ce contexte qu'on a assisté un peu partout dans les sociétés de la modernité avancée au renouvellement des pratiques d'insertion sociale et professionnelle des jeunes. Parallèlement aux politiques d'employabilité, l'État amorce aussi une politique de décentralisation du pouvoir qui consiste, entre autres choses, à transférer des responsabilités aux collectivités locales. Le mouvement communautaire, qui prenait déjà des initiatives dans le domaine social pour aider les jeunes en difficulté à s'insérer dans le marché du travail, saisira l'occasion offerte par les nouvelles mesures gouvernementales pour faire son entrée (tant bien que mal) dans le champ politique de l'emploi et de l'insertion professionnelle.

L'incurSION des organisations communautaires dans ce champ précis (demeuré le domaine privilégié sinon exclusif des gouvernements et des organismes privés) est récente. C'est à partir de la moitié des années 1980 que les pouvoirs publics ont commencé à reconnaître explicitement le rôle non moins important des expériences novatrices d'insertion socioéconomique entreprises par les mouvements communautaires et associatifs. Les politiques sociales de lutte contre l'exclusion prennent leur rôle en considération. Parallèlement, on assiste

dans une certaine mesure à l'effritement de la représentation dualiste : secteur non marchand (public) et secteur marchand (privé). Le premier secteur serait le lieu par excellence des associations et des organisations communautaires alors que le deuxième secteur serait par définition le lieu des entreprises privées à but lucratif. La plupart de ces organisations aussi réorientent le contenu de leur discours, adoptent de nouvelles stratégies dans leur rapport aux gouvernements. Les subventions publiques qu'elles reçoivent demeurent toujours insuffisantes et aléatoires eu égard à l'ampleur et à la tendance permanente du problème du chômage.

Malgré cela, les organisations communautaires entreprennent de plus en plus une démarche de dialogue, de concertation ou de partenariat avec l'État, ses appareils, les syndicats ou les entreprises privées pour la mise en œuvre des politiques d'insertion sociale et professionnelle des jeunes (Fragonard, 1993 ; Favreau, 1994 ; Bélanger et Lévesque, 1992 ; Eme et Laville, 1994 ; Roustang *et al.*, 1996 ; Favreau et Lévesque, 1996 ; Comeau, 1997 ; Vincens, 1997a ; Defourny, Favreau et Laville, 1998). Bref, les organisations communautaires, tant en Amérique du Nord qu'en Europe de l'Ouest, deviennent très actives dans les politiques d'insertion. D'une part, issues de la volonté d'une communauté qui veut faire face au problème du chômage de sa jeunesse, elles sont caractérisées par une philosophie qui cherche à répondre aux besoins individuels et collectifs. D'autre part, elles représentent l'insertion professionnelle dans ses dimensions à la fois économiques et sociales, en partenariat avec les institutions publiques, privées ou syndicales. Leur dynamisme est remarquable dans différents domaines de la vie économique des sociétés de la surmodernité dont, entre autres, la préparation et la formation à l'emploi et à l'entrepreneuriat, les entreprises d'insertion, le secteur des services de proximité, etc., un ensemble d'initiatives reconnues et qu'on désigne par la notion de nouvelle économie sociale (NES) (Defourny, Favreau et Laville, 1998).

Tirant certes des enseignements du fonctionnement polysémique du secteur communautaire en matière d'insertion socioéconomique ; prenant en compte de nouveaux éléments non seulement des recherches québécoises sur l'exclusion et l'insertion des jeunes adultes, mais également des pratiques innovantes issues des communautés locales telles que les carrefours jeunesse-emploi et les corporations de développement économique communautaire (CDEC) nés dans les années 1980 (Favreau et Lévesque, 1996), le gouvernement du Québec amorce, pour sa part, une série de réformes. En 1996, madame Louise

Harel, alors ministre de l'Emploi et de la Solidarité (qui deviendra plus tard le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MESS)) publie à des fins de consultation le livre vert intitulé *Un parcours vers l'insertion, la formation et l'emploi*. Deux années plus tard, en 1998, une série de mesures sont mises en œuvre selon une politique générale qui s'articule autour de deux mécanismes : la fusion des programmes d'insertion professionnelle des gouvernements du Canada et du Québec et la décentralisation des services inhérents dans les localités.

Cette décentralisation se traduit par la participation directe des acteurs et des instances publiques concernées par les mesures de formation de la main-d'œuvre et d'insertion en emploi au Québec. On assiste dès lors à la création de deux dispositifs publics liés à la formation et à l'intégration sur le marché du travail. Le premier, appelé centre local de développement (CLD), est chargé de l'élaboration du Plan local d'action concerté pour l'économie et l'emploi (PLACEE). Le second, connu sous l'appellation de centre local d'emploi (CLE), a le mandat d'offrir, selon le vocabulaire technocratique, des « services publics intégrés ». Ces nouvelles structures gouvernementales visent à terme le développement local et fonctionnent en tenant compte, d'une part, du caractère polysémique de l'exclusion et de l'insertion des individus et, d'autre part, des apports des acteurs collectifs locaux dans le développement de leur milieu social (Beaudoin et Favreau, 2000).

Le gouvernement du Québec a également élaboré une nouvelle politique d'insertion des jeunes adultes dans le marché du travail. C'est la Politique active du marché du travail (PAMT), élaborée en concertation avec les ministères et organismes publics suivants : la défunte Société québécoise de développement de la main-d'œuvre (SQDM), chargée de la formation professionnelle des adultes ; le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MESS), qui assume la gestion de l'aide financière dite de dernier recours ainsi que des mesures d'insertion sociale professionnelle des prestataires de la sécurité du revenu ; le ministère de l'Éducation du Québec (MEQ) responsable des programmes d'éducation des adultes et de l'application des mesures de lutte contre le décrochage scolaire. Est également concerné, le Secrétariat au développement des régions. Outre les localités, les régions, par leurs conseils régionaux de développement (CRD) et en partenariat avec les autres instances et intervenants, sont également mises à contribution dans l'application des mesures de lutte contre la désinsertion sociale et professionnelle des jeunes. Issue d'une entente signée en 1998 entre le Canada et le Québec, la Politique active du marché du

travail permet toutefois au gouvernement canadien de jouer un rôle dans la mise en pratique des programmes de formation et d'insertion des jeunes dans le marché du travail au Québec. Tel est le cas par exemple de son Programme de développement des collectivités rurales, de ses subventions aux sociétés d'aide au développement des collectivités (SADC) du Québec (Beaudoin et Favreau, 2000). Dans le contexte social de renouvellement des pratiques d'insertion socioprofessionnelle des chômeurs, des sans-emploi, des prestataires de la sécurité du revenu, on a donc assisté au Québec, au cours des quinze dernières années, à l'émergence des nouvelles formules de concertation et de partenariat entre le mouvement communautaire, les pouvoirs publics et le secteur privé pour lutter contre l'exclusion. Il s'agit en quelque sorte de la gouvernance locale, où les individus, la société civile, les instances publiques et privées tous ensemble mettent en œuvre des projets d'intervention dans le but de développer l'empowerment des individus et des groupes, et à terme de favoriser le développement local des collectivités frappées par la crise économique (Favreau et Fréchette, 1996 ; Fréchette, 2000).

Le chapitre III permettra de situer, à juste titre, le Carrefour jeunesse-emploi de l'Outaouais (CJEO) comme un dispositif exemplaire d'insertion socioprofessionnelle des jeunes adultes issu du mouvement communautaire dans la première moitié des années 1980 dans l'ouest du Québec. L'exemplarité du CJEO tient non seulement à son entrée dans le champ politique de la lutte contre l'exclusion des jeunes, mais également au fait qu'il apparaît comme le dispositif inspirateur et animateur d'un réseau de 90 carrefours jeunesse-emploi au Québec au cours des cinq dernières années.

CHAPITRE III

CONDITIONS D'ÉMERGENCE ET DÉVELOPPEMENT DU CJEO

Dans le vaste champ de l'insertion sociale et professionnelle des jeunes, l'employabilité et l'entrepreneuriat constituent des programmes publics dont une partie de la maîtrise d'œuvre est généralement confiée aux organisations communautaires. Au Canada et au Québec, ces programmes s'adressent à des jeunes exclus catégorisés selon l'âge, le niveau de scolarité, le type de formation, les champs d'intérêt professionnels, les potentialités d'insertion sur le marché du travail. D'après d'autres critères, les mesures d'insertion peuvent viser soit une préparation minimale de l'utilisateur à la recherche « active d'emploi », à la « débrouille » d'intégration du marché du travail, soit une courte formation de l'utilisateur à la création et à la gestion de sa propre entreprise. Il s'agit en fait de programmes de formation financés par le gouvernement qui permettent en quelque sorte de recycler une partie des jeunes restés sans emploi à leur sortie du système scolaire, dans le but de favoriser leur accessibilité au marché de l'emploi et du travail.

L'entrée du mouvement communautaire dans ce champ modifiera la donne par une approche plus globale. En 1994, au Québec, les organisations communautaires d'employabilité et d'entrepreneuriat étaient

estimées à une cinquantaine au Québec (René, 1993). Cinq ans plus tard (1999), c'est-à-dire à l'aube de l'an 2000, leur nombre a quadruplé²⁴. En effet, depuis 1995, le gouvernement du Québec – formé par le Parti québécois –, après avoir reconnu l'originalité du tout premier dispositif Carrefour jeunesse-emploi en Outaouais québécois, a décidé de l'« institutionnaliser ». Le nouveau Secrétariat à l'action communautaire autonome, instance gouvernementale chargée d'appuyer les organisations communautaires dans leurs activités socioéconomiques, a confié au CJEO le mandat d'implanter une cinquantaine de carrefours jeunesse-emploi au Québec. En 1999, un total de 90 CJE ont été créés dans tout le Québec, d'Ahuntsic-Bordeaux-Cartierville à Verdun en passant par Beauce-Nord, Beauce-Sud, le Saguenay–Lac-Saint-Jean, Rimouski, etc. Mais dans quelles conditions a émergé le Carrefour jeunesse-emploi de l'Outaouais (CJEO) qui, du reste, revêt une valeur paradigmatique d'organisation communautaire d'employabilité et d'entrepreneuriat ? Quels sont ses objectifs et ses pratiques de base eu égard à l'insertion socioprofessionnelle des jeunes ?

1. MOUVEMENT COMMUNAUTAIRE ET CHAMP POLITIQUE DE L'INSERTION DANS L'OUTAOUAIS

La crise économique de 1981-1982 a rendu plus saillantes les difficultés psychosociales et économiques des jeunes sans emploi dans une région comme l'Outaouais, où les taux de décrochage scolaire et de chômage étaient les plus élevés au Québec. Devant cette situation non reluisante des jeunes, pour la plupart issus des couches sociales démunies, un petit groupe d'organiseurs communautaires des trois centres locaux de services communautaires (CLSC) des villes de Hull et de Gatineau a pris l'initiative en 1982 de mobiliser des gens – bénévoles, hommes et femmes d'affaires des secteurs privé et coopératif, de l'Église de l'Outaouais métropolitain (Assogba, 1988). Cette mobilisation de la collectivité visait la défense des droits des jeunes à l'emploi et au travail. Dans cette perspective, le groupe a décidé de mener une recherche dont les objectifs étaient : analyser le marché du travail et les structures de l'emploi de la région de l'Outaouais, dresser le portrait sociodémographique et socioéconomique de ses jeunes, définir leurs

24. Qu'il suffise de citer quelques regroupements de ces organismes, tels que le Regroupement québécois des organismes de développement de l'employabilité (RQODE), l'Association des services externes de main-d'œuvre (ASEMO) et le Réseau des carrefours jeunesse-emploi (RCJE), de même que les entreprises d'insertion.

besoins spécifiques relativement à leur intégration sociale. Les résultats de l'étude ont montré alors qu'environ 15 000 jeunes de 15 à 24 ans (dont 10 000 vivent dans la zone métropolitaine) aptes au travail se trouvaient à l'époque sans emploi.

Ces jeunes sont aussi socialement isolés et la plupart d'entre eux bénéficient de prestations d'aide sociale. Se basant sur ces résultats très éloquents en ce qui concerne l'exclusion sociale de la jeunesse de l'Outaouais dans les années 1980, les milieux de l'organisation communautaire vont promouvoir en 1983 une expérience novatrice d'insertion socioprofessionnelle des jeunes. Il s'agit alors d'un projet d'implantation d'un dispositif appelé dans un premier temps *Centre communautaire des jeunes sans emploi* (CCJSE) qui doit être une solution de rechange aux problèmes d'abandon scolaire, de délinquance et de chômage des jeunes de la région outaouaise. Autrement dit, le Centre vise l'amélioration du bien-être des jeunes aux prises avec des difficultés d'intégration sociale :

Le Centre se veut un lieu d'accueil, d'aide et de valorisation et à ce titre une ressource complémentaire aux services existants. *De plus*, cette volonté doit s'incarner dans la collaboration et la concertation avec le milieu social et économique sous forme de partenariat dans le développement de programmes et de services.

Cet extrait du document d'introduction du projet du CCJSE définit clairement la logique et les stratégies de ses promoteurs : le Centre doit émaner de la volonté de la communauté ; il est censé oeuvrer de façon complémentaire avec d'autres dispositifs d'insertion ; les acteurs du projet entendent réaliser le projet en partenariat avec d'autres acteurs et instances communautaires, publiques et privées. Ces éléments prendront toute leur signification sociologique lorsque nous analyserons, d'une part, l'évolution interne du CCJSE et, d'autre part, certains aspects de l'évolution des rapports entre l'État et les organisations communautaires d'insertion socioprofessionnelle des jeunes. Le CCJSE est un concept de services intégrés pour les jeunes prestataires d'assurance-chômage et d'aide sociale, les chômeurs et les décrocheurs de la région de l'Outaouais. Les objectifs généraux poursuivis par le CCJSE consistent principalement à offrir à ces jeunes des ressources d'information, de formation, d'encadrement et de suivi susceptibles de les aider : à accéder plus facilement au marché du travail ; à améliorer et réaliser des projets de création de leurs propres emplois ; à se motiver à continuer ou à reprendre leur formation scolaire ou professionnelle. Le Centre veut également offrir à sa clientèle des services d'accueil,

d'orientation et de café-rencontre afin de devenir un lieu de discussion et d'animation. Le but de ces services est de favoriser l'émergence d'un sentiment d'appartenance sociale chez les jeunes sans emploi, souvent délaissés et déracinés par rapport à leur milieu. Le projet entend susciter ou améliorer la communication et les mécanismes de collaboration entre les milieux d'affaires, le marché du travail et les organismes voués au service des jeunes.

Le projet du CCJSE se caractérise de façon originale par le fait qu'il vise à regrouper en un même lieu tous les programmes offerts aux jeunes et à les placer sous l'administration d'un seul organisme communautaire. S'adressant spécialement aux jeunes sans emploi, le CCJSE veut, d'une part, combler un besoin social, et, d'autre part, constituer un ensemble de services complémentaires à ceux qui existent déjà. Pour atteindre ces objectifs généraux, le projet a prévu en principe cinq structures d'activités ou de programmes. Mais, en fait, le CCJSE s'incorpore en 1984 et entreprend ses activités d'employabilité la même année avec un seul programme dénommé Option Travail Outaouais (OTO), grâce à une subvention de « lutte contre le chômage des jeunes » du ministère de l'Emploi et de l'Immigration du Canada (MEIC). En 1985, le CCJSE met sur pied un second programme appelé Enjeu Outaouais, grâce à une assistance financière du ministère de la Main-d'œuvre et de la Sécurité du revenu du gouvernement du Québec (MMSR) dans le cadre du programme Initiatives Jeunesse. De 1985 à 1987, les activités et les deux programmes du CCJSE ont lieu dans des locaux séparés géographiquement, trop petits et peu fonctionnels par rapport aux besoins de la clientèle. Or, l'originalité recherchée par le projet réside très précisément dans le regroupement et l'intégration dans un même bâtiment des ressources du CCJSE.

Les promoteurs ont donc cherché dès le début à loger les activités du Centre dans un seul bâtiment. La construction de ce dernier va constituer leur cheval de bataille pendant ces deux années. En effet, après des luttes et des tractations d'ordre politique et financier, les travaux pour bâtir un établissement débutent à Gatineau en mars 1987 et, au mois d'août 1987, tous les services du Centre y aménagent. Il est intéressant d'analyser de manière sociologique le processus d'implantation de ce dispositif dans le contexte des années 1980 où les principaux acteurs sociaux, à savoir l'État, le mouvement communautaire, les secteurs privé et syndical, etc., prennent l'initiative d'assumer collectivement leur part de responsabilité dans le processus de recomposition de la cohésion sociale qu'exige la situation.

2. APPROCHE COMPRÉHENSIVE WÉBÉRIENNE DE L'ACTION COMMUNAUTAIRE

L'action communautaire qui vise la maximisation de l'employabilité, l'insertion ou la réinsertion socioprofessionnelle des jeunes considère la désinsertion sociale non pas comme une forme de marginalité, mais plutôt comme une exclusion d'une catégorie de la jeunesse. Dans cette perspective, il est important de bien saisir les logiques et les actions des agents communautaires, tout en mettant en évidence les rapports de force et les enjeux sociaux susceptibles d'influer sur l'intentionnalité et les choix stratégiques de ces agents. Tout en prenant l'action communautaire comme unité d'analyse, la plupart des études dans ce domaine tendent à représenter cette action comme un système dont différentes composantes sont simplement interdépendantes et complémentaires.

Ce type d'analyse tend à réduire l'importance des divergences et des conflits internes de ces organisations. Prendre au contraire les organisations communautaires comme unité d'analyse permet d'appréhender les différentes logiques et stratégies qui traversent ces associations, de mettre en évidence celles qui sont convergentes et divergentes, les relations consensuelles et conflictuelles, les mécanismes de fonctionnement interne et externe de l'organisation communautaire dans la poursuite de ses buts. Dans cette perspective, nous ferons l'analyse sociologique de l'intervention communautaire d'après la démarche compréhensive de Max Weber. Dans la tradition wébérienne, la démarche compréhensive se définit comme la compréhension des actions sociales, c'est-à-dire des actions orientées vers autrui en fonction d'un but. Autrement dit, l'approche compréhensive consiste à mettre en évidence les significations ou les attributions de sens que les acteurs donnent à leurs actions. Il faut, en outre, découvrir les explications sociales sous-jacentes à ces actions, car celles-ci sont motivées et orientées vers la réalisation de fins dans le contexte social et institutionnel où se trouvent les acteurs sociaux (Boudon, 1984). En termes plus explicites, comprendre, selon Weber :

C'est saisir, de la manière la plus objective qui soit, et en les rapportant aux causes les plus vraisemblables de leur production, les relations significatives que les individus établissent, en tant qu'acteurs sociaux, entre leurs conditions d'existence et les actions qu'ils accomplissent, en vue de réaliser des fins qui leur apparaissent plus ou moins clairement (Javeau, 1986, p. 99).

3. APPROCHE COMPRÉHENSIVE WÉBÉRIENNE ET L'ACTION COMMUNAUTAIRE DU CCJSE

Dans le cas du CCJSE, on suppose donc que les organisateurs communautaires en tant qu'acteurs sociaux n'agissent pas uniquement dans le sens que leur dicte leur appartenance à l'organisation, mais aussi en fonction de leurs logiques socioculturelles, économiques et politiques. Ce sont ces logiques qui leur permettent d'investir du temps et de l'énergie dans une stratégie plutôt que dans une autre pour atteindre leur but, c'est-à-dire aider les jeunes à s'intégrer au marché du travail. Les logiques et les actions stratégiques des intervenants vont différer en fonction des enjeux du projet, des programmes d'insertion, etc. Cela vaut également pour l'action des jeunes qui participent aux programmes. Le CCJSE, comme tout projet d'organisation, a été un terrain de débats idéologiques et politiques. L'idée fondatrice était de répondre aux besoins de logement des jeunes chômeurs et des prestataires du « bien-être social ».

À l'époque, ces derniers étaient « accusés » d'abuser de l'aide gouvernementale en « cohabitant » afin de réduire leurs dépenses. Mais pour certains promoteurs du Centre communautaire, la « crise » du logement n'était qu'un symptôme d'une crise plus profonde et plus grave : celle de l'exclusion socioéconomique des jeunes de l'Outaouais. C'est ainsi que la création du CCJSE s'est effectuée dans le cadre d'un débat interne d'opinions à propos du besoin fondamental auquel il fallait répondre en priorité. En s'inscrivant de manière pragmatique dans le contexte social de l'époque, certains membres parmi les promoteurs ont décidé d'entreprendre des actions d'ordre politique, économique, social et culturel pour concrétiser leur projet de dispositif communautaire en ciblant l'insertion et la réinsertion socioprofessionnelle (plutôt que le logement) des jeunes socialement et économiquement exclus. Du point de vue politique et judiciaire, le CCJSE s'incorpore en 1984 en vertu de la Loi sur les compagnies et est alors reconnu comme un organisme à but non lucratif, dont le principal objectif est de mettre en oeuvre et de gérer des programmes qui favorisent l'accès des jeunes au marché de l'emploi et du travail.

Le CCJSE s'est doté d'un conseil d'administration (CA) composé de onze membres provenant des diverses institutions publiques, privées et coopératives de l'Outaouais. On y trouve des gens issus des milieux de la jeunesse, de la fonction publique, de la santé et des affaires sociales,

de la politique municipale, des finances, etc. Selon les règlements internes de la corporation, le CA a le pouvoir de :

- 1) « déterminer les objectifs et les priorités de la corporation » (article 34.213) ;
- 2) « nommer et destituer les officiers. Nommer et destituer les employés, leur déléguer les pouvoirs qu'il juge à propos et fixer leur rémunération » (article 34.2k) ;
- 3) « accepter ou refuser les membres, éditer les règles de formation de nouveaux organismes et approuver leur formation » (article 34.2e) ;
- 4) « le CA doit rendre compte de son mandat et soumettre son rapport annuel à l'assemblée générale » (article 34.2e).

Le CA s'est doté d'un comité consultatif qui l'aide dans la définition des objectifs, la planification et le développement des programmes, ainsi que dans le choix des moyens à prendre pour réaliser l'ensemble des activités de l'organisation. Différents comités ont été créés selon le type d'activité : « comité de construction », « comité Transition-école-travail. pour l'élaboration d'un programme de raccrochage scolaire, « comité pour la campagne de souscription populaire » en vue du financement de la construction du bâtiment du CCJSE, - « comité d'accueil-orientation-suivi » pour le développement des services d'information et d'orientation des usagers d'après leurs besoins. Tous ces comités relèvent du CA. Mais, dans les premiers temps du CCJSE, le programme Enjeu Outaouais est administré à titre d'organisme incorporé en vertu de la Loi sur les compagnies.

En conséquence, il s'est doté d'un conseil d'administration indépendant de celui du CCJSE. Ce cas particulier s'expliquerait par les exigences du programme Initiatives Jeunesse du ministère de la Main d'œuvre et de la Sécurité du revenu (MMSR) du gouvernement du Québec qui a subventionné les activités d'Enjeu Outaouais. La provenance fédérale de la source de financement d'Option Travail Outaouais et la provenance provinciale de celle du programme Enjeu Outaouais n'ont donc pas permis une administration commune des deux programmes initiaux du CCJSE. Une telle situation n'est pas sans créer quelques conflits internes entre les intervenants. En effet, ces deux organes peuvent jouir d'une autonomie soit relative, soit absolue par rapport au conseil d'administration du CCJSE. Dans un document définissant le fonctionnement du Centre on ne fait que « souhaiter fortement qu'une collaboration puisse s'instaurer » entre les organes et l'instance décisionnaire du CCJSE. Ce qui revient à dire que l'autonomie des deux programmes n'a

donné lieu qu'à une traduction partielle sinon inachevée du concept original de gestion intégrative des activités et services du CCJSE.

Rechercher les ressources financières, matérielles et humaines nécessaires à la mise en œuvre du projet a été, bien sûr, une des préoccupations constantes de ses instigateurs. Comme pour de nombreuses organisations communautaires au Québec, le financement du CCJSE provient pour l'essentiel des subventions issues des politiques de lutte contre le chômage des jeunes promulguées par les gouvernements du Québec et du Canada. Dès 1984, le CCJSE a bénéficié de l'assistance financière totalisant 300 000 \$ de programmes fédéraux et du gouvernement du Québec. Cependant, issu de la volonté des gens de la communauté de l'Outaouais, le CCJSE a également reçu le soutien financier ou matériel d'instances politiques et économiques locales, d'organisations syndicales, etc. Ainsi, la ville de Gatineau en concédant un terrain, le Fonds de solidarité de la Fédération des travailleurs du Québec (FTQ) en consentant un prêt hypothécaire et l'Office de planification et du développement du Québec (OPDQ) en accordant une subvention de 330 000 \$ ont participé directement au financement de la construction du bâtiment du CCJSE.

À ces sources financières il faut ajouter à juste titre l'apport important du bénévolat. Le CCJSE bénéficie en effet du travail qualitatif (mais difficilement quantifiable en termes financiers) de nombreux bénévoles : jeunes, femmes et hommes, parents, amis et professionnels de différents secteurs de la région (secteurs des affaires, de l'Église, de l'associatif, etc.). Le degré de financement est l'un des facteurs les plus déterminants du bon fonctionnement d'un système d'action, car c'est de ce niveau de financement que dépend la nature des échanges avec l'environnement. S'il est élevé, le système d'action va bien s'adapter, alors que s'il est bas ou faible le système d'action risque de ne plus exister. C'est ce dernier cas que vit souvent l'action communautaire, et le CCJSE ne fait pas exception à la règle. Les intervenants du Centre en ont été conscients qui se sont associés à différents partenaires de la société canadienne et québécoise pour non seulement diversifier les ressources économiques du CCJSE, mais aussi constituer un réseau de sociabilité très étendu et puissant composé d'acteurs politiques, issus de la société civile, de l'Église, du domaine des finances, des professions libérales. Bref, ils ont fait du CCJSE une véritable organisation communautaire ou associative en ce sens que c'est un projet collectif ancré dans la communauté et visant à répondre aux besoins de ses jeunes en matière d'insertion socioprofessionnelle.

C'est en fonction de leurs besoins que le CCJSE s'est donné pour objectif explicite d'informer, de former, de (re)socialiser les jeunes sans emploi de 16 à 30 ans dans le but de transmettre des normes, des valeurs, des modèles culturels nécessaires pour développer chez eux des motivations à l'action. Celle-ci renvoie concrètement à la (re)scolarisation, à « l'employabilité », à l'entrepreneuriat, et à terme à l'insertion dans le marché de l'emploi ou du travail et à l'intégration sociale. Dans les documents d'archives les objectifs généraux qu'entend poursuivre le CCJSE sont définis comme suit : 1) favoriser le développement individuel et collectif des jeunes ; 2) développer l'autonomie mais aussi le sens d'appartenance à la communauté ; 3) les motiver à reprendre ou à continuer leur formation scolaire ou professionnelle. Il s'agit là des normes, des valeurs et des rôles sociaux, visant un changement social, qui sont transmis au moyen des programmes, des stages dans des entreprises et d'autres activités comme les campagnes de presse et de souscription populaire et les conférences publiques. Les méthodes de préparation et de formation des jeunes sont, entre autres, les entrevues de sélection, les séances d'information et d'orientation, l'animation, la formation pratique et la recherche active d'emploi.

Les intervenants sont des administrateurs, des spécialistes en orientation scolaire et professionnelle, des organisateurs communautaires, des travailleurs sociaux et des entrepreneurs. En favorisant l'insertion ou la réinsertion scolaire et professionnelle des jeunes, le CCJSE contribue, un tant soit peu, à enrayer certaines contraintes – certification des connaissances, expérience de travail, formation – à la mobilité sociale et économique des jeunes décrocheurs, des prestataires de l'aide sociale et des chômeurs de la région. En ce début des années 1980 où le néolibéralisme a commencé à prendre son essor, le CCJSE, par son action communautaire, contribuait à l'insertion socioprofessionnelle des jeunes exclus et participait également au développement d'un sentiment d'appartenance et à l'instauration des groupes de défense des droits sociaux et économiques des jeunes.

Le CCJSE, comme organisation communautaire faisant irruption dans le champ politique de l'emploi, redonnait espoir aux jeunes. Enfin, il symbolisait, par l'originalité de ses pratiques sociales, la nouvelle philosophie politique d'intégration sociale du moment voulant que la formation et l'insertion dans la société des jeunes doivent constituer, « en un sens très réel et éminemment concret, un défi pour toutes les institutions » de la société (Grégoire, 1981). Même en l'absence de données quantitatives précises, les témoignages aussi bien des informateurs

clés des institutions et organismes subventionnaires, des organisateurs communautaires que des usagers des deux programmes, le CCJSE conclut que les résultats obtenus au cours des trois premières années (1984-1987) de son existence ont été encourageants. Par ailleurs, les uns et les autres reconnaissent que ces résultats demeurent faibles par rapport au nombre de jeunes sans emploi de la région de l'Outaouais. En conséquence ils souhaitent vivement la consolidation de l'intervention communautaire du CCJSE.

3.1 Stratégies d'implantation du CCJSE au début des années 1980

En tant qu'acteurs sociaux menant une action, les organisateurs communautaires ont constamment élaboré des stratégies et fait des choix concernant le type d'action à entreprendre à des moments précis pour concrétiser le projet du dispositif. On peut distinguer deux types de stratégies mis en œuvre dans le processus d'implantation du CCJSE : 1) une stratégie « consensuelle » et 2) une stratégie « conflictuelle ».

La stratégie consensuelle

La stratégie « consensuelle » dont il s'agit ici s'inspire des éléments de la formulation élaborée par Ross (1955). On peut également parler de stratégie de développement communautaire (Doucet et Favreau, 1991). Les éléments qui définissent cette stratégie sont, entre autres, les rapports que l'organisation communautaire doit entretenir avec la communauté globale dans laquelle elle mène son action, la nature du travail de l'association, ses aspirations et la formation de ses dirigeants. Ces éléments se résument ainsi :

- a) L'organisation communautaire se lie à la communauté globale par l'intermédiaire de ses membres. Ce principe signifie que l'organisation doit « impliquer les leaders (à la fois formels et informels) qui s'identifient aux sous-groupes principaux de la communauté et sont acceptés par eux ». L'organisation doit également et surtout exiger « la participation des citoyens, car ce sont eux qui doivent être à la fois les instruments du changement et les objets du changement » (Médard, 1969).
- b) L'organisation doit développer un certain rythme de travail afin de prouver à la communauté son dynamisme et son efficacité dans le processus du changement social. L'application de ce principe vise un effet positif dans la collectivité.

- c) L'organisation doit avoir des « buts et des procédures de haute acceptabilité ».
- d) Les programmes de l'organisation doivent « comprendre quelques activités à contenu émotionnel » par exemple instituer des fêtes et des symboles.

Conscients de la conjoncture politique, idéologique et économique des années 1980, puis connaissant le contexte social de l'Outaouais, les agents sociaux de CCJSE ont mis en pratique ces principes de la « stratégie consensuelle » dans le processus d'élaboration et d'implantation du projet.

Une entreprise d'insertion sociale des jeunes sans emploi dans la région ne pourrait se faire sans la collaboration étroite des gens du milieu : gens d'affaires, hommes et femmes politiques, fonctionnaires des gouvernements, les milieux d'éducation, d'emploi, les organismes de jeunesse (extrait d'entretien avec une organisatrice communautaire du CCJSE, 1986).

Dans les milieux de l'organisation communautaire et du développement régional, le premier élément de la stratégie consensuelle, soit la participation de la population par l'intermédiaire des dirigeants représentatifs des différents groupes de la communauté, s'appelle la concertation. Le CCJSE, écrit-on dans un des documents d'archives, « est une entreprise unique, à but non lucratif, qui résulte d'une concertation soutenue et efficace entre des gens d'affaires, des intervenants politiques, sociaux et économiques et des jeunes de la région ». Le CCJSE a instauré des mécanismes de collaboration avec les milieux économiques et institutionnels de la région. Des organismes régionaux, notamment la Ville de Gatineau, la Caisse populaire Saint-Joseph de Hull, le Fonds de solidarité des travailleurs de la FTQ et les CLSC des villes de Hull et de Gatineau, participent à différents titres à la construction du Centre. Enfin, il faut mentionner la participation financière du gouvernement du Canada par son Programme du développement de l'emploi, celle du gouvernement du Québec par l'intermédiaire de l'Office de planification et de développement du Québec (OPDQ).

La logique suivie par les organisateurs communautaires du CCJSE pour mettre à contribution des dirigeants, des associations, des groupements sociaux, des organismes socioéconomiques et politiques est, d'une part, celle que nous appelons la logique du réseau des relations primaires et, d'autre part, celle de la persuasion par l'action (dynamisme et efficacité dans le travail réalisé). La première consiste à parler d'abord du projet du CCJSE à une « connaissance » ou à un ami rattaché

à un organisme donné ; à organiser des « cafés-rencontres » ou des déjeuners officiels ou non, avec des dirigeants afin de bien les informer et de promouvoir la cause des jeunes. Ces personnes informent à leur tour des gens de leur milieu social ou professionnel. Les intervenants du CCJSE se font donc des alliés, au moyen du réseau primaire de relations sociales, au sein d'organismes et d'institutions qui seront appelés tôt ou tard à participer au projet, soit à titre individuel (bénévolat), soit en vertu de leur statut professionnel. C'est de cette manière que les promoteurs du Centre ont peu à peu établi des liens relativement solides avec différentes institutions de la région. C'est par la même stratégie qu'ils ont réussi à mobiliser des groupes populaires, des associations religieuses, des organismes de jeunes et à s'assurer l'appui des élites de la région en 1986 pour soutenir et défendre publiquement le projet de construction du centre auprès du gouvernement du Québec. Ce dernier refusait à l'époque d'accorder une subvention de 300 000 \$ à la réalisation de ce projet retenu, par ailleurs, comme une des priorités régionales par le Sommet socioéconomique de l'Outaouais en mai 1986.

Une brève description des événements permettra sans doute de mieux fixer les idées. En 1984, une première demande de subvention déposée par une équipe d'organiseurs communautaires auprès du ministère de l'Emploi et de l'Immigration du Québec est rejetée. À l'époque, l'émergence du mouvement communautaire dans la sphère de l'insertion professionnelle paraissait « curieuse », voire « menaçante » aux yeux de certains technocrates de l'État. Devant ce refus, les promoteurs du centre ont eu recours à des stratégies de réseau de sociabilité. Une personnalité de l'Outaouais facilite la rencontre des promoteurs avec la ministre de l'Emploi et de l'Immigration du Québec de l'époque et responsable de la région de l'Outaouais. Une nouvelle demande de subvention incluant un volet « femmes retient l'attention et, en dépit de certains problèmes internes et des réticences des fonctionnaires au projet, la ministre de l'époque décide d'en financer une partie. Parallèlement à cette démarche, d'autres sont effectuées avec succès auprès du gouvernement fédéral (promesse d'une subvention de 300 000 \$) et de l'OPDQ (un financement de 330 000 \$). Mais, coup de théâtre sur la scène politique au Québec en 1985, le Parti québécois perd les élections au profit du Parti libéral qui forme le nouveau gouvernement.

Sachant que ce gouvernement s'intéressait peu ou pas à l'action communautaire, les membres fondateurs du CCJSE décidèrent de tenir une conférence de presse « pour dénoncer la politique libérale ». Un som-

met socioéconomique était prévu dans l'Outaouais au printemps 1986. Douze demandes de subventions sur un total de 127 n'avaient pas franchi l'étape de sélection pour financement. Le projet du Centre, dont deux programmes existaient depuis deux ans, figurait parmi les douze demandes rejetées. Pour faire « monter la tension politique », ses promoteurs lancèrent une campagne publicitaire sollicitant l'appui du monde politique régional. L'action a porté des fruits. La pression exercée sur le gouvernement du Québec était tellement grande que le ministre de l'Industrie et du Commerce de l'époque, qui présidait le Sommet socioéconomique de l'Outaouais, déclara que son bureau était « inondé » de « cartes » de la campagne publicitaire appuyant le projet. Le ministre était informé de l'engagement formel de la FTQ à consentir un prêt de 400 000 \$ aux responsables du projet, de la contribution de 100 000 \$ des gens d'affaires de la région de l'Outaouais, du financement de 330 000 \$ de l'OPDQ et de la subvention de 300 000 \$ promise par le gouvernement fédéral. Devant de tels faits montrant l'enracinement social et le soutien financier potentiel dont jouissait le CCJSE à l'époque, le ministre et président du Sommet socioéconomique fut convaincu de sa pertinence et décida de le subventionner. Ce bref rappel historique a le mérite de montrer que le CCJSE a été dès sa conception un lieu de tensions, un champ de confrontation de diverses logiques impliquant différents intérêts et motifs.

La seconde logique consiste à persuader les gens par les réalisations du CCJSE : première étude régionale sur le profil socioéconomique des jeunes de l'Outaouais, premiers résultats du programme Option Travail Outaouais relatifs à l'insertion professionnelle des jeunes, subventions gouvernementales déjà obtenues, perspectives de développement du Centre, son rôle au sein de la communauté. L'exemple type de cette logique de persuasion a été la « défense du projet du CCJSE » par l'un des principaux acteurs du Centre devant le ministre québécois responsable du développement régional au Sommet socioéconomique de l'Outaouais. Voici quelques extraits de l'argumentation du président du CCJSE d'alors :

[...] alors, la région a déjà dit oui à ce projet-là. Nous sommes un des 15 projets retenus comme étant prioritaires au Sommet. La région, autant au niveau scolaire qu'au niveau des affaires et des employeurs ont dit oui au projet et vous ont fait parvenir ces fameuses cartes postales. Et, en plus de ça, le milieu est allé au-delà des mots et s'engage à vous proposer une association financière dans laquelle le milieu assumera 75 % de l'investissement global. N'est-ce pas là, Monsieur le ministre, un exemple vivant de ce que doit être la concertation ou le développement régional ?

On a déjà un programme qui s'appelle Option Travail Outaouais, qui est là pour développer l'employabilité chez les jeunes. Cette année, dans notre première année expérimentale, on a placé au-dessus de 60 jeunes en emploi. Si vous faites les calculs avec l'aide sociale, vous allez voir comment c'est bénéfique.

On a aussi un programme qui va s'appeler Transition-école-travail pour des décrocheurs qui ne s'adaptent pas dans le système scolaire et qui pourraient avoir quand même besoin de formation initiale scolaire, mais donnée dans un contexte de travail.

Ce sont les deux logiques que les agents sociaux du CCJSE ont utilisées pour mobiliser des bénévoles, des organismes publics et privés pour l'organisation et le lancement de la campagne de financement populaire en avril 1987. Une journaliste du quotidien *Le Droit* d'Ottawa résume bien la situation : « Alors que les milieux d'affaires de l'Outaouais mettent, eux aussi, l'épaule à la roue (divers pourparlers seraient d'ailleurs encore en cours), les jeunes s'apprêtent maintenant à faire leur part en tentant de recueillir 100 000 \$ auprès de la population. »

Quant au contenu « émotionnel » des activités du CCJSE, on le retrouve parfois sous forme de symboles (macarons, cartes postales adressées au ministre libéral du développement régional chargé de l'OPDQ, marathon pour la cause des jeunes) ou dans des slogans ou « phrases clés », tels que : « Mêlez-vous de nos affaires » ; « Un choix d'avenir : projet pilote par les jeunes de l'Outaouais » ; « Gens de l'Outaouais appuyons ce projet au sommet socioéconomique » ; « Le CCJSE : une avenue de solutions à la problématique jeunesse-emploi dans l'Outaouais métropolitain ». Les promoteurs du CCJSE ont toujours en tête de regrouper sous une même organisation divers programmes visant l'insertion scolaire et professionnelle des jeunes sans emploi de l'Outaouais. Aspirations nobles et grandes qui motivent les uns et rendent les autres sceptiques ! Mais qui n'ont laissé personne indifférent dans la région de l'Outaouais au milieu des années 1980.

Stratégie conflictuelle

La stratégie que nous qualifions de « conflictuelle », qu'on peut également qualifier de stratégie d'action sociale (défense des droits) (Doucet et Favreau, 1991), semble occuper le second rang dans la rationalité des agents sociaux du CCJSE. Elle mérite cette épithète pour les raisons suivantes. Les promoteurs et les collaborateurs immédiats du Centre,

au-delà de leurs intérêts professionnels, semblent motivés dans leur action par un idéal. Cet idéal, que chaque personne concernée qualifie à sa manière, peut se résumer en ces termes : « Donner une place aux jeunes dans la société » ; « Favoriser leur insertion sociale, c'est préparer la société de demain » ; « On doit faire quelque chose pour la jeune génération ». L'organisation entend ainsi être le « porte-parole », le « défenseur » de cette jeunesse qui constitue une minorité parce qu'elle est marginalisée socialement. La stratégie « conflictuelle est également utilisée par les intervenants du CCJSE lorsqu'ils mobilisent ou associent des dirigeants politiques et des organismes populaires de la région à la défense des intérêts du Centre auprès des gouvernements municipaux, provincial et fédéral. Pensons, par exemple, à l'obtention de la subvention de l'OPDQ et à la volonté de construire des locaux du Centre en dépit des contraintes d'ordre administratif et juridique.

Les stratégies mises en application par les organisateurs communautaires du CCJSE dans leur action ne sont pas des types purs. Elles concilient la stratégie consensuelle avec la stratégie conflictuelle. La première est utilisée afin d'associer et d'impliquer des dirigeants, des groupes sociaux et des institutions de la région dans la réalisation et le fonctionnement effectifs du projet. La seconde est appliquée pour organiser la communauté en vue de défendre les intérêts de l'organisation lorsqu'ils sont en cause. Le CCJSE, tout en produisant un nouveau paradigme communautaire d'intégration sociale des jeunes exclus, a posé dès ses débuts une épistémologie relative à la nature des relations possibles entre le communautaire, l'État et le secteur privé dans le champ politique de l'emploi.

En faisant son entrée dans le champ politique de l'insertion professionnelle, le mouvement communautaire n'a pas échappé à l'affrontement avec les paradoxes qu'il a toujours connus. Le CCJSE n'a pas fait exception à la règle. Il a souvent été pris entre ses principes fondateurs qui sont de l'ordre du social et les exigences politico-économiques de l'État bailleur de fonds, désormais néolibéral. Le CCJSE a essayé de résoudre ce paradoxe en s'ajustant aux contraintes structurelles et conjoncturelles du moment, tout en s'organisant pour répondre aux besoins d'ordre psychosocial et socioéconomique des usagers. Dans quelle mesure la résolution du paradoxe a-t-elle été possible ? Quelles sont les normes qui doivent régir ces relations afin que les organisations communautaires gardent toujours leur autonomie et leur mission d'engagement social et politique envers leurs collectivités locales et régionales ? Qui va définir ces normes et comment ? Les réponses à ces

questions s'articulent autour de deux idées : d'une part, celle de la contribution du mouvement communautaire à la prise en charge d'une collectivité locale par elle-même dans le contexte de l'État-providence redéfini et, d'autre part, celle du renouvellement des pratiques sociales par la base.

L'hypothèse du processus d'institutionnalisation de l'action communautaire — dans le domaine de l'insertion socioprofessionnelle — que formulent certaines analyses (Beaudoin, 1999 ; Favreau et Lévesque, 1996) n'est pas fondée seulement sur les pressions des forces exogènes d'ordre politique et économique, mais également sur les luttes internes entre les acteurs du mouvement communautaire pour se tailler une place importante dans le champ économique. Certaines réponses ont été données à ces questions par les gouvernements du Canada et du Québec, les entreprises privées et le mouvement communautaire lui-même au cours des années 1990. Ce qui pose des défis théoriques et pratiques à l'action communautaire (Laville, 1994).

3.2 Institutionnalisation du CCJSE de 1987 à 1999

Au fil des temps, le CCJSE connaît un développement organisationnel rapide et impressionnant pour une association : augmentation du nombre d'usagers, volume accru de la demande des services, augmentation du budget de fonctionnement, accroissement de ses ressources humaines, etc. En 1987, il change de nom et devient Carrefour jeunesse-emploi (CJE), symbolisant clairement sa mission : développer l'employabilité et former les jeunes à l'entrepreneuriat. Pour assurer son existence et sa survie et être en mesure de continuer d'assumer sa fonction en tant qu'organisation communautaire, le CJE va s'inscrire, dans le contexte socioéconomique et politique de la fin des années 1980, dans une logique d'institutionnalisation. Le CJE changera encore une fois son nom en 1998 à la suite de la diffusion du « modèle carrefour jeunesse-emploi » dans toutes les régions du Québec et s'appellera désormais le Carrefour jeunesse-emploi de l'Outaouais (CJEO).

L'organisation se transforme progressivement en passant par diverses étapes qui la conduisent pratiquement à s'institutionnaliser. C'est ainsi qu'on a assisté tour à tour à la professionnalisation des intervenants du CJEO, à la bureaucratisation de son fonctionnement quotidien et finalement à son institutionnalisation proprement dite. Lucie Beaudoin (1999) a démontré de façon magistrale ce phénomène orga-

nisationnel dans son excellent mémoire de maîtrise présenté dans le cadre du programme de maîtrise en travail social de l'Université du Québec à Hull (UQAH). La professionnalisation du CJEO a commencé avec l'embauche des employés salariés qu'on appelle communément des professionnels (Assogba, 1979). Il s'agit notamment d'intervenants qualifiés formés dans des disciplines du social telles que la psychoéducation, le travail social, la psychologie, les relations industrielles, l'orientation scolaire et professionnelle, etc.

La bureaucratisation renvoie, entre autres, à la hiérarchisation des fonctions et à la définition critériée des compétences sociales et techniques requises pour occuper celles-ci. En outre, une organisation qui se bureaucratise se dote de mécanismes formels et informels de financement constants et récurrents qui lui permettent d'acquérir une certaine pérennité, afin d'être efficace dans la durée. En l'occurrence, pour un organisme communautaire, il s'agit de trouver des sources de financement qui lui assurent sa pérennité, lui permettent de bien remplir sa mission, mais n'aliènent pas son autonomie financière, sa marge d'innovation et son sens critique sur le plan sociopolitique (Hurtubise et Deslauriers, 1997). On dira finalement qu'une organisation communautaire est institutionnalisée lorsqu'elle passe du stade d'une « pratique informelle et expérimentale à une pratique mieux organisée, plus formelle et, de plus, reconnue socialement par la communauté » (Beaudoin et Favreau, 2000, p. 15).

Quelle est la trajectoire d'institutionnalisation du CJEO ? En 1987, pour assurer la gestion quotidienne du CJEO, une direction est créée qui veille à l'exécution des décisions prises par le CA et le comité exécutif. La direction du centre est chargée de la sélection du personnel et recommande son embauche au CA. La direction est responsable des propositions de modification ou de création de nouveaux programmes. Pour assurer le bon fonctionnement du centre, elle doit réunir, organiser, diriger et coordonner les ressources humaines et matérielles nécessaires à la mise en œuvre des programmes. C'est la direction qui établit le lien entre le centre et la communauté outaouaise en assurant sa représentation officielle auprès des instances régionales. Dans la structure du Centre, la direction se situe entre la coordination des programmes et le CA. Comme agent de liaison, la direction occupe une position stratégique dans l'organisation qui lui offre la possibilité d'exercer beaucoup de pouvoir réel, incluant à la fois le pouvoir formel et le pouvoir informel. Sous la direction se trouve la coordination de programmes.

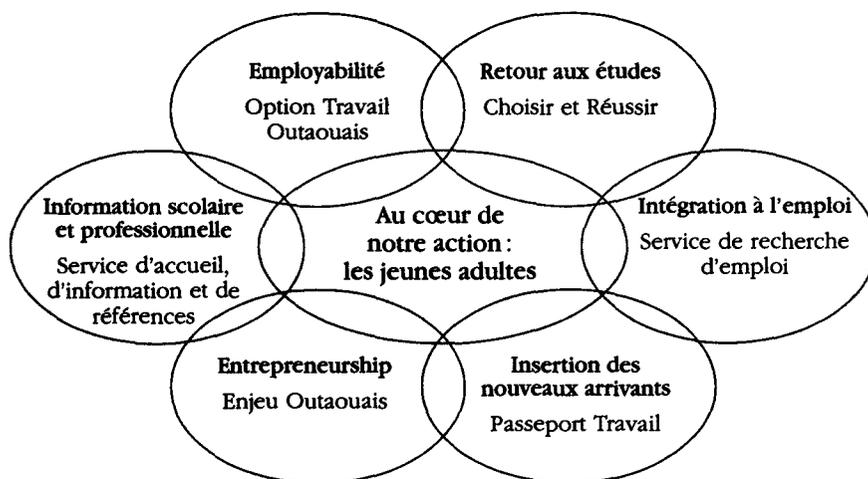
En plus de veiller au bon déroulement des programmes, les coordonnateurs de chaque programme recommandent à la direction l'embauche des intervenants et de tout autre membre du personnel nécessaire pour préparer et former les jeunes. Il revient à la coordination de déterminer, de concert avec les intervenants, les priorités et les méthodes d'intervention appropriées aux critères du programme et adaptées à ses usagers. Le coordonnateur participe au processus de recherche de financement. Dans le but d'assurer une intégration des services, un comité officiel regroupant la direction et les coordonnateurs de programmes du Centre a été mis sur pied. Au cours des années, le CJEO a mis en œuvre de nouveaux programmes et une série de services pour l'insertion des jeunes de 16 à 35 ans sur le marché du travail. Voici une chronologie de la création de ces structures :

- 1984 : Mise sur pied du programme Option Travail Outaouais (OTO) (Employabilité)
- 1985 : Création du programme Enjeu Outaouais (Entrepreneurship)
- 1985-1986 : Mise sur pied de la Fondation du carrefour jeunesse-emploi
- 1987 : Ouverture d'un Centre local d'accueil et de référence
- 1988 : Création du programme Choisir et Réussir (Retour aux études)
- 1988 : Développement du Service Animation
- 1988 : Mise en œuvre du programme Destination Travail
- 1987-1991 : Mise en œuvre du programme Jeunes Volontaires
- 1991 : Mise en œuvre du programme L'école avant tout et de l'Atelier d'orientation au travail
- 1991 : Mise en œuvre de la coopérative Coup de pouce
- 1992 : Le Centre local d'accueil et de référence devient le Service d'accueil, d'information et de références (Information scolaire et professionnelle)
- 1992 : Le service nommé Animation devient le Club et Stratégie de recherche d'emploi
- 1992 : Le Club et Stratégie de recherche d'emploi devient le Service de recherche d'emploi (Intégration à l'emploi)
- 1993 : Création du programme Passeport Travail (Insertion des nouveaux arrivants)

LES PROGRAMMES ET LES SERVICES DU CENTRE JEUNESSE-EMPLOI OUTAOUAIS

CARRIFOUR JEUNESSE-EMPLOI DE L'OUTAOUAIS

UN CENTRE DE SERVICES INTÉGRÉS



FONDATION DU CJEO

COMMUNAUTÉ URBAINE DE L'OUTAOUAIS

Source: Archives CJEO, 1999.

Quelques programmes et services ont duré le temps qu'ont duré les programmes de subvention gouvernementaux ou d'autres sources de financement. Tels sont les cas de Destination Travail, Jeunes Volontaires, L'école avant tout et l'Atelier d'orientation au travail. En 1994, le conseil d'administration d'Enjeu Outaouais et celui du CJEO fusionnent pour constituer une seule corporation à but non lucratif.

Au fur et à mesure que le CJEO se développe, on favorise l'embauche de professionnels qui ont une expertise dans les domaines d'intervention sociale et d'administration : travail social, andragogie, orientation scolaire et professionnelle, animation, relations industrielles, gestion, comptabilité, etc. Au sein d'une organisation bureaucratisée, certains des individus ou des groupes, en raison de leur position,

contrôlent une source permanente d'incertitude qui peut affecter la situation d'autres personnes. L'expertise peut avoir une efficacité auprès des usagers, mais elle peut tout autant servir à créer et à maintenir certains privilèges dans l'organisation, puisqu'elle tend à se transformer en une source d'incertitude contrôlée par l'expert. Celui-ci peut en effet détourner à son propre avantage les règles qui définissent ses tâches. Le risque d'un tel mécanisme est de voir naître une technocratie repliée sur elle-même et qui ne se soucie plus tellement des besoins des individus auxquels l'organisation doit normalement servir.

La bureaucratisation du CJE a continué au fur et à mesure de l'accroissement du nombre de ses usagers, la multiplication de ses programmes et services, l'instauration de règles plus formelles et plus précises relatives à l'horaire du travail, à la gestion des ressources humaines. On constate également une centralisation du processus de prise de décision au sein du CJE. Ces transformations bureaucratiques sont dans une large mesure le reflet des nouvelles contraintes du marché du travail, d'un contrôle accru des principaux bailleurs de fonds du Centre. En effet, le gouvernement du Québec, celui du Canada et les Caisses Desjardins, dans un langage économiste d'efficacité et d'efficience, ont incité la direction du CJE à resserrer les règles de fonctionnement des programmes.

Qu'il s'agisse de l'une ou l'autre de ces instances de subvention, l'employabilité ou l'insertion des jeunes sur le marché du travail de façon rapide dépendent, pour une certaine part, des appuis financiers que ces instances accordent au CJE. Or, cet objectif ne peut être atteint, selon la philosophie de celles-ci, sans une organisation plus formelle. Ainsi, au printemps de 1994, le gouvernement fédéral, principal subventionnaire du CJE, a décidé de ne plus financer le programme Club et Stratégie de recherche d'emploi du CJE. Cette décision a donné lieu à un débat public non seulement dans la région de l'Outaouais, mais dans tout le Québec et le Canada. Mais en pleine campagne préférendaire le gouvernement du Québec, alors dirigé par le premier ministre Jacques Parizeau du Parti québécois, en plus d'accepter de subventionner le programme durant trois ans, reconnaît également l'originalité du CJE comme dispositif communautaire d'insertion sociale et professionnelle des jeunes.

L'objectif du concept originel du Centre, c'est-à-dire le regroupement dans un même lieu et sous une même administration de tous les programmes de pratiques communautaires de lutte contre le chômage, s'est réalisé en 1994, soit une dizaine d'années après sa création. Ce délai s'explique par des facteurs extérieurs au CJEO, c'est-à-dire par les

critères de subvention édités par le gouvernement du Canada ou du Québec ; mais il est attribuable également à des luttes idéologiques et de pouvoir au sein même de l'organisation. En finançant un dispositif communautaire d'insertion socioprofessionnelle des jeunes en difficulté, le gouvernement peut demander que chaque dispositif s'incorpore de façon autonome selon la loi des compagnies (à but non lucratif). Nous présumons que cette exigence pourrait être d'ordre politique, comme le fait de mettre en évidence les mesures de lutte contre l'exclusion, établies et financées par le gouvernement fédéral, d'un côté, et par le gouvernement provincial, de l'autre, pour bien les distinguer. La fameuse « querelle des drapeaux » (feuille d'érable et fleur de lys) se reflète dans les rapports du mouvement communautaire avec l'État pour contrer un même problème : l'exclusion socioéconomique des jeunes.

Quant au fonctionnement interne du CJE, les premiers acteurs du programme Enjeu Outaouais n'ont jamais voulu céder leur autonomie en tant que corporation constituée au moment de sa fondation ainsi que l'exigeait le ministère bailleur de fonds. En outre, les responsables d'Enjeu Outaouais ont souvent fait valoir la différence entre le profil de la clientèle de leur programme et celui des autres : les usagers du programme OTO sont une clientèle sous-scolarisée et fortement défavorisée comparativement aux usagers d'Enjeu Outaouais. Par ailleurs, les uns suivent une formation d'employabilité et les autres une préparation à l'entrepreneuriat et à la création de petites et moyennes entreprises. Somme toute, le mouvement associatif, malgré ses principes de défense des droits sociaux et économiques des exclus, est le reflet de la société globale et, en cela, certains de ses membres font de la « discrimination négative » parmi le groupe social des exclus. On peut parler du « paradoxe communautaire » de l'exclusion des exclus. La fusion des deux corporations d'une même organisation communautaire a été rendue possible par l'évolution dans le temps et l'espace des critères des subventions publiques et de l'entrée en action de nouveaux intervenants au sein du CJEO.

Cette institutionnalisation doit être mise en perspective en tenant compte à la fois de la conjoncture socioéconomique de la première moitié des années 1990, de la dynamique du renouvellement des pratiques sociales dans les communautés locales et de certaines réformes des politiques sociales de lutte contre la désinsertion et l'exclusion. De cette période vont émerger de nouvelles structures de type communautaire et associatif aux niveaux municipal ou régional. C'est ainsi que le CJE est devenu membre d'une instance intermunicipale de lutte contre

la pauvreté appelée Comité d'adaptation de la main-d'œuvre (CAMO) et parrainée par les deux gouvernements centraux. En 1993, le CAMO se transforme en une organisation pararégionale pour « relancer l'emploi et l'économie » : le Comité de relance de l'emploi et de l'économie de l'Outaouais métropolitain (CREEOM).

L'institutionnalisation du CJEO doit également être contextualisée en considérant le climat politique au Québec et au Canada pendant cette période. C'est au cours de la campagne préréférendaire de 1995 que le gouvernement québécois d'alors a reconnu officiellement le CJEO et décidé d'étendre dans toutes les régions du Québec l'expérience d'insertion des jeunes par le mouvement communautaire dans l'Outaouais.

Mais, contrairement au propre d'une organisation communautaire qui est de naître d'une initiative issue directement de la communauté, c'est une instance gouvernementale nouvellement créée et appelée Secrétariat à l'action communautaire autonome (SACA) qui reçoit en avril 1995, soit un mois avant le déroulement du référendum sur la souveraineté du Québec, le mandat officiel d'implanter une cinquantaine de carrefours jeunesse-emploi au Québec. En 1999, on comptait 90 CJE à travers le Québec. Celui de l'Outaouais, le premier historiquement connu, prend le nom le Carrefour jeunesse-emploi de l'Outaouais (CJEO) et devient le « parrain » des nouveaux CJE qui s'implantent dans les régions rurales ou dans les centres urbains du Québec. Le rôle de parrain consiste à fournir des informations aux futurs gestionnaires et intervenants des CJE. De plus, les CJE nouvellement créés se sont constitués en réseau en 1997. La mission du Réseau des carrefours jeunesse-emploi du Québec est de :

regrouper et représenter les CJE afin de développer, promouvoir et défendre collectivement une approche communautaire adaptée aux besoins locaux, visant à favoriser l'intégration sociale et économique des jeunes adultes québécois (*Orientations*, document d'archives).

En résumé, d'une organisation communautaire informelle d'insertion sociale et professionnelle des jeunes adultes exclus (dans une région aux prises avec de sérieux problèmes de chômage et de précarité d'emploi), la conjugaison de deux catégories de facteurs a poussé le CJEO à se bureaucratiser et à prendre la voie de l'institutionnalisation. La première catégorie de facteurs comprend les variables liées à la dynamique organisationnelle et régionale du CJEO. Il s'agit en particulier de la croissance et du développement des programmes et services

offerts par l'organisme pour répondre aux besoins toujours croissants des jeunes « désinsérés » de la région ainsi que de l'appui important reçu, indicatif de l'enracinement du Centre dans la région métropolitaine de l'Outaouais. La deuxième catégorie renvoie au contexte politique et économique plus large du Québec et du Canada.

Tout se passe comme s'il y avait un seuil limite de développement au-delà duquel toute organisation, y compris un organisme communautaire, commencerait à être en contradiction avec les valeurs fondamentales qui inspirent ses pratiques. Dans son livre intitulé *La convivialité*, Illich écrit en substance :

Lorsqu'une activité outillée dépasse un seuil défini par l'échelle *ad hoc*, elle se retourne d'abord contre sa fin, puis menace de destruction le corps social tout entier. Il nous faut déterminer avec précision ces échelles et les seuils qui permettent de circonscrire le champ de la survie humaine (Illich, 1973, p. 11).

Cet énoncé semble particulièrement s'appliquer dans le cas spécifique où l'action communautaire investit le champ politique de l'insertion socioéconomique des jeunes en quête d'emploi. Au Québec, le CJEO en est un exemple typique dans les vingt dernières années. Tout a commencé en 1984 dès sa constitution selon la Loi sur les corporations. Pour avoir accès au financement et mettre sur pied les premiers programmes du CJEO, OTO et Enjeu Outaouais, les organisateurs communautaires ont dû accepter les conditions imposées par le bailleur de fonds, c'est-à-dire l'État. Dès lors, les structures organisationnelles définies par des règles formelles et impersonnelles ont été mises en place afin de permettre au CJEO de disposer des moyens financiers pour l'élaboration et la mise en œuvre efficace de ses programmes. C'est dans ce but que le conseil d'administration (CA) a doté l'organisme d'une direction générale à la fin des années 1980.

4. EFFETS PERVERS DE LA BUREAUCRATISATION ET DE L'INSTITUTIONNALISATION DU COMMUNAUTAIRE

Depuis lors, le CJEO a commencé à se bureaucratiser. L'existence de services et de compétences définies selon des règlements est une des caractéristiques de la bureaucratie. Les divers services et fonctions des agents ont été clairement délimités et divisés au fil des années selon des strates ou instances hiérarchisées suivantes : le CA et son comité exécutif, la direction générale, la coordination des programmes et leurs employés. La hiérarchie des fonctions, qui consiste à ériger un système

administratif fortement structuré en services subalternes et en postes de direction, est un autre trait qui caractérise une organisation bureaucratique. C'est une structure peu collégiale qui révèle une tendance vers une plus grande centralisation. Ce dernier phénomène a commencé au sein du CJEO à partir du moment où l'on a transféré la gestion des ressources de chaque programme, qui à l'origine relevait du responsable du programme, à la direction générale du CJEO. Désormais, celle-ci centralise, concentre et assure cette gestion.

La centralisation des décisions est une conséquence du développement des règles formelles et impersonnelles. Le pouvoir de décision ultime concernant le personnel et l'orientation que doit prendre le CJEO revient au CA, composé des membres de la communauté pour la plupart engagés dans d'autres activités professionnelles. Ces membres ne peuvent pratiquement pas être au courant du fonctionnement interne quotidien, des caractéristiques et de la diversité de la composition sociodémographique des usagers. La réalité est telle que les membres du CA qui ont le pouvoir de prendre les décisions sont loin des sources d'information journalières déterminantes pour les actions du CJEO. Or, la création d'instances hiérarchisées peut entraîner un manque de communication entre ces instances.

Le développement des règles formelles et impersonnelles et la centralisation des décisions peuvent produire l'isolement de chaque instance de l'organisation par rapport aux autres. Les différentes instances peuvent se replier sur elles-mêmes et les règlements qui régissent leurs fonctions respectives peuvent devenir des fins en soi, plutôt que des moyens pour atteindre le but que l'organisation se donne (voir la revue *Sciences humaines*, hors série, n° 20, mars-avril 1998). Dans le cas du CJEO, ce mécanisme a par exemple donné lieu à des débats sur l'autonomie administrative entre le programme Enjeu Outaouais et le CA du CJEO. Le premier ne voyait pas les liens logiques qui peuvent exister entre sa clientèle et celles des autres programmes du CJE. Les intervenants d'Enjeu Outaouais ont toujours perçu leur rôle de développement de l'entrepreneuriat chez les jeunes comme une fin en soi. Pour ces intervenants, en effet, l'insertion économique des usagers est l'objectif primordial de leur programme. L'aspect développement psychosocial ne fait pas partie des besoins des participants du programme.

D'autres facteurs ont également influencé la bureaucratisation et l'institutionnalisation du CJEO. On peut mentionner, entre autres, le marché du travail, qui délimite les possibilités objectives d'emploi pour

les jeunes économiquement exclus, et le faible capital social ou culturel dont disposent ces jeunes en amont, c'est-à-dire au moment de leur admission dans les différents programmes. Les catégories officielles des jeunes selon des critères essentiellement quantitatifs, les exigences liées à l'attribution des subventions par les bailleurs de fonds publics et privés sont autant de facteurs déterminants de la bureaucratisation du fonctionnement du CJEO ; à cela on peut ajouter la nécessité d'une gestion efficace des ressources financières, humaines et matérielles, selon une rationalité institutionnelle, de manière à rassurer les bailleurs de fonds et à leur montrer que les objectifs fixés seront atteints, quant à l'insertion socioéconomique des jeunes chômeurs, des prestataires de la sécurité de revenu, au raccrochage scolaire des décrocheurs, au développement de l'entrepreneurship, au développement local.

Si certains programmes et services que le CJEO a gérés depuis sa création en 1984 ont changé de désignation ou n'existent plus, les principaux visant l'employabilité, la création d'entreprises et à terme l'insertion socioprofessionnelle des jeunes continuent de bénéficier de financements publics, privés, communautaires. En 1999, le CJEO est le maître d'œuvre de six programmes et de la Fondation du Carrefour jeunesse-emploi de l'Outaouais (FCJEO). Il s'agit de 1) Option Travail Outaouais (OTO) ; 2) Enjeu Outaouais ; 3) Choisir et Réussir ; 4) Passeport Travail ; 5) Service de recherche d'emploi ; 6) Service d'accueil, d'information et de références.

4.1 Le CJEO entre ciel et terre

Le concept original du dispositif CJEO a vu le jour au cours de discussions informelles entre des organisateurs communautaires de CLSC de la région outaouaise. Par la suite, l'idée fera son chemin pour prendre racine au sein de la collectivité, comme le montrent la mobilisation et la participation des gens ainsi que des différents organismes locaux pour sa concrétisation. Mais, dans cette œuvre, la participation financière de l'État, qu'il s'agisse du gouvernement du Québec ou du Canada, demeure déterminante. Le CJEO, en tant qu'organisation communautaire enracinée dans la communauté, doit continuer à se « battre » pour obtenir les subventions. Les principes qui inspirent l'intervention du CJEO se sont précisés et plus ou moins définis au cours des années de pratiques d'insertion. Le CJEO se voit comme un lieu d'intervention visant l'intégration socioéconomique des jeunes exclus, à travers deux types de mécanismes d'insertion sur le marché du travail : l'accès à

l'emploi et l'auto-emploi ou la création d'entreprises par les jeunes eux-mêmes. C'est ce qu'on appelle l'employabilité et l'entrepreneuriat. Le CJEO a pour but principal de :

Créer et regrouper sous un même toit des programmes et des services intégrés s'adressant spécifiquement aux jeunes adultes en difficulté de 16 à 35 ans. Dans les faits, offrir des ressources d'accueil, d'orientation, d'information, de formation, d'encadrement et de suivi susceptibles de les aider à intégrer le marché de l'emploi, à créer une entreprise ou à poursuivre leur formation générale ou professionnelle (document d'archives).

L'intervention sociale du CJEO vise à répondre aux besoins de la clientèle. Les intervenants doivent donc tenter d'offrir à celle-ci un « service adapté, rapide, personnalisé et volontaire et ce, dans une relation de respect, de compréhension et de support ». L'intervention doit permettre à la clientèle d'avoir une connaissance critique et juste des exigences du marché du travail afin de nourrir des aspirations scolaires et professionnelles réalistes. L'intervention vise à terme chez l'utilisateur le développement d'une forte estime de soi, d'une motivation et d'une autonomie. À cet égard, le CJEO favorise un regroupement des usagers au profil hétérogène en faisant côtoyer le diplômé d'université, candidat à l'entrepreneuriat, usager du programme Enjeu Outaouais et le jeune de troisième secondaire, prestataire de la sécurité du revenu, usager du programme OT. Ce type de regroupement peut être, d'une part, une source d'inspiration et de motivation pour les usagers les plus exclus socialement et, d'autre part, un facteur de solidarité entre les usagers du CJEO.

Les méthodes d'intervention du CJEO s'inspirent en général des théories et techniques de dynamique des groupes. En plus de l'approche de petits groupes, qui cherche à créer une solidarité et à favoriser l'émergence de nouveaux réseaux de sociabilité au sein des participants, les intervenants utilisent l'approche individuelle. L'intervention appliquée dans les programmes du CJEO est un processus qui comprend *grosso modo* sept étapes : 1) l'identification, 2) l'accueil, 3) l'évaluation des besoins de la clientèle, 4) l'élaboration et la présentation du plan d'intervention, 5) l'intervention proprement dite, 6) le suivi, 7) l'évaluation de l'intervention et de son impact. La première étape renvoie aux efforts des intervenants pour bien délimiter le champ de leur action par l'identification des usagers. Ceux-ci peuvent être regroupés en deux catégories. La première est composée de jeunes issus de milieux socioéconomiques défavorisés, ayant décroché du sys-

tème scolaire secondaire, avec peu ou pas de qualification qui permet un accès facile au marché du travail. Leur profil est décrit en ces termes dans les rapports du CJEO : « Faible estime de soi, manque d'encadrement familial, isolement, issus de famille éclatée, sous-scolarisés, etc. » Outre la formation à l'employabilité qu'elle reçoit comme il se doit, cette catégorie d'utilisateurs bénéficie aussi d'une intervention psychosociale visant son développement personnel. En effet, cette intervention est centrée sur la personne. Décrivant la démarche auprès de l'utilisateur, une intervenante interviewée dit en substance :

[...]. En fait le contenu de la formation c'est un peu ça, c'est qu'à partir de la première journée on leur fait prendre conscience de leur statut de futur travailleur et l'on commence à travailler là-dessus et l'on travaille beaucoup sur la connaissance de soi, [...] sur la valorisation. On fait beaucoup d'activité en groupe et individuellement, de la réflexion ; on les amène à savoir qui ils sont, ce qu'ils aiment dans la vie... Ils ont beaucoup de difficultés à choisir, c'est très difficile de choisir. Ils ne savent pas ce qu'ils veulent (intervenant du CJEO).

Un extrait d'un autre entretien va dans le même sens : « La formation dispensée consiste à aider ces jeunes à se former une identité. C'est une sorte de thérapie pour préciser les orientations et les projets des utilisateurs. L'intervention psychosociale auprès de la catégorie de jeunes défavorisés vise donc à développer leur "potentiel humain" en leur offrant des outils de réflexion susceptibles de les aider à assumer leur "propre actualisation". »

Quant à la seconde catégorie, elle comprend les jeunes « désinsérés » plus scolarisés et ayant une qualification. Ces jeunes sont en quête d'une préparation et d'une formation à l'entrepreneuriat. L'intervention auprès de cette catégorie est davantage axée sur les méthodes de recherche du travail, la connaissance du marché du travail, la préparation à la création et à la gestion de petites et moyennes entreprises.

La méthode d'intervention et le contenu de la formation varient selon la catégorie d'utilisateurs. L'intervention de type psychosocial s'adresse surtout aux participants de la première catégorie et vise le développement de la personne à travers la connaissance préalable de soi, la définition des besoins individuels et sociaux, la croissance du potentiel d'affirmation de soi, l'engagement social. L'intervention de ce type social met l'accent sur la responsabilisation et l'autonomie des acteurs sociaux. Dans ce dernier cas, le CJEO se situe davantage dans une perspective de convivialité et de philosophie existentielle en

prônant la responsabilisation des jeunes par une prise de conscience de leur vécu. En fait, la formation offerte par le CJE tend à suppléer la famille et l'école dans leur rôle de socialisation que l'une ou l'autre n'aurait pas assumé adéquatement. Il s'agit en quelque sorte d'une resocialisation des jeunes.

En tant qu'organisation communautaire, le CJEO s'est défini dès l'origine comme une solution alternative aux institutions et aux mesures gouvernementales de lutte contre le chômage des jeunes. Dans cette perspective, les initiateurs du CJE ont voulu offrir un cadre organisationnel qui réponde aux besoins existentiels des jeunes socialement et économiquement exclus. La logique d'un tel cadre ne vise pas seulement la préparation mécanique du jeune pour le marché du travail ; elle se préoccupe également de développer son potentiel personnel ou du moins de lui en faire prendre conscience. Le jeune doit apprendre à être responsable à partir de son vécu et de celui des autres, si on lui donne des moyens d'actualisation de soi. À cet égard, l'agencement idéal type des structures et du fonctionnement du CJEO se situe aux antipodes de la bureaucratie des institutions publiques ou privées. La sociologie des organisations nous enseigne que la bureaucratie, animée par la rationalité formelle, est l'exemple typique de la domination légale. Elle implique, entre autres, l'existence des services définis selon des règlements rigoureux, la division et la distribution des fonctions ainsi que les pouvoirs de décision nécessaires pour l'accomplissement de tâches correspondantes, la hiérarchie des fonctions, des règles formelles et impersonnelles, le contrôle du travail des subordonnés par l'autorité, etc. (Ruano-Borbalan, 1998).

À l'opposé, l'organisation communautaire, par son approche alternative, se base sur le principe selon lequel toute communauté dispose des ressources pour faire face aux problèmes de vie collective auxquels elle est confrontée. En outre, l'action communautaire suppose la critique des solutions institutionnelles, la gestion collégiale, la reconnaissance de l'autonomie des personnes et la confiance dans leur capacité à s'assumer, la reconnaissance de la responsabilité collective face aux inégalités sociales, la reconnaissance des diverses formes d'entraide et de solidarité, la valorisation du changement qui permet aux personnes, aux groupes et aux collectivités de s'adapter tout en évoluant. L'aspect organisationnel et les rapports du CJEO avec la collectivité locale, l'État, le secteur privé, etc., donnent lieu, bien sûr, à une autre forme de dynamique qu'il importe d'analyser.

Le volume des activités d'insertion du CJEO a considérablement augmenté dès la fin de la décennie 1980 et, au début des années 1990,

le CJE est devenu une organisation relativement importante par son appartenance au milieu communautaire de l'Outaouais, sa clientèle et ses ressources humaines plus nombreuses ; son budget de fonctionnement, la diversité de ses bailleurs de fonds et de ses partenaires, etc. Le CJE est géré par un conseil d'administration (CA) composé de bénévoles et de partenaires issus de la collectivité. Par l'importance relative de ses ressources financières et du volume de ses usagers, le CJE a dépassé avec le temps un seuil qui en fait désormais une organisation communautaire demandant une gestion plus formelle, mais devant continuer à répondre aux besoins des jeunes sans emploi. Le CJEO se trouve dès lors écartelé entre les besoins des jeunes et les critères des bailleurs de fonds, définis en amont au moment du recrutement des jeunes et en aval eu égard au placement sur le marché du travail. Entre ces deux pôles il y a évidemment l'intervention du CJEO qui est de deux ordres : l'insertion des jeunes par une démarche d'employabilité et la création d'emplois nouveaux par la préparation au démarrage de petites et moyennes entreprises (PME). Ainsi, le CJEO, par sa position intermédiaire entre les jeunes et les instances publiques et privées, se présente comme un lieu de paradoxes propice à des tensions ou conflits dont l'enjeu sera constamment le fait d'exister et de répondre aux besoins des jeunes exclus.

Le CJEO fonctionne sous plusieurs contraintes. La première est celle du marché, qui ne facilite pas la tâche d'insertion socioéconomique des jeunes. La seconde contrainte est liée aux bailleurs de fonds, qui sont d'abord et avant tout préoccupés par des résultats immédiats en ce qui a trait au placement de la clientèle du CJEO sur le marché du travail. Il y a enfin les contraintes que posent les jeunes qui viennent au CJEO à la recherche de solutions rapides à leurs problèmes d'exclusion sociale et économique. Ces contraintes se transposent sur le plan des rapports entre la direction, dont le souci principal est d'être continuellement à la recherche des fonds, et les intervenants qui côtoient quotidiennement des jeunes en difficulté. Les intervenants ont surtout le souci de conserver l'autonomie de leur action communautaire par opposition aux pratiques bureaucratiques des institutions publiques.

Le CJEO n'est pas seulement un carrefour de rencontre pour les jeunes ; il est aussi un lieu de confrontation de logiques différentes, voire contradictoires : celle du calcul institutionnel et celle du don plus proche du communautaire. La recherche de fonds et les rigidités du marché du travail contraignent la direction du CJEO à agir tout à la fois selon deux logiques. Une logique du coût et de l'efficacité en ce qui a

trait à la gestion du Centre comme organisation et une logique du « sentiment » (dans le sens affectif) au regard des différentes personnes qui participent à la vie du Centre. Cette divergence de pratiques est à l'origine de frustrations et de conflits qui s'observent chez le personnel du CJE. Une intervenante nous exprime son point de vue sur cette situation :

On n'est pas alternatif ou communautaire à cent pour cent. On risque de s'institutionnaliser, de se bureaucratiser. Nous sommes à la merci des bailleurs de fonds. On est nos propres dangers si on n'est pas clair sur nos positions (extrait d'entrevue).

Le CJEО semble donc hésiter entre deux logiques qui sont difficilement conciliables : comment agir selon une vision communautaire branchée sur les besoins individuels et, en même temps, standardiser les pratiques d'intervention pour répondre aux exigences explicites ou implicites des bailleurs de fonds ? Logique du secteur public et logique alternative de communautaire s'opposent. Il s'agit en fait de contradictions qui proviennent de l'implication même du mouvement communautaire dans le champ politique de l'insertion économique des jeunes. Dans quelle mesure, en effet, la logique alternative peut-elle se prévaloir, dès lors, du postulat selon lequel les usagers du CJEО doivent répondre aux critères d'admission imposés par les normes du service public ? Par exemple, le ministère de la Solidarité sociale (Emploi-Québec), principal subventionnaire du CJEО, définit le profil des usagers admissibles à certains programmes du Centre. Il s'agit, dit-il en substance, des jeunes qui ont du mal à trouver et à garder un emploi pour différentes raisons : problèmes d'ordre personnel, de nature comportementale ou d'apprentissage tels que des mauvaises attitudes et le manque de motivation. Il s'agit de décrocheurs, de chômeurs de courte ou de moyenne durée, etc. En d'autres termes, c'est aux jeunes en difficulté tels que définis par l'État que le CJEО s'adresse.

Cette définition politique des jeunes place le CJEО dans la voie paradoxale du risque de bureaucratization. L'approche alternative d'une organisation communautaire consiste à traiter le problème de l'emploi non seulement en considérant les facteurs politiques et économiques du chômage, mais également en tenant compte des aspects humains et individuels du phénomène. Les méthodes d'intervention mises en application dans les programmes du CJEО ont été conçues à partir du vécu des usagers. Par exemple, les méthodes d'intervention des programmes OTO et Choisir et Réussir ont été élaborées en tenant compte, à la fois de l'exclusion socioéconomique et des problèmes d'ordre

socioaffectif de la clientèle. Dans cette perspective, les agents de ces programmes mettent en œuvre des stratégies d'intervention de type individuel ou de groupe qui tentent de résoudre les difficultés psychosociales de l'usager afin que celui-ci puisse se « prendre en main », devenir autonome et être en mesure de mieux tirer profit de la formation d'employabilité ou de raccrochage scolaire qu'il reçoit, et qui représente du reste l'objectif final du CJEO.

Le jeune exclu du marché du travail subit aussi le poids du jugement social que représente l'exclusion. Autrement dit, le jeune n'échappe pas à l'influence de la logique du marché du travail et de l'environnement socioculturel. Son rapport au CJEO exige diverses interventions visant son insertion socioéconomique. L'action communautaire qui vise à terme l'employabilité et l'insertion par la création d'entreprises des jeunes doit être à la fois d'ordre psychosocial, culturel, économique et politique (le CJEO est un groupe de pression en quête constante d'appuis politiques et financiers).

4.2 La capacité novatrice d'adaptation de l'organisation communautaire

La nécessité donne l'esprit et la fin peut justifier les moyens. En entrant dans le champ politique de l'insertion, le mouvement communautaire est appelé à la reproduction du lien social en entreprenant ses actions, plus ou moins directement, dans la sphère principale d'où les jeunes sont massivement écartés. C'est la sphère économique, définie ici par le marché du travail et l'emploi. Par ce déplacement historique de ses pratiques, l'organisation communautaire s'est trouvée devant et avec les corps sociaux traditionnels directement concernés par l'intégration sociale de façon plus large, et l'insertion socioprofessionnelle des jeunes de manière plus particulière. Ces corps sociaux sont, en l'occurrence, l'État et ses appareils spécifiques, la famille, l'Église, le secteur privé, le mouvement syndical, etc.

Pour être viable dans le nouveau champ politique de l'insertion et être en mesure pratiquement de jouer son nouveau rôle dans la société actuelle, l'organisation communautaire doit, en conséquence, travailler de concert avec tous les acteurs sociaux d'insertion socioéconomique des jeunes en difficulté. Pour y parvenir, elle doit faire preuve d'un dynamisme polysémique, c'est-à-dire qu'elle doit toucher à la fois au champ psychologique/communautaire (développement des compétences sociales individuelles, *empowerment* des personnes et des

groupes, réseaux sociaux, groupes d'entraide, action éducative préventive, etc.), au champ microsocial (le bénévolat, la convivialité), et au champ organisationnel (développement de ressources, développement communautaire, etc.). Cela demande une équipe de professionnels de nature pluridisciplinaire. À cet égard, la professionnalisation de l'organisation communautaire semble inévitable.

La bureaucratisation menace également d'autres attributs du mouvement communautaire, en particulier la prise en charge par la collectivité de l'organisme qu'elle a mis sur pied par et pour la population locale. L'histoire montre que certaines organisations de la société résistent aux mécanismes qui les conduisent vers cette forme d'institutionnalisation. Mais d'autres préfèrent emprunter plus directement cette voie. Enfin, quelques-uns qui ont fait leurs preuves dans un secteur donné s'institutionnalisent plus fortement après un certain temps. C'est précisément le cas du CJEO (Beaudoin, 1999).

L'intégration sociale des jeunes dans une société comme la nôtre ne peut pas se fonder simplement sur une philosophie et une pratique communautaires. L'importance des ressources financières à investir et l'enjeu social même du processus sont tels que toute organisation communautaire qui s'implique dans le champ de l'insertion sociale et professionnelle de la jeunesse court le risque de se bureaucratiser et de mettre entre parenthèses certaines de ses valeurs associatives. La dépendance de l'action communautaire aux sources de financement étatiques et privées accentue cette tendance. Bref, lorsque toutes ces conditions sont remplies, l'organisation communautaire s'institutionnalise.

Or, étant donné qu'il s'agit du mouvement communautaire, son institutionnalisation devient préoccupante et fait l'objet d'un questionnement aussi bien dans la communauté des théoriciens que dans celle des praticiens ou des intervenants. Ce changement de type d'organisation définit un type spécifique de rapport du mouvement communautaire à l'État et au secteur privé qui représentent des organisations dont les structures et les fonctions sont différentes, voire opposées, de celles du mouvement communautaire. Cette différence ou opposition réside dans le bien-fondé de chacune de ces organisations, c'est-à-dire dans la nature et la façon qu'ont l'une et l'autre de répondre aux besoins des individus et des groupes ; de considérer leurs droits et devoirs de citoyens, etc. Par conséquent, le nouveau rapport du communautaire à l'État revêt presque toujours une ambiguïté. Celle-ci porte surtout sur l'autonomie financière, la critique et la liberté politique, qui sont les

attributs fondamentaux des associations issues de la société civile dans une démocratie (Fortin, 1991 ; Hurtubise et Deslauriers, 1997).

Par ailleurs, la sociologie nous enseigne que l'action communautaire ou associative représente « cet entre-deux », ce *no man's land* du lien social, entre l'exigence du collectif et la singularité des sujets. C'est pourquoi leurs « effets » sont avant tout de nature « symbolique », leurs « prestations sont des prestations identitaires vis-à-vis desquelles les aspects instrumentaux ne sont qu'autant des moyens » (Autès, 1998, p. 75). C'est la raison pour laquelle l'organisation communautaire est stigmatisée, dès lors qu'elle tend à se bureaucratiser et surtout quand cette bureaucratisation devient une fin plutôt qu'un moyen, un instrument. Mais faire de cette critique une sorte d'absolu, c'est sous-estimer et à la limite méconnaître la capacité novatrice d'adaptation, historiquement connue, de l'organisation communautaire aux mutations sociales ainsi qu'aux changements sociaux dans une société donnée (Doucet et Favreau, 1991 ; Favreau et Lévesque, 1996 ; Fortin, 1991).

À cet égard, face à la crise économique des années 1980, l'organisation communautaire n'a pas opéré un simple transfert de ses pratiques dans le champ politique de l'insertion socioéconomique des jeunes adultes chômeurs. On a assisté, comme il se doit, à des expériences communautaires innovantes en matière d'insertion. Bref, les pratiques communautaires se sont renouvelées. Elles répondent mieux aux réalités des sociétés de la modernité avancée, comme en témoigne ce titre combien évocateur, d'un article : *La nouvelle donne de l'organisation communautaire : réponses aux contraintes imposées à la pratique par le néolibéralisme, le postmodernisme et la crise des finances publiques* (Hurtubise et Deslauriers, 1997, p. 16). Des enquêtes récentes révèlent, par exemple, l'émergence d'une nouvelle *confiance relationnelle* pratiquement nécessaire dans le processus d'innovation dans les entreprises privées qui conduit à de nouvelles configurations de l'organisation sociale (Harrisson, 2000, p. 56-73). Dans son article où il analyse en réalité les résultats de ses travaux de recherche sur l'entreprise privée, Harrisson fait des rapprochements avec les initiatives prises par les organismes communautaires et les pouvoirs publics dans les domaines de l'insertion socioéconomique des gens exclus du marché du travail et/ou dans la revitalisation des collectivités locales déterritorialisées et appauvries. Mais il prend soin de faire la remarque selon laquelle les conditions de réalisation ne sont pas les mêmes d'un secteur à l'autre. Les transformations de l'organisation du travail dans chaque secteur présentent leurs singularités. En conséquence, il n'y a

donc presque jamais de reproduction *in extenso* des expériences en provenance d'autres secteurs. C'est la nature symbolique des effets pratiques propres à chaque secteur qui donne aux transformations leurs particularités.

Par exemple, l'« économie sociale participe à la recomposition du tissu économique local et régional qui s'inscrit dans la mobilisation sociale comme celle qui peut être observée avec le renouvellement des relations entre syndicats et directions d'entreprises » (Harrison, 2000, p. 7). Dans les secteurs de l'« économie de marché, de l'économie sociale ou de l'économie publique, la confiance apparaît comme un lien nécessaire à l'instauration des conditions favorables à la participation de l'employé ou du citoyen et à l'émergence d'une nouvelle société qui mise plus que jamais sur la démocratie pour établir un nouveau contrat social entre les agents des diverses arènes d'interactions sociales » (*ibid.*, p. 71).

Mais la réalité sociale est fort complexe et l'on doit admettre que ces expériences ne peuvent représenter qu'une très petite partie d'un processus inhérent à toute société en crise ou en profondes mutations. Dans cette perspective, ces initiatives de production d'une nouvelle *confiance relationnelle* dans les différentes organisations (l'entreprise privée, le secteur communautaire et les institutions publiques), qui émergent ici et là en cette fin du XX^e siècle, ne constituent que des formes de réponses possibles que le processus peut donner à la crise des sociétés de la surmodernité. En effet, ce processus est souvent remis en cause par le néolibéralisme ambiant dont la visée principale est l'efficacité en matière de production des biens et services, et cela aux dépens de la démocratie. C'est donc parce que l'idéal de la démocratie, notamment de la démocratie participative, est redouté que l'organisation communautaire prend le chemin de l'institutionnalisation (Greason, 1999).

Dans le champ politique de l'insertion socioéconomique des jeunes en difficulté, on constate que l'organisation communautaire s'institutionnalise actuellement sur un fond de partenariat avec les pouvoirs publics et l'entreprise privée. En outre, à travers le renouvellement de ses pratiques, le mouvement communautaire produit, pour sa part, de nouvelles formes du lien social appropriées et nécessaires (à la société de la modernité avancée) à la suite de la désagrégation de la société de la modernité. À cet égard, si la solidarité mécanique est associée à la société de la tradition, et si la solidarité organique correspond à la société de la modernité, c'est la solidarité *moléculaire*, terme métaphorique utilisé à défaut d'un meilleur, qui caractériserait la société de la surmodernité (Fortin, 1991, p. 230). Cette métaphore, on le devine, ren-

voie à la science physique. Si, dans cette science, la molécule désigne un corps complexe d'atomes, en sociologie la solidarité *moléculaire* :

[...] partage des traits à la fois avec la solidarité organique et la solidarité mécanique. Elle se rapproche beaucoup de la solidarité mécanique, car elle participe d'une communauté. Cependant, cette communauté n'est pas coextensive à la société entière, non plus qu'à la totalité de vie d'un individu. [...]. Avec la solidarité organique, elle a en commun la conscience des différences sociales, et une certaine compartimentation des groupes sociaux (*ibid.*, p. 230).

Au total, la solidarité *moléculaire* met en jeu les nouvelles formes de solidarité comme les divers regroupements de personnes vivant les mêmes situations dans la surmodernité : nouveau voisinage, association de familles monoparentales, de familles élargies, association de chômeurs, association de consommateurs, regroupement de cyclistes, etc.

En résumé, l'institutionnalisation de l'organisation communautaire et les enjeux qu'elle comporte se présentent comme suit : 1) la forme et la nature du partenariat auquel elle participe ne semblent pas s'établir au détriment des fonctions symboliques du communautaire. Le risque que cette institutionnalisation menace la démocratie dans l'organisation communautaire paraît moindre (Godbout, 1991). Pour réduire constamment ce risque, il faut que l'action communautaire lutte sans cesse afin de conserver ses fonctions symboliques ; 2) on constate aussi que les bénéfices liés à la production de solidarité *moléculaire* par le renouvellement des pratiques dans l'organisation communautaire semblent élevés, comme en témoignent des travaux de recherche sur l'entraide et les services de proximité, notamment l'expérience des cuisines collectives (Fréchette, 2000).

L'analyse de la dynamique du CJEO en fonction des facteurs dits intérieurs et extérieurs à l'organisation montre que celle-ci a été amenée ou même forcée à mettre en œuvre des stratégies basées sur deux logiques. La première, que nous pouvons appeler la logique organisationnelle, préside aux stratégies de financement des programmes et du fonctionnement administratif du CJEO. La seconde, ou logique communautaire, délimite le type d'intervention sociale à mettre en œuvre auprès des usagers selon leurs besoins. Le CJEO doit composer avec ces deux logiques plus ou moins contradictoires. C'est à ce prix qu'il continue d'exister et de fonctionner comme organisation communautaire d'insertion socioprofessionnelle des jeunes. Cela étant dit, le mouvement communautaire dans le champ politique de l'insertion sociale

et économique doit constamment tenter de minimiser les effets pervers dont il peut être le siège dans ce champ.

En paraphrasant Blaise Pascal, on peut dire que l'institutionnalisation de l'action communautaire s'apparente à l'argument du « pari » de Pascal. Dans l'ignorance des enjeux de l'institutionnalisation, les organisations communautaires ont tout intérêt à parier pour les retombées positives possibles du nouveau processus dans lequel leur action innovatrice et les idéaux démocratiques qu'elles défendent s'inscrivent. Si, d'aventure, l'organisation communautaire s'institutionnalise à tel point qu'elle sacrifie ses fins fondamentales en faveur des nouveaux moyens mis à sa disposition eh bien, cela signifie que le « paradigme » qui a inspiré ses pratiques novatrices est épuisé. On est alors dans une crise, c'est-à-dire à l'instant de choix. De fait, l'épuisement d'un « paradigme » annonce l'émergence d'un nouveau. Il appartient ici au mouvement communautaire de donner naissance à cet autre « paradigme ». Le communautaire a toujours assumé ce rôle historique qui est le sien. C'est en ce sens que Favreau et Lévesque (1996) ont relevé les diverses « générations du mouvement communautaire au Québec de 1965 à 1995 ».

Le quatrième chapitre sera consacré à l'étude des programmes et services du CJEO depuis sa création. Une analyse de leurs objectifs, des différentes catégories d'utilisateurs desservis, de leurs logiques et méthodes d'intervention, des bailleurs de fonds ainsi que de leur efficacité relative contribuera, également et sans doute, à mieux comprendre l'institutionnalisation du CJEO.

CHAPITRE IV

ÉTUDE DES PROGRAMMES ET SERVICES DU CJEO

Nous dresserons d'abord un portrait de tous les programmes et services administrés par le CJEO. Ensuite, nous étudierons plus à fond certains programmes choisis selon les critères suivants : l'ancienneté, les catégories de participants définis d'après l'origine sociale, le niveau de scolarité, la qualification professionnelle, le caractère ponctuel du programme, etc. Les programmes qui répondent à l'un ou l'autre de ces critères sont : Option Travail Outaouais (OTO), Choisir et Réussir et Enjeu Outaouais.

A. LES PROGRAMMES ET SERVICES DU CJEO

1. NOMENCLATURE ET PORTRAIT GÉNÉRAL

1.1 Programme Option Travail Outaouais (OTO)

Fondé en 1984 grâce à une subvention du ministère de l'Emploi et de l'Immigration du Canada (MEIC), Option Travail Outaouais (OTO) a été le premier programme du CJEO. Actuellement financé par Emploi-Québec et la Commission scolaire des Draveurs, Option Travail

Outaouais a pour principal but de favoriser « l'employabilité » des jeunes. C'est dans ce sens qu'il assure aux jeunes qui sont sans travail depuis au moins six mois une formation d'une durée totale de 12 semaines, comprenant six semaines d'information et d'éducation (développement de la personne, orientation professionnelle) et six semaines de stage pratique en milieu de travail (industries, commerces, services publics).

Le programme OTO accueille, forme et suit quatre cohortes de 15 participants ou stagiaires par année. À l'origine, il était animé par six personnes : un agent d'administration, un agent de liaison, un coordonnateur, un conseiller à la programmation et deux conseillers auprès de la clientèle. En outre, des travailleurs sociaux, des organisateurs communautaires et des personnes de différents milieux (secteur public, entreprises) collaborent au bon fonctionnement du programme.

1.2 Programme Enjeu Outaouais

Créé en 1985 grâce à une assistance financière du ministère de la Main-d'œuvre et de la Sécurité du revenu du gouvernement du Québec (MMSR), dans le cadre d'un programme appelé Initiatives Jeunesse, Enjeu Outaouais est le deuxième programme le plus ancien du CJEO. Le programme est présentement financé par le CLD-CUO et le CLE (Emploi-Québec). Son objectif principal est de soutenir les initiatives de création d'entreprises par les jeunes. Le programme s'adresse principalement aux personnes de moins de 35 ans qui ont un projet de création d'une entreprise ou qui sont déjà propriétaires d'une entreprise. En tant que dispositif d'insertion dans le marché de l'emploi et du travail, Enjeu Outaouais offre aux participants un encadrement technique qui initie les aspirants entrepreneurs aux différentes méthodes de création et de gestion d'entreprises. Ainsi, les candidats sont informés du processus général de création d'une entreprise ; ils sont aidés dans la formulation de leur projet, conseillés en matière d'organisation, de publicité, de financement, de comptabilité et de formation. Les agents du programme leur donnent des renseignements sur différentes sources d'aide à l'emploi et à l'entreprise ; ils les orientent vers des ressources de la région, etc. C'est le volet de « formation en gestion » d'Enjeu Outaouais.

À cela il faut ajouter ce que les responsables du programme appellent le « système de parrainage », qui consiste à faire « parrainer » les aspirants entrepreneurs par des gens d'affaires de la région, le but visé étant de donner une plus grande chance de succès à la nouvelle entreprise. Le programme est animé par une coordonnatrice et deux

conseillers en création d'entreprise ». Mais des gens des milieux des affaires, du secteur public, de l'éducation et des organisations communautaires apportent leur contribution aux activités du programme. En plus d'avoir eu son propre Conseil d'administration pendant une dizaine d'années tout en étant membre fondateur du CJE, Enjeu Outaouais a eu une clientèle différente des autres programmes du centre.

1.3 Accueil, information et évaluation des besoins

Créé en 1987 sous le nom de Centre local d'accueil et de référence à l'initiative du CJEO et parrainé par le ministère de l'Éducation, ce service a d'abord été administré par une commission scolaire de la région de l'Outaouais, soit la Commission scolaire des Draveurs. Géré ensuite par la Société québécoise de développement de la main-d'œuvre (SQDMO) de 1995 à 1998, Accueil, information et évaluation des besoins est depuis un service du CJEO au même titre que les autres programmes. Il a adopté son appellation actuelle en 1999 et est désormais financé par Emploi-Québec, Développement des ressources humaines Canada et le Collège de l'Outaouais (cégep). Il fournit des renseignements généraux et spécialisés sur les programmes de formation dans les secteurs scolaires et professionnels, à l'intérieur des institutions formelles et informelles. Visant un service individualisé, le dispositif évalue les diverses possibilités offertes à l'utilisateur en tenant compte de son parcours scolaire, de ses centres d'intérêt, aptitudes et disponibilités.

1.4 Programme Choisir et Réussir

Élaboré et mis en œuvre par le CJEO en 1988, ce programme était alors financé et soutenu par la SQDMO et deux institutions du système de l'éducation, c'est-à-dire la Commission scolaire des Draveurs et le Collège de l'Outaouais. Actuellement, il est financé par Emploi-Québec, Développement des ressources humaines Canada et la Commission scolaire des Draveurs. Choisir et Réussir aide les jeunes décrocheurs scolaires et ceux qui veulent effectuer un retour aux études ou une réorientation scolaire à préparer et à réaliser leurs projets. L'encadrement que le programme donne à ses participants vise à rétablir le lien social individuel, communautaire et sociétal qu'ils ont perdu en étant exclus. Dans cette perspective, les participants reçoivent une préparation et une formation psychosociale. Les prestataires d'aide sociale ou d'assurance-emploi qui s'inscrivent au programme reçoivent, en supplément de leur revenu régulier, une allocation comme mesure incitative de participation à une mesure de lutte contre l'exclusion sociale.

1.5 Service de recherche d'emploi

Ce programme d'employabilité a débuté en février 1988 grâce au financement de la Fondation du Carrefour jeunesse-emploi de l'Outaouais, d'abord sous le nom de Service d'animation, puis en 1992 sous celui de Club et Stratégies de recherche d'emploi. Sa source de financement a été le ministère du Développement des ressources humaines du Canada jusqu'en 1994. Depuis 1994, le Service de recherche d'emploi est financé par Emploi-Québec (ministère de la Solidarité sociale), une unité directionnelle du gouvernement du Québec. Au-delà des appellations, cette structure a toujours eu le même objectif : offrir un soutien technique et moral aux jeunes de 16 à 30 ans qui sont en recherche active d'emploi. Tout en initiant ceux-ci à la rédaction et à la présentation d'un curriculum vitae et d'une lettre de demande d'emploi, les intervenants les encouragent dans leur démarche.

La méthode pédagogique utilisée fait appel à la simulation d'entrevues à l'aide d'appareils audiovisuels et à la diffusion d'informations sur les offres ou les emplois disponibles grâce aux réseaux de sociabilité des partenaires du CJEO. Selon le cas, le jeune peut être dirigé vers des programmes plus appropriés. Les animateurs de ce service doivent donc régulièrement organiser des rencontres formelles et informelles, d'une part, avec les agents de tous les programmes du CJEO afin de bien connaître leurs objectifs et cursus et, d'autre part, avec des employeurs potentiels afin d'être mieux informés des besoins et demandes des entreprises en matière de formation et d'emploi dans les différents secteurs économiques de la région. La majorité des jeunes usagers du Service de recherche d'emploi viennent des milieux défavorisés et des catégories sociales exclues de la société globale. Les trois quarts d'entre eux sont des décrocheurs scolaires qui n'ont pas terminé la formation de la cinquième année du secondaire.

1.6 Programme Passeport Travail

Créé en 1993 à l'aide d'une subvention du ministère des Affaires internationales, de l'Immigration et des Communautés culturelles du Québec (aujourd'hui connu sous l'appellation de ministère des Relations avec les citoyens et de l'Immigration du Québec), le programme Passeport Travail a pour objectifs : de favoriser une meilleure connaissance de la communauté d'accueil, de faciliter une adaptation des immigrants aux réalités économiques de la société québécoise et, à terme, de leur permettre de trouver des emplois ou de s'insérer dans le marché du tra-

vail. Les méthodes d'intervention du programme visent donc fondamentalement à aider les usagers à faire une transition entre les réalités du marché du travail dans leur pays d'origine et celles du pays d'accueil (le Québec).

Le Carrefour jeunesse-emploi de l'Outaouais a aussi géré au fil des années des programmes ponctuels qu'il est intéressant de décrire très brièvement afin de montrer la variété et le volume des organes d'insertion socioprofessionnelle que cette organisation associative a lancés et mis en oeuvre au tournant des années 1980. Depuis, le champ politique de l'insertion est devenu une affaire des acteurs publics, privés et communautaires.

1.7 Programme Action + Résultat = Travail (ART)

Ce programme, qui a duré à peine deux ans, a été mis sur pied en 1988 grâce à un financement annuel de 181 000 \$ accordé par le ministère de l'Emploi et de l'Immigration du Canada. Il s'adressait à la catégorie de jeunes de 18 à 30 ans prestataires de l'aide sociale, n'ayant pas terminé la formation d'une troisième année du secondaire. Dans le cadre d'une formation d'une durée de 15 semaines, ART tentait de redonner une autonomie' aux usagers qui ont intériorisé une culture de dépendance financière totale « envers l'État parce qu'ils ont vécu uniquement de l'assistance sociale pendant une longue période (une dizaine d'années dans certains cas). Pendant leur formation à l'employabilité, les participants du programme étaient tenus de chercher eux-mêmes l'entreprise ou l'organisme dans lequel ils allaient faire un stage de travail. Le profil psychosocial de la clientèle est décrit en général par des problèmes d'ordre « affectif », « personnel » et « familial » tout au long de leur trajectoire de vie.

1.8 Jeunes Volontaires

Créé en 1987 grâce au financement du ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche du gouvernement du Québec (MLCP), le programme Jeunes Volontaires a aidé des jeunes à élaborer et à réaliser des projets dans différents domaines relevant de ce ministère jusqu'en 1991.

1.9 Coopérative Coup de pouce

C'est à l'initiative de trois organisateurs communautaires de trois CLSC de l'Outaouais que la coopérative Coup de pouce a vu le jour en 1988. Coup de pouce est une coopérative de service offrant de l'aide domestique et

physique à domicile, telle que le « gardiennage » et le service d'entretien ménager. Elle a été installée dans un local du CJEO de novembre 1990 jusqu'en 1994. Le CJE a été le principal client de Coup de pouce pour l'entretien du bâtiment durant cette période. Cette coopérative a permis à des jeunes exclus du secteur informel du travail (« travail au noir »), d'être des employés « légaux » et de pouvoir ainsi bénéficier d'avantages socioéconomiques en cas de chômage.

1.10 Programme Destination Travail

De 1988 à 1992, ce programme financé par le ministère de l'Emploi et de l'Immigration du Canada a contribué au développement de l'employabilité des prestataires de la sécurité du revenu. Il a fusionné avec le programme OTO en 1992.

1.11 Programme Atelier d'Orientation au Travail (AOT)

AOT était un service estival d'organisation de stages rémunérés destinés aux étudiants éprouvant des difficultés scolaires afin de les aider à développer la persévérance scolaire. AOT a duré de 1990 à 1992.

1.12 Programme L'École avant tout

Ce programme a été mis sur pied grâce à des subventions du ministère de l'Emploi et de l'Immigration et du ministère d'État à la Jeunesse du Canada. Il a été actif de 1991 à 1995. Il s'adressait aux élèves de troisième secondaire identifiés comme des décrocheurs potentiels et visait la prévention de l'abandon scolaire.

1.13 Programme Jonction Travail

Ce programme, financé par la Société québécoise de développement de la main-d'œuvre de l'Outaouais et par le ministère de la Sécurité du revenu du Québec, a offert de 1994 à 1995 un service de « location » de main-d'œuvre aux entreprises pour favoriser la réinsertion des prestataires de la sécurité du revenu sur le marché du travail.

2. LES AUTRES SERVICES ET ACTIVITÉS

2.1 La Fondation du Carrefour jeunesse-emploi de l'Outaouais

C'est dans le cadre du financement de la construction du bâtiment du CJEO que la Fondation a été créée en 1986. Cette fondation avait eu,

cette année-là, la tâche d'organiser une collecte de fonds au niveau régional pour amasser 100 000 \$ afin d'obtenir le financement nécessaire pour la construction de la bâtisse. Par la suite, la Fondation a continué d'assumer cette responsabilité financière tout en faisant la promotion des programmes et services du CJEO dans l'Outaouais métropolitain. La Fondation du CJEO bénéficie du soutien de nombreux bénévoles durant la campagne de financement annuelle du CJEO. Les bénévoles proviennent aussi bien du secteur communautaire que du secteur privé. Bon an, mal an, on recueille chaque année une somme d'argent qui varie entre 50 000 \$ et 80 000 \$. Au cours des cinq dernières années, la Fondation CJEO a toutefois connu des baisses de revenus. Sa pérennité semble donc compromise (Beaudoin, 1999, p. 100).

2.2 Le P'tit Café

Le P'tit Café est le lieu où les participants des programmes du CJEO se réunissent à leur pause ou à l'heure du lunch ou encore seulement pour y feuilleter les journaux et magazines. Un équipement de restauration de type distributeur est installé pour rendre service aux usagers. De plus, un organisme à but non lucratif appelé La Soupière de l'Amitié sert un repas (soupe et beignets) aux jeunes usagers (gratuitement) et aux intervenants du CJEO (à un prix relativement bas).

2.3 La Salle jeunesse

En 1998, on a créé la Salle jeunesse, qui sert tout à la fois de lieu d'information sur les emplois disponibles, de parc informatique pour la rédaction de curriculum vitae et la recherche d'emploi et, enfin, de lieu de causerie et de socialisation pour les participants, les employeurs de la région et les intervenants.

La présentation de cette nomenclature de services et de programmes du CJEO montre que leur élaboration et leur mise en œuvre fluctuent selon les politiques et les mesures gouvernementales de lutte contre l'exclusion. Leur création coïncide avec les programmes de subvention gouvernementaux du moment. Les organisations communautaires d'insertion sont alors obligées de tenir compte des financements étatiques pour mettre sur pied des organes d'insertion et, ce faisant, elles se présentent comme le relais des politiques d'intégration sociale et professionnelle des gouvernements centraux. Certaines mesures gouvernementales de lutte contre l'exclusion ne s'attaquent pas aux causes

structurelles de ses manifestations que sont l'abandon scolaire, le chômage, la précarité d'emploi, le sous-emploi, etc. Par exemple, le programme L'École avant tout a été lancé en 1993 par le gouvernement du Canada quand un rapport de recherche pancanadien a montré que le taux d'abandon scolaire demeure élevé chez les jeunes du cours secondaire. Sur le plan politique, le gouvernement du Québec n'a pas hésité à rappeler au gouvernement canadien que le domaine de compétence provinciale et qu'en conséquence les fonds du programme doivent être administrés par le gouvernement québécois.

La lutte contre l'exclusion doit être une action dans la durée. Mais, paradoxalement, les mesures dont les pouvoirs publics et privés confient la maîtrise d'oeuvre au mouvement communautaire sont temporaires parce que sporadiques. Elles peuvent varier selon des problèmes structurels persistants, qui tout à coup sont perçus de manière conjoncturelle comme étant très aigus.

B. ÉTUDES APPROFONDIES DE QUELQUES PROGRAMMES DU CJEO

Les programmes qui seront étudiés de façon plus approfondie ont été retenus en raison des critères que nous avons énumérés précédemment²⁵.

1. OPTION TRAVAIL OUTAOUAIS (OTO)

Option Travail Outaouais est le premier programme qui a été mis sur pied par le CJEO, en 1984, à l'aide d'une subvention d'Emploi et Immigration Canada. Ce programme en est donc à sa onzième *année* d'existence et est subventionné par Développement des ressources humaines et Travail Canada. Option Travail Outaouais a pour mandat de développer l'employabilité d'une clientèle spécifique de jeunes adultes fortement défavorisés sur le plan de l'emploi (défavorisés parce que sous-scolarisés par rapport aux exigences du marché du travail) et de favori-

25. L'enquête ayant permis de tracer le profil des trois programmes présentés ici a eu lieu entre 1994 et 1998. Les activités du Carrefour jeunesse-emploi de l'Outaouais sont en constante évolution. D'après des informations reçues au moment de mettre sous presse, des restructurations des programmes et des changements des méthodes d'intervention ont été effectués ou sont en cours. L'ensemble de ces changements vise à répondre aux nouveaux besoins des usagers et aux nouvelles exigences des bailleurs de fonds.

ser leur intégration en emploi. OTO dispose d'un budget pouvant accueillir plus d'une quarantaine de participants par an. Le programme offre à trois groupes de 15 jeunes une formation d'une durée de 12 semaines qui comprend cinq semaines de formation interne et sept semaines de stage. Une semaine supplémentaire de recherche d'emploi est également offerte si c'est nécessaire.

Le processus de sélection

Le futur usager du programme doit répondre aux critères d'admissibilité suivants :

- être âgé de 16 à 25 ans ;
- être sans emploi régulier depuis six mois ;
- ne pas avoir de diplôme de 5^e secondaire ;
- être sans fréquentation scolaire depuis neuf mois.

Ce sont généralement des jeunes qui ont quitté l'école, travaillé un peu, souvent à temps partiel ou dans l'économie souterraine. Ils sont peu nombreux à pouvoir bénéficier de prestations d'assurance-chômage. Il arrive que certains soient bénéficiaires d'aide sociale. On tente alors de les diriger vers le programme Destination Travail dont le mandat est orienté vers cette clientèle. La première étape du processus consiste en des rencontres d'information avec les aspirants qui se sont inscrits. On y présente le programme, les objectifs, etc. L'étape suivante est l'entrevue de sélection. Cette dernière tente de définir les véritables motifs et besoins de la personne. En effet, le programme est bâti de manière à accompagner le jeune dans sa démarche personnelle. Si celui-ci doit répondre aux critères du service public, il doit également posséder le désir d'entreprendre une démarche d'introspection, de définition de ses ressources et de prise de conscience de sa réalité. Par l'entrevue, on vise une sélection de jeunes disposés à entreprendre un cheminement et non uniquement des jeunes en quête d'emploi ou de rémunération.

Au fil du processus, une forme d'élimination se fait d'elle-même : des jeunes ne se présentent pas à l'entrevue, d'autres choisissent de retourner aux études ou encore certains ne sont tout simplement plus intéressés. Quant à ceux qui ne répondent pas aux critères, ils sont réorientés vers les autres programmes ou services qui correspondent mieux à leurs besoins. Quinze jeunes peuvent participer au programme, mais on en sélectionne jusqu'à dix-sept, car on sait qu'en cours de route il y aura des abandons.

La formation

Le plan d'intervention d'OTO vise essentiellement à développer l'employabilité du jeune adulte par des apprentissages significatifs qui lui permettront éventuellement de s'intégrer au marché du travail. Ces apprentissages sont :

- capacité de choisir une profession en accord avec ses goûts, ses centres d'intérêt, ses aptitudes et ses qualifications ;
- capacité de chercher du travail de façon efficace ;
- capacité d'acquérir au travail des habitudes, des attitudes et des comportements adéquats permettant de conserver son emploi et de bien l'accomplir.

Durant les cinq semaines de formation, divers thèmes sont abordés par le truchement d'activités. Ces activités se font principalement par une approche de groupe à laquelle se greffe une intervention personnalisée auprès de chacun. Le groupe devient un moteur du cheminement personnel en créant un contexte qui donne lieu à des interactions se traduisant en un espace où s'activent la confrontation, le soutien et la prise de conscience. Chaque jeune adulte reçoit une attention particulière dans sa démarche de groupe, de même qu'un suivi individuel personnalisé. Pendant les cinq semaines de formation théorique, deux volets sont abordés : le volet « réalité de la personne » et le volet « réalité de l'emploi ».

Dans le volet « réalité de la personne », on traite les thèmes suivants : connaissance de soi, communication et domaines de vie. Les activités liées à ces thèmes dirigent les jeunes adultes vers une réflexion tant sur leur situation personnelle que sur la vie en société. Les jeunes apprennent aussi à se connaître, à s'affirmer et à communiquer. Cette période aide à déceler des problèmes qui peuvent faire obstacle à une recherche d'emploi et à travers lesquels on mène les jeunes vers une démarche résolutive tout en leur fournissant des outils. On y parle de comportements et d'habitudes qui peuvent sembler banals ou paraître évidents mais qui ont un lien étroit avec un bon fonctionnement en société. Par exemple, on y parle de l'alimentation et de l'importance du petit déjeuner avant une journée de travail ou encore de la nécessité d'établir un budget personnel. Ce volet de la formation permet d'approfondir la connaissance de soi, d'acquérir des habiletés personnelles ou sociales et, bien souvent, de sortir de l'isolement. Bref, le volet « réalité de la personne » s'inscrit dans une démarche où la réflexion sensibilise

le participant à une prise en charge de son devenir, étape importante et étroitement liée au développement de l'employabilité.

Les activités du volet « réalité de l'emploi » sont liées à une démarche complète de recherche d'emploi dont les activités visent à préparer les jeunes adultes en matière d'employabilité. Ils doivent dresser un profil d'emploi, définir des objectifs. Des sessions d'information s'articulent autour de la réalité du marché du travail : attentes des employeurs, habitudes de travail telle la ponctualité ou l'assiduité, les normes du travail, etc. Ce volet de la formation favorise le développement d'habiletés et de connaissances techniques : rédaction d'un curriculum vitae, organisation de la recherche d'emploi, contacts téléphoniques, préparation et simulation d'entrevues. Les activités de ce volet sont adaptées en fonction des buts et des objectifs déterminés, tout en tenant compte des besoins spécifiques et des désirs des participants.

Durant la formation interne, les participants cherchent et trouvent des milieux d'apprentissage. L'agent de liaison parachève le contact. Un contrat est alors établi entre l'employeur et le participant. Pendant les sept semaines que dure le stage, se feront trois évaluations des tâches, des apprentissages et du déroulement de l'ensemble des activités du stage. la première évaluation a lieu la deuxième semaine, la deuxième durant la quatrième semaine et la troisième et dernière se fait dans la sixième semaine. Ce stage en emploi permet au participant de découvrir la réalité professionnelle du monde du travail, d'apprendre un métier et de vivre une expérience concrète, branchée, totalement reliée au développement de son employabilité. Durant tout le temps du stage, les participants reçoivent une rémunération correspondant au salaire minimum. L'année qui suit la formation, un suivi systématique est assuré auprès de tous les jeunes adultes ayant participé au programme. Tous les trois mois, un conseiller communique avec eux. Ce contact s'inscrit dans une démarche qui vise le soutien, l'encouragement et l'aide à la recherche d'emploi, s'il y a lieu. Ce suivi permet également d'obtenir des informations qui seront transformées en données statistiques sur la situation des participants en matière d'emploi.

Fusion des programmes Destination Travail et Option Travail Outaouais, des intervenants ou des formateurs

En 1990, l'équipe d'intervention est composée de cinq personnes, dont quatre professionnels, qui occupent respectivement les postes de coordonnateur, de conseiller (deux), d'agent de liaison (pour les stages en

milieu de travail) et de secrétaire-réceptionniste. Entre 1991 et 1994, le CJEO réorganise certains programmes. On procède notamment à la fusion des programmes Option Travail Outaouais et Destination Travail (anciennement Action + Résultats = Travail [ART]). Devenu Destination Travail en 1991-1992, ce programme a pour objectif de développer l'employabilité des personnes âgées de 18 à 30 ans, prestataires d'aide sociale, tandis que OTO donnait la priorité aux « chômeurs » sans source de revenus. Une même philosophie sous-tend les deux programmes, soit répondre à des besoins spécifiques d'adaptation personnelle et professionnelle de ces jeunes en leur offrant un soutien, des outils et un accompagnement. Les usagers du nouveau OTO sont plus variés et diversifiés selon les critères officiels de définition des catégories des jeunes exclus. Mais de manière générale la plupart d'entre eux sont d'origine socioéconomique défavorisée.

Ce changement a eu une influence sur la composition de l'équipe des intervenants. Ceux-ci passent de cinq employés à sept employés, et forment également une équipe pluridisciplinaire disposant d'un coordonnateur et de six intervenants chargés de la formation des jeunes adultes participants. Ces formateurs sont des professionnels dans les disciplines suivantes : travail social, relations industrielles, andragogie, orientation scolaire et professionnelle. Enfin, une personne effectue les tâches de secrétariat. Bien que l'équipe soit pluridisciplinaire, chaque intervenant doit cependant faire preuve d'une certaine polyvalence. À l'instar de la plupart des organismes communautaires, le taux de « roulement » du personnel du CJEO semble relativement élevé. La période 1991-1992, par exemple, a été caractérisée par le départ fréquent d'employés.

La durée du nouveau programme DT-OTO est de seize semaines. Les jeunes participants reçoivent alors six semaines de formation théorique, ils font neuf semaines de stage et une semaine de recherche d'emploi, si c'est nécessaire. Toujours dans un souci de développer l'employabilité, les activités de connaissance de soi et du marché du travail sont regroupées sous le volet « orientation ». Ainsi, les activités de connaissance de soi s'inscrivent dans une démarche professionnelle. On fait des ateliers pour développer les compétences sociales des jeunes, susciter leur intérêt, leur transmettre certaines connaissances sur le marché du travail. C'est au moyen d'exercices pratiques que les participants acquièrent leur connaissance du marché du travail et de l'emploi. On leur demande par exemple d'élaborer un plan de recherche d'emploi approfondi sur cinq métiers qui les intéressent. Il s'agit de

décrire les qualifications professionnelles, les compétences et le niveau de scolarité requis pour chaque métier. Cet exercice leur permet d'avoir une représentation plus réaliste du marché du travail. Les participants peuvent explorer près de soixante-quinze métiers non spécialisés. Un deuxième volet, appelé « habiletés personnelles et sociales », traite des concepts d'affirmation de soi et de communication qui sont des aspects importants de l'employabilité. On y fait des exercices de visualisation et du langage positif, inspirés de la Programmation neuro-linguistique (PNL). On y aborde aussi d'autres thèmes tels que la bonne alimentation, le transport en commun, le budget, etc.

Le dernier volet, « compétences pratiques en recherche d'emploi », est composé d'activités relatives au processus et à la démarche de la recherche d'emploi : rédaction d'un curriculum vitae, simulation d'entrevues, appels téléphoniques, etc. À cette étape, le participant doit passer de la théorie à la pratique. Il doit franchir concrètement l'ensemble des étapes d'un processus de recherche d'emploi : trouver un milieu de stage, un employeur de stage. Une activité de jumelage permet au participant de passer une journée dans une entreprise afin d'en posséder une connaissance systématique, et rédiger ensuite un rapport dans lequel il décrit l'emploi observé et ses exigences, les conditions de travail, les difficultés, les compétences requises, etc. Le stage est précédé de l'élaboration d'un plan de formation. Un outil pédagogique appelé les « huit clés de l'employabilité » a été conçu à l'intention des participants du nouveau programme OTO. Les huit clés sont : 1) *assiduité*, 2) *ponctualité*, 3) *communication*, 4) *intérêt*, 5) *qualité du travail*, 6) *quantité de travail*, 7) *respect des consignes*, 8) *enthousiasme*. Elles constituent les critères d'évaluation de la performance durant la formation théorique et le stage du jeune participant.

À chaque évaluation de rendement (troisième, sixième et neuvième semaine) le conseiller se rend à l'entreprise du stage pour des discussions individuelles et de groupe avec le participant et l'employeur. Ces rencontres ont permis d'ajuster régulièrement le contenu et les méthodes d'intervention de la formation théorique et pratique des jeunes. C'est ainsi qu'on a introduit dans la formation générale à l'employabilité les volets « exploration » d'un lieu de stage et « jumelage » entre les stagiaires et les employeurs potentiels. Les employeurs évaluent également la performance des stagiaires et, selon les résultats, certaines entreprises embauchent les jeunes qui y ont reçu leur formation pratique.

Bailleurs de fonds et OTO : deux conceptions opposées de l'employabilité

Le principal bailleur de fonds du programme Option Travail Outaouais, c'est-à-dire le ministère de l'Emploi et de l'Immigration Canada (MEIC) et le CJEO, n'ont pas toujours eu la même conception de l'employabilité. Le premier semble en avoir une conception utilitariste et quantitative, c'est-à-dire de « placement du jeune employable sur le marché du travail ». Pour le second, l'employabilité est plutôt un processus à la fois qualitatif et quantitatif, au cours duquel l'intervention auprès des jeunes en difficulté doit procéder systématiquement d'amont en aval. Dans cette perspective, on doit intervenir en considérant le degré et la nature des difficultés du jeune au moment où il s'inscrit au programme.

Or, ces difficultés ne se réduisent pas simplement au fait économique d'être en dehors du marché de l'emploi et du travail. En général, les usagers d'OTO ont d'abord à résoudre des problèmes d'ordre psychosocial et acquérir des compétences sociales nécessaires dans les relations sociales quotidiennes. Ensuite, on doit les préparer et les former progressivement à devenir employables « du point de vue économique. On ne saurait donc évaluer un programme de développement de l'employabilité selon le « placement » des « employables » sur le marché du travail. L'évaluation d'un tel programme doit porter non seulement sur *l'output* économique, mais également sur toutes les étapes du processus d'intervention.

Cependant, le bailleur de fonds ne conçoit pas que le travail d'intervention effectué durant le processus puisse être un indicateur de rendement. Les éléments d'appréciation qu'il privilégie sont, entre autres, le taux de « placement » et le taux de rétention des jeunes dans le marché de l'emploi. Or, il n'est pas aisé d'établir des statistiques fiables de la rétention. Les usagers d'OTO constituent une catégorie de jeunes qui ont généralement des emplois routiniers et instables qui leur font connaître une mobilité fréquente sur le marché du travail. Il est donc très difficile de les suivre dans le temps et dans l'espace. De plus, on ne saurait conclure à l'inemployabilité des jeunes formés qui demeurent non insérés en raison des contraintes du marché du travail. En 1991, le ministère de l'Emploi et de l'Immigration du gouvernement canadien a décentralisé dans les régions et localités l'administration financière des mesures de développement de l'employabilité. La responsabilité administrative de ces mesures est transférée aux dispositifs publics appelés les Centres d'emploi du Canada (CEC).

Cette décentralisation a permis un changement des rapports d'OTO avec le bailleur de fonds. Les fonctionnaires des Centres d'emploi du Canada ont plus d'occasions de se rendre dans le bâtiment du CJEO, de côtoyer les usagers du programme OTO, d'observer les activités de développement de l'employabilité. Les échanges de vues et discussions plus fréquents entre les agents administratifs des CEC et les intervenants d'OTO ont permis de définir l'employabilité comme un processus qui comprend des aspects qualitatifs et quantitatifs. À cet égard, l'évaluation du rendement d'OTO devrait porter sur ces deux aspects. Par exemple, l'acquisition des compétences sociales, la prise de conscience des difficultés d'ordre personnel, conjugal et familial et l'amorce des démarches pour résoudre ces dernières représentent un aspect du processus de réinsertion des participants. Il en est de même pour la rescolarisation des jeunes. Bref, tous ces nouveaux comportements et attitudes des participants d'OTO sont considérés comme des indicateurs d'employabilité du jeune formé et développer l'employabilité d'un jeune en difficulté, c'est intervenir auprès du jeune depuis l'amont, le suivre selon son rythme de préparation et de formation durant le processus, jusqu'en aval. Et cet aval est multiforme. Il ne se limite pas à l'acquisition d'un statut d'emploi ; il peut signifier aussi un investissement de compétences sociales acquises dans les sphères psychologique, culturelle et sociale de la vie en société.

2. PROGRAMME CHOISIR ET RÉUSSIR

Le décrochage scolaire est devenu au Québec, au début de la décennie 1990, non seulement un des thèmes majeurs des débats publics, mais aussi une des préoccupations les plus importantes de l'État, du monde de l'éducation, des organisations communautaires, des chercheurs, des parents, bref de la société dans son ensemble. Les travaux de recherche effectués par le ministère de l'Éducation du Québec sur les cheminements scolaires et le décrochage des élèves (MEQ, DGRD, 1991 ; Beauchesne, 1991), le thème de certains colloques régionaux (Centre Action Travail, 1991), l'avis du Conseil des affaires sociales (1991), le livre d'un intervenant qui oeuvre auprès des décrocheurs scolaires (Rivard, 1991), tout cela a fait apparaître le phénomène du décrochage scolaire comme un problème nouveau au Québec pendant cette décennie.

Pourtant, tel n'est pas le cas. En effet, dès le milieu des années 1970 et le début des années 1980, certains travaux ont déjà attiré l'attention sur le problème du décrochage scolaire à l'école secondaire. En 1975, la Fédération des commissions scolaires catholiques du Québec

(FCSCQ) signalait qu'à la fin de la première et de la cinquième secondaire, en moyenne chaque année, 8 % des élèves abandonnaient l'école (FCSCQ, 1975). Lévesque (1979) et la FCSCQ (1975) ont déjà estimé qu'environ 40 % des élèves francophones du secteur public quittent l'école secondaire sans diplôme. Si la proportion des décrocheurs a baissé entre 1975 et 1985 à environ 27 %, on a constaté, en 1989-1990, une remontée du taux d'abandon scolaire qui se situe au même niveau que dans les années 1970 (MEQ, DGRD, 1991).

La société des jeunes n'est pas uniforme et égalitaire. Et si le chômage frappe plus les jeunes, il ne les touche pas également. Ceux qui se trouvent davantage voués au chômage et à la précarité sont le plus souvent les décrocheurs scolaires, les sous-scolarisés, les « sans-qualifications professionnelles ». Ce qui semble sans doute nouveau et dramatique, c'est le fait que les jeunes qui sont prématurément exclus du système scolaire sont désormais les laissés-pour-compte des milieux défavorisés, des familles « éclatées », des autres institutions traditionnelles d'intégration sociale et de l'État. Écartés très tôt de l'école, n'ayant pas accès aux emplois stables et qualifiés, vivant des difficultés familiales et personnelles, les jeunes décrocheurs sont l'indice révélateur de l'inadaptation du système scolaire et du marché du travail dans des sociétés où la technologie et les structures sociales sont en évolution constante (Sauvage, 1988).

Historique

Le programme Choisir et Réussir, créé en 1987, vise essentiellement le rattachage scolaire et professionnel des jeunes déclassés socialement. Après avoir posé le problème de l'abandon scolaire au Québec et dans l'Outaouais, nous situons ensuite le rôle de plus en plus important que jouent les organismes communautaires dans la réinsertion scolaire et socioprofessionnelle des jeunes exclus. Nous avons eu l'occasion d'étudier pendant cinq ans les pratiques de « rattachage scolaire » des agents du programme Choisir et Réussir du CJEO. Les données qualitatives recueillies ont été analysées de manière à dégager les logiques et les stratégies d'intervention que les agents communautaires ont mises en branle pour aider les jeunes à réintégrer l'école ou à se préparer en vue d'une profession.

Est considéré comme décrocheur le jeune qui répond à l'un ou l'autre des critères suivants : 1) l'élève qui n'est pas inscrit à l'école secondaire pour l'année en cours ; 2) celui qui n'a jamais été diplômé au secondaire ; 3) celui qui termine ses études du secondaire et qui ne

s'inscrit pas au collégial l'année suivante ; 4) l'élève qui poursuit ses études jusqu'en 5^e secondaire, mais qui n'obtient pas son diplôme (MEQ, 1979). Cette définition renvoie de façon adéquate à la clientèle de Choisir et Réussir. Le raccrochage scolaire est toute action qui vise à réintégrer l'élève défini ci-dessus dans le cursus scolaire afin qu'il termine ses études et obtienne le diplôme approprié à un moment donné.

C'est en 1986 que le CJE a formé un comité appelé Transition-École-Travail chargé d'œuvrer à la concrétisation du programme d'intervention dont l'objectif était d'inciter les décrocheurs scolaires de l'Outaouais à réintégrer le système d'éducation afin de terminer leurs études secondaires ou collégiales ou encore de se définir un projet d'orientation professionnelle. Ce comité était composé des représentants des établissements d'enseignement, des centres locaux de services communautaires (CLSC) et des organismes communautaires s'occupant des jeunes. Grâce aux financements de la Commission scolaire des Draveurs à Gatineau, du Collège de l'Outaouais à Hull et de la Fondation du CJE, le programme Choisir et Réussir a débuté en 1988. Il s'agit d'une expérience novatrice de réinsertion scolaire conçue et mise en œuvre par un organisme communautaire, et qui se déroule en dehors du système scolaire.

Les participants ou les usagers

Choisir et Réussir vise essentiellement l'insertion scolaire des jeunes décrocheurs en essayant de leur offrir un contenu de formation conforme aux objectifs des cours du niveau secondaire ou collégial. Cette formation se fait en collaboration avec une commission scolaire de la région et le Cégep de l'Outaouais. La session de formation dure six semaines et se donne en groupe de 12 à 15 jeunes par session. Les activités ont une durée de 20 heures par semaine. La promotion du programme se fait dans les journaux locaux ou régionaux, à la radio et à la télévision communautaire. Les jeunes qui s'inscrivent aux sessions de formation le font soit par motivation personnelle, soit à la suite de pressions de la famille ou en raison de la pression institutionnelle (c'est le cas des prestataires d'aide sociale) par l'intermédiaire des programmes gouvernementaux d'incitation à l'intégration sociale et professionnelle des jeunes exclus. Les autres moyens de recrutement, moins utilisés cependant, sont : la consultation de la liste des décrocheurs fournie par les écoles secondaires ou le Collège de l'Outaouais, les réseaux de relations, la référence des jeunes par le Centre Travail-Québec. De manière générale, le portrait sociodémographique type des participants du

programme Choisir et Réussir se présente comme suit. L'âge des participants varie entre 17 et 37 ans. La majorité d'entre eux sont de sexe féminin, 75 % environ comparativement à 25 % du sexe masculin. La plupart d'entre eux ont décroché avant la 5^e année du secondaire.

Logique et méthode d'intervention

Les intervenants de Choisir et Réussir appliquent une méthode clinique qui vise principalement la prévention ou l'amélioration d'une situation sociale. Mais ici la méthode sera basée sur une philosophie d'intervention dont les principes fondamentaux sont : la définition des besoins du décrocheur, la réponse particulière à ses besoins, l'écoute active du jeune, le cheminement progressif vers la résolution des problèmes d'ordre psychosocial (si besoin est) et scolaire. La philosophie d'intervention privilégiée, écrivent les auteurs du programme Choisir et Réussir, est celle qui accorde une importance à

[...] un contact individuel axé sur la responsabilisation du jeune face à son cheminement personnel et scolaire. Elle consiste d'abord à aider l'adolescent à identifier ses émotions. Celles-ci étant générées par les idées qu'il émet sur ses réalités (CCJSE, 1987b, p.18).

En somme, les logiques des intervenants s'articulent autour du développement de la « personne individuelle » et de la « personne sociale » du décrocheur. Il s'agit d'un développement global qui est défini par les paramètres suivants et sur lesquels on entend axer l'intervention.

1. Améliorer « les relations interpersonnelles » du jeune. Celles-ci renvoient à la connaissance de soi et à la capacité de communication avec les autres. L'intervention pédagogique ou psychosociale vise dans ce cas à faire prendre conscience au décrocheur scolaire de ses relations sociales et à l'aider à améliorer ses rapports interpersonnels. Une telle logique n'est pas une création *ex nihilo*, mais elle se fonde sur des données d'études. On sait, en effet, que les élèves qui décrochent ont eu en général des relations conflictuelles avec leurs enseignants, leurs parents ou les pairs (Rivard, 1991, p. 47-61).
2. Améliorer « l'organisation des apprentissages scolaires chez les décrocheurs ». Cela renvoie à l'initiation du jeune au système d'apprentissage individualisé, au processus de recherche d'information, aux techniques d'étude et à la façon de subir des examens en classe. L'objectif visé par l'intervention est l'amélioration du processus d'apprentissage scolaire chez le jeune. On lui montre la

manière dont il devrait utiliser ses capacités, ses aptitudes et les ressources institutionnelles pour atteindre cet objectif. La logique des mécanismes d'apprentissage est basée sur les résultats d'études scientifiques qui ont montré qu'en général le décrocheur scolaire est un élève qui ne travaille pas et n'étudie pas ; un élève qui travaille bien, mais éprouve des difficultés ; un élève qui n'aime pas les études, etc. (Johns, 1990 ; Delchambre, Franssen et Leleu, 1989).

3. Initier le jeune aux questions « d'emploi et du marché du travail ». Ce paramètre correspond au processus du choix professionnel, à l'orientation scolaire et professionnelle. L'intervention vise alors à clarifier avec le jeune ses aspirations et à planifier avec lui un projet de formation qui est susceptible de le préparer de façon réaliste à intégrer le marché du travail.

La logique d'orientation scolaire et professionnelle renvoie aux connaissances que l'on a des relations entre scolarité, emploi et satisfaction au travail. En tant qu'agents sociaux dotés d'intentionnalité, les intervenants ont élaboré des stratégies d'intervention fondées en général sur les logiques décrites ci-dessus. Ces stratégies définissent le processus pédagogique de préparation et de formation des jeunes en fonction de besoins spécifiques de ces derniers. Dans le cas des jeunes décrocheurs, on distingue en général deux ordres de besoins : 1) besoins d'ordre psychosocial ou socioaffectif et 2) besoins d'ordre scolaire ou de réinsertion dans le système scolaire. Dans l'ensemble, le programme Choisir et Réussir met en œuvre un mécanisme de préparation basé sur un cheminement personnalisé et qui correspond aux aspirations réalistes de rescolarisation ou d'orientation professionnelle du jeune. Le cheminement personnalisé est un processus de résolution de problèmes d'ordre psychosocial et socioéconomique qui conduit progressivement le jeune à un point de bifurcation où il fait un choix : le choix scolaire, qui est l'aboutissement d'un processus au cours duquel le jeune est amené à nourrir l'aspiration réaliste de retourner aux études, ou le choix professionnel.

Dans les deux cas, il s'agit en fait de choix réalistes dans la mesure où il y a, d'une part, une prise de conscience par le jeune de la nécessité de s'insérer dans le système scolaire et, d'autre part, une connaissance des exigences et aptitudes requises pour la réinsertion scolaire. Le jeune participe ainsi à une double démarche de définition de ses besoins et de prise de décision concernant son avenir. Les intervenants aident les jeunes à acquérir des habiletés de « prise en charge

personnelle », à tirer des renseignements de leur vécu et à se donner progressivement des moyens d'insertion sociale. Le cheminement personnalisé comporte quatre activités pédagogiques : « la valorisation personnelle », « la réalité-travail », « l'intégration scolaire progressive » et « le suivi ». Dans la valorisation personnelle le jeune doit apprendre à mieux se connaître en mettant en lumière ses forces et ses faiblesses en tant que personne humaine.

En outre, il doit découvrir des moyens qui sont susceptibles de favoriser un retour aux études ou une entrée sur le marché du travail. Il doit être en mesure de décrire ses perceptions de la société globale, de l'école, du marché d'emploi, des relations sociales, etc. Les perceptions du jeune sont confrontées avec la réalité. C'est ainsi que les intervenants aident le jeune à nourrir des aspirations réalistes et à faire un choix rationnel. L'activité « réalité-travail » permet au jeune de se situer non seulement par rapport aux exigences du marché du travail, mais aussi par rapport à ses centres d'intérêt, à la formation et aux aptitudes requises pour intégrer ce marché. La préparation au retour à l'école se fait à travers l'activité d'intégration scolaire progressive. Le jeune est appelé à évaluer ses acquis scolaires par un test de classement effectué dans un centre d'éducation pour adultes qui collabore avec le programme Choisir et Réussir. Les jeunes qui ont abandonné leurs études au secondaire complètent leur scolarité à l'école des adultes de la Commission des Draveurs (Gatineau), alors que ceux qui ont décroché au niveau collégial se « raccrochent » au Collège de l'Outaouais (Hull).

C'est ce que nous appelons la « stratégie de partenariat de raccrochage scolaire » entre un organisme communautaire et les établissements d'enseignement. C'est une pratique qui semble, du reste, caractériser de plus en plus le processus de réinsertion sociale des jeunes exclus dans les sociétés postindustrielles d'Europe de l'Ouest et d'Amérique du Nord. L'un fait maintenant du « rattrapage », du « curatif » au niveau de la préparation du jeune pour un retour à l'école afin de compléter la formation que l'autre (l'établissement scolaire) n'avait pas réussi à parachever. L'établissement scolaire s'associe alors à l'organisme communautaire pour assurer la réinsertion scolaire des jeunes qu'elle avait exclus à un moment donné de son « cursus normal ».

Quant à l'activité de suivi, elle vise à aider le participant à élaborer son projet de raccrochage scolaire et à le doter d'instruments qui lui permettent d'évaluer sa trajectoire après la préparation et la formation reçue à Choisir et Réussir. De plus, les intervenants font un « suivi » téléphonique ou des rencontres durant un an pour s'informer de la trajec-

toire scolaire, sociale et professionnelle des ex-participants. Le contenu des activités pédagogiques est défini dans quatre documents intitulés respectivement : 1) communication ; 2) connaissance de soi ; 3) marché du travail et 4) bilan et choix professionnel. Les intervenants utilisent également des documents audiovisuels. Le jeune participe activement à la démarche pédagogique et à l'organisation des activités. Les intervenants jouent un rôle d'animateurs et de personnes-ressources.

Trois formules pédagogiques sont utilisées : « la formation de groupe », « le tutorat » et « les consultations ». Le groupe constitue une communauté d'apprentissage, le lieu d'échange, de partage, de réflexion. Tout au long de la formation, les points suivants sont développés : le respect mutuel, l'écoute, l'engagement personnel, le développement d'un mode de pensée positif et de la créativité et l'approbation de la confiance en soi. En plus de la formation de groupe, une rencontre individuelle a lieu chaque semaine. Elle permet aussi bien au participant qu'à l'intervenant de faire une synthèse des activités et d'évaluer le cheminement du jeune par rapport à son développement personnel et à son projet de rescolarisation ou d'orientation professionnelle. Les outils pédagogiques utilisés sont le journal de bord personnel, le journal de bord scolaire ou d'orientation, le journal de formation, les consultations individuelles, le jeu de rôle, les exercices de créativité et les démarches personnelles d'orientation. Le tutorat est une formule pédagogique qui consiste à suivre de façon particulière un jeune qui vit des difficultés psychosociales particulières ne lui permettant pas de prendre part à la « formation de groupe ». Les objectifs pédagogiques de connaissance de soi et d'orientation demeurent, bien entendu, les mêmes.

Les résultats en matière de réinsertion scolaire et sociale

Sur la période de trois ans que nous avons étudiée (1988-1991), un total de 201 jeunes avaient été sélectionnés et inscrits au programme Choisir et Réussir. Mais le pourcentage des jeunes qui ont pris part aux activités pédagogiques est de 82 %, soit 165/201 jeunes ; et celui des participants qui ont terminé leur formation est aussi de 82 %, soit 136/165 jeunes. Cela signifie que 21 % des participants avaient décroché pour diverses raisons d'ordre psychosocial et économique. Par ailleurs, des 136 jeunes formés, 78 % ont réintégré le système scolaire (le cours secondaire, le cours collégial ou l'université selon le cas) et 22 % ont intégré le marché du travail. Les chiffres ne nous renseignent pas sur la durée du maintien après la réintégration. Les résultats obtenus peuvent paraître

« une goutte d'eau dans l'océan » si l'on considère l'ampleur du problème du décrochage scolaire ou du chômage des jeunes dans l'Outaouais. Mais lorsqu'on observe les données suivantes : les caractéristiques psychologiques, culturelles et économiques des décrocheurs, les moyens financiers dont disposait le CJEO, la pratique pédagogique très exigeante pour les intervenants, on peut considérer que les résultats en termes de réinsertion scolaire et sociale du programme Choisir et Réussir sont plutôt encourageants.

Choisir et Réussir est une mesure que la communauté locale a mise en place pour aider les jeunes qui ont abandonné l'école, à entreprendre un processus de réinsertion scolaire. À l'instar de la plupart des organismes communautaires qui s'occupent de l'insertion sociale des jeunes « exclus », ce programme du CJEO répond, un tant soit peu, aux besoins psychologiques et sociaux que les institutions étatiques et les familles n'ont peut-être pas réussi à combler à un moment ou à un autre de la trajectoire de la vie sociale d'une catégorie de la jeunesse. Le nombre de ces jeunes socialement exclus augmente dans le temps et l'espace dans les sociétés postindustrielles. Le rôle que l'organisation communautaire a joué dans le champ politique de la réinsertion scolaire au cours des quinze dernières années semble important. Cette organisation intervient dans un processus commencé il y a un certain temps et qui a connu des ratées. Tout se passe comme si l'action communautaire se situait entre la famille, l'école et les autres institutions qui assument les fonctions de socialisation et d'intégration des jeunes dans la société. Disposant de moyens financiers et techniques limités et aléatoires, elle semble toutefois apporter sa contribution dans la sphère de l'éducation qui, malgré la démocratisation, reproduit la désinsertion scolaire et sociale des jeunes (Rivard, 1991 ; Berthelot, 1994).

3. PROGRAMME ENJEU OUTAOUAIS

Historique

Enjeu Outaouais est un service du Carrefour jeunesse-emploi de l'Outaouais qui œuvre au développement de l'entrepreneuriat chez les jeunes adultes et à l'aide au démarrage de petites entreprises. Enjeu Outaouais est né dans la foulée de la création des Services d'aide aux jeunes entrepreneurs (SAJE) au Québec. Présents dans toutes les régions du Québec, les SAJE ont été mis sur pied en 1983 par le ministère de l'Industrie et du Commerce du Québec (MICQ) afin de contrer le chômage élevé chez les jeunes en aidant ces derniers à démarrer des

entreprises (aide à la préparation de projets et de plans d'affaires, aide dans la recherche de sources de financement, etc.). Depuis sa création jusqu'en 1995, Enjeu Outaouais était une corporation dont le conseil d'administration était indépendant de celui du CJEO. Enjeu Outaouais était locataire dans l'édifice du CJEO. En 1995, le gouvernement du Québec crée le Secrétariat à l'action communautaire autonome (SACA) et Enjeu Outaouais est intégré aux autres programmes et services du CJEO. Il devient ainsi le premier service d'aide aux jeunes entrepreneurs au Québec à fusionner avec un carrefour jeunesse-emploi. Mais, par la suite, d'autres SAJE vont s'associer à des CJE dans d'autres régions du Québec.

Profil des participants et méthodes de formation

Pour bénéficier des services offerts par Enjeu Outaouais, les participants doivent répondre aux critères d'admissibilité suivants : être un jeune adulte entre 16 et 35 ans et démontrer un intérêt au travail autonome ou à l'entrepreneuriat, avoir un projet d'entreprise plus ou moins élaboré. Le profil type du jeune qui bénéficie de l'expertise des intervenants d'Enjeu Outaouais est le suivant : il est âgé de 25 à 35 ans ; il détient un diplôme d'études secondaires (environ 30 % des usagers du service ont le DES), un diplôme d'études collégiales ou universitaires (on les estime à 40 % du total des participants) ; c'est un homme (65 %) ; 43 % ont un emploi ; enfin, environ 70 % des jeunes usagers d'Enjeu Outaouais ont « une mise de fonds d'au moins 2 000 \$ ».

Le programme de formation débute par des séances d'échanges d'information entre les intervenants et les candidats potentiels. Ces rencontres préliminaires permettent de sensibiliser les participants aux réalités du démarrage d'une entreprise, de leur faire connaître les divers programmes de financement. Une certaine autosélection s'opère généralement lors de ces premières séances. En effet, on constate qu'en moyenne sept jeunes sur dix renoncent à leur projet. Le processus de formation se poursuit avec un comité de sélection qui rencontre les candidats restants. Une fois la sélection faite, la démarche se poursuit par divers ateliers de formation. Les jeunes admis participent à des ateliers de sensibilisation à l'entrepreneuriat : « être ou ne pas être entrepreneur ». Les exercices effectués dans ces ateliers permettent d'examiner le réalisme du projet, de mettre en évidence les aptitudes essentielles à l'entrepreneur, d'estimer le capital financier minimum nécessaire au démarrage de l'entreprise, etc.

On offre également des ateliers de formation à l'entrepreneuriat dans lesquels sont abordées les thématiques dés relatives à l'entrepreneuriat : l'élaboration du plan d'affaires, l'étude de marché, le marketing, la comptabilité, la gestion d'entreprise, la recherche de financement, etc. Cette formule pédagogique est souvent complétée par des conférences données par des experts en entrepreneuriat et parfois par les conseillers intervenants d'Enjeu Outaouais. Les jeunes promoteurs bénéficient d'un encadrement pédagogique et technologique (ordinateurs, centre de documentation spécialisée, nouvelles technologies d'information et de communication, etc.).

Effets multiplicateurs d'Enjeu Outaouais

Après la formation reçue à Enjeu Outaouais, environ 5 % des jeunes entrepreneurs potentiels réussissent à lancer leur entreprise. Les facteurs déterminants du démarrage d'une entreprise sont, entre autres, le capital à investir, l'existence et la rentabilité d'un marché, etc. Un sondage couvrant les dix années d'existence d'Enjeu Outaouais (1985-1996) a révélé qu'environ 90 % des jeunes promoteurs qui ont créé leur entreprise appartiennent toujours au secteur des affaires. Ces jeunes seraient, toutes choses étant égales par ailleurs, des gens déterminés, tenaces, persévérants et débrouillards. Ces traits de personnalité constitueraient des atouts majeurs pour la concrétisation d'un projet d'entreprise.

Si la création d'entreprises peut représenter les effets directs de la formation donnée par Enjeu Outaouais, on constate par ailleurs que celle-ci a également des effets indirects, comme les emplois qui en découlent. Par exemple, entre 1985 et 1996, soit depuis la création de ce service, 148 entreprises ont été créées et elles ont généré près de 340 emplois. On estime qu'environ deux ou trois emplois sont ainsi créés par entreprise. Par ailleurs, on estime qu'environ 20 000 \$ sont investis (mises de fonds du jeune promoteur, prêts bancaires, subventions gouvernementales) par entreprise (voir le journal *Ça presse*, vol. 4, n° 1, Gatineau, 1995-1996). On peut supposer également que les jeunes formés qui n'ont pas réussi à créer leur entreprise ont tout de même acquis des connaissances et développé des compétences sociales (une meilleure connaissance de leurs capacités, de leurs centres d'intérêt, une sensibilisation aux contraintes du secteur de l'entrepreneuriat, un ajustement de leurs aspirations professionnelles à leur potentiel et aux réalités du marché du travail, etc.) difficilement quantifiables.

C. TRAJECTOIRES SOCIALES ET TYPOLOGIE D'INSERTION DES USAGERS D'OTO OU DE L'« AUTRE JEUNESSE »

Dans son ouvrage intitulé *L'autre jeunesse. Jeunes stagiaires sans diplômes dans un dispositif de socialisation*, Claude Dubar (1987) fut l'un des premiers chercheurs à décrire les trajectoires sociales des jeunes sans diplômes qu'il appelle l'« autre jeunesse », et à en construire une typologie au sortir d'un programme de formation dans un dispositif d'insertion professionnelle en France. Ce livre est devenu depuis un classique en sociologie de l'insertion, et inspire la plupart des recherches dans ce domaine (Bouchayer, 1994 ; Robert, 1999 ; Grell, 1999 ; Gamba-Nasica, 1999). Dubar définit l'« autre jeunesse » en ces termes :

Ils ont entre 16 et 20 ans, ils ne sont ni lycéens, ni étudiants et ne le deviendront jamais. Fils et filles d'ouvriers peu qualifiés, issus de familles nombreuses, ils ont des scolarités marquées par des échecs, des redoublements, des orientations imposées vers des classes et sections dévalorisées. Ils ne possèdent aucun diplôme. Première victime de la montée du chômage, cette « autre jeunesse » est exclue du marché des emplois stables et qualifiés (Dubar, 1987, page couverture).

L'auteur entend, par la notion de dispositif, l'organisation juridique, financière, administrative, pédagogique, d'un ensemble de mesures, d'actions ayant ici pour but la prise en charge de jeunes chômeurs (*ibid.*, p. 37). À cet égard, le CJEO représente un dispositif d'insertion sociale et professionnelle des jeunes adultes de 18 à 30 ans. En outre, l'« autre jeunesse » au Québec ressemble, dans les grands traits, à celle de la France. Le programme OTO, le premier en titre du CJEO, s'adresse justement à l'« autre jeunesse » dans l'Outaouais québécois. Nous inspirant de Dubar (1987), nous avons, dans une de nos recherches antérieures, retracé les trajectoires sociales et construit une typologie d'insertion scolaire et socioprofessionnelle et le rapport à l'avenir de deux cohortes de jeunes formés à OTO²⁶.

Notre préoccupation dans la recherche n'est pas d'évaluer l'efficacité de la formation donnée par l'OTO, mais plutôt dans un premier

26. Y. Assogba et D. Turcotte (1996), *Insertion de l'« autre jeunesse » dans l'Outaouais : le cas du Carrefour jeunesse-emploi*, Rapport de recherche, Hull, Université du Québec à Hull, 128 p. La section du livre consacrée à l'analyse des trajectoires sociales et à la proposition d'une typologie d'insertion de jeunes formés à OTO est basée sur ce rapport de recherche. En fait, nous présentons une synthèse revue, corrigée et adaptée d'un chapitre du rapport.

temps de remettre en question puis d'analyser l'expérience vécue des participants à ce programme d'employabilité ; en second lieu d'interroger les changements que ces formations provoquent dans les rapports de ces jeunes au social (famille), au travail, à l'école et à l'avenir. Il s'agit d'une recherche qualitative à caractère exploratoire et ayant une visée longitudinale.

Comme il y a des pertes de sujets enquêtés dans la plupart des recherches de cette visée, 30 jeunes ont été sélectionnés au point de départ de l'enquête. De ce nombre, 19 ont été suivis du début de la formation jusqu'au moment de la relance, soit 3 mois après la fin du stage. Le matériel qualitatif de l'étude est constitué de données tirées de diverses sources d'information : les entrevues semi-dirigées avec chaque jeune, le sommaire des évaluations réalisées par les intervenants du programme au moment de l'inscription des participants, les notes évolutives consignées dans les dossiers et les rapports de stage produits par les employeurs. Pour compléter les informations et valider les observations initiales, nous avons rejoint 8 jeunes une seconde fois, un an après leur formation à OTO. L'ensemble des données recueillies a fait l'objet d'une analyse interprétative-descriptive (Tesch, 1990).

L'insertion socioprofessionnelle est définie ici comme un processus socialement structuré qui met à la fois en jeu des facteurs individuels et des facteurs structurels (Duparquier, 1986). Ce processus s'amorce dès l'entrée de la personne à l'école, se poursuit tout le long du cheminement scolaire, se précise en principe au sortir de l'école et prend plus ou moins corps durant toute la période où l'individu est en quête d'une place sur le marché du travail. Celui-ci ainsi que d'autres données telles que le degré de scolarité, la qualification, le réseau de relations sociales de la personne, le hasard, etc. entrent aussi en jeu. Les variables considérées dans le cas des jeunes de notre recherche sont la famille d'origine, les opportunités qui s'offrent à eux à la sortie du système scolaire, la formation à l'employabilité, le rapport avec le marché du travail après OTO, leurs aspirations sociales (Assogba, 1990).

Étudier l'insertion socioprofessionnelle telle que définie suppose donc du point de vue épistémologique et méthodologique que l'on considère le jeune en quête d'insertion comme un acteur social *intentionnel* situé dans un espace social et daté dans un temps donné. À cet égard, nous supposons que la nature de l'insertion du jeune formé à OTO est la résultante des facteurs individuels et des facteurs structurels en amont, puis en aval du programme. En amont, on trouve le résultat

de ses actions d'employabilité et de ses antécédents familiaux, scolaires et professionnels. En aval, la nature de l'insertion du jeune est le résultat combiné de ses actions et des opportunités qui se présentent à lui dans son rapport au marché de travail et au « social » de manière générale.

Pour mieux comprendre le processus d'insertion socioprofessionnelle des jeunes et en déduire une typologie, nous avons reconstitué, à partir du matériel qualitatif, leurs trajectoires sociale, scolaire et professionnelle, antérieures et postérieures à la formation à OTO. Les trajectoires renvoient à l'ensemble des situations et des événements qui, selon les jeunes mêmes, ont ponctué et marqué de façon significative leur vie familiale, leur vécu scolaire et leurs expériences de travail.

Les trajectoires des jeunes sont présentées selon ces deux moments de leur cycle de vie. On décrit entre-temps leurs expériences dans le programme. Enfin, nous proposons une typologie de l'insertion socioprofessionnelle de cet « autre jeune ».

1. TRAJECTOIRES ANTÉRIEURES AU PROGRAMME OTO

1.1 La trajectoire sociale

La trajectoire sociale décrit le vécu du jeune dans sa famille d'origine, ses relations avec la fratrie, la parenté en général et le groupe d'amis. Les jeunes rencontrés ont presque tous grandi avec leurs parents biologiques ou l'un des deux : souvent la mère et le père, parfois un seul des parents ou la mère et son nouveau conjoint. Rares sont les jeunes de l'échantillon qui ont été élevés par le père seul. C'est dire qu'aucun vécu dans une famille d'accueil, à l'exception d'un seul, et ce de façon temporaire, dans un centre d'accueil. Au moment de leur inscription au programme OTO, la majorité des jeunes se trouvent au sein d'une famille « éclatée » qui a produit des familles monoparentale, reconstituée ou élargie, etc. L'éclatement de la famille d'origine semble être en réalité l'histoire familiale de plusieurs jeunes. C'est une expérience qui a marqué de différentes manières la vie des jeunes rencontrés. Pour certains, la rupture de la vie commune des parents s'est traduite par la perte de contact avec le père ou par une grande instabilité, comme en témoigne ce commentaire.

Mon premier père, ça fait 18-19 ans que je l'ai vu. Je ne sais même pas de quoi il a l'air. Je pense que je suis un peu révolté à cause de

ça. Souvent je faisais des fugues en dehors de la ville comme à Québec ou à Montréal, je cherchais mon père (Antoine²⁷).

Pour d'autres, ce sont les événements précédant la séparation ou le divorce des parents (par exemple les difficultés financières, l'instabilité économique, les tensions entre les parents, les épisodes de violence familiale, etc.) qui auraient le plus marqué leur vie. Presque tous les jeunes rencontrés rapportent avoir eu des relations tendues avec l'un ou l'autre des parents, ou d'autres membres de la famille, notamment le frère ou la sœur.

[...] Parce que pendant la boisson, il était violent. Parce qu'en boisson, il cherchait tout de suite la chicane : il lançait des couteaux, des affaires de même, puis le lendemain il disait que ce n'était pas vrai (Félix).

En ce qui concerne le conflit entre les frères, un jeune dit en substance :

À chaque fois que mon frère se chicanait avec ma mère ou ma sœur, je m'en mêlais parce que je n'aimais pas ça. Je m'en mêlais pour qu'il arrête. [...] Quand je restais chez nous, mon frère et moi, on se chicanait et l'on se frappait (Lucie).

Sur le plan du statut socioéconomique, quelques parents de ces jeunes ont des métiers spécialisés ou occupent des postes de gestion. Mais la plupart d'entre eux occupent un emploi non spécialisé. Le réseau d'amis des jeunes est constitué de personnes également en difficulté d'insertion socioprofessionnelle. En général, l'« autre jeunesse » manque de compétence sociale, c'est-à-dire l'ensemble des capacités d'une personne à assurer adéquatement les activités inhérentes à la vie quotidienne : gestion du budget, entretien du logement, l'image de soi, établissement des relations sociales, etc. La compétence sociale comprend donc des éléments importants d'insertion socioprofessionnelle (Dutrénit, 1997 ; Roulleau-Berger, 1995 ; Le Bossé, 1998). Le récit de la vie personnelle et familiale des jeunes trouve son prolongement dans une trajectoire scolaire sinusoïdale.

1.2 La trajectoire scolaire

Le capital scolaire de ces jeunes est très faible ; la plupart n'ont pas terminé le premier cycle de l'école secondaire. Ceux qui, d'aventure, ont

27. Les prénoms utilisés dans ce texte sont fictifs pour éviter toute association avec les jeunes qui ont été interviewés.

poursuivi leur scolarisation jusqu'à la troisième année du cours secondaire ont passé par des filières de niveau très faible. En gros, le parcours scolaire de ces jeunes a été ponctué d'échecs, d'absentéisme et de redoublements depuis l'école primaire. Le système scolaire semble avoir été pour eux une période de frustrations à tel point qu'ils ont très tôt mis en doute la pertinence d'y persévérer. Parfois l'attitude de certains enseignants peut être l'élément qui déclenche cette remise en question chez le jeune :

Il y a un professeur qui m'a dit une fois, tu n'as pas d'avenir ici ; je ne sais pas pourquoi tu viens à l'école (Monique).

Les difficultés d'ordre scolaire des jeunes s'accompagnent souvent de problèmes de comportement qui se traduisent par l'agressivité, la violence envers les membres de la direction de l'école, les enseignants ou les camarades de classe. Face à ces différents problèmes, au niveau de la troisième année du cours secondaire, qui représente un point de bifurcation pour l'orientation dans le cursus scolaire, l'abandon pur et simple de l'école apparaît dès lors, pour les jeunes, comme la seule option possible et valable. Ce choix ne signifie pas qu'ils ignorent l'importance de l'école, puisque plusieurs d'entre eux se proposent de poursuivre leur cours secondaire par l'« éducation des adultes ». Mais considérant les difficultés qu'ils connaissent au sein du système scolaire régulier, ils ne peuvent plus y demeurer :

Moi, je voulais réussir, mais finalement j'ai été obligé de lâcher parce que j'étais plus capable. Ça ne rentrait plus. Mes notes baissaient et baissaient et je n'avais plus (Simon).

J'avais 16 ans et j'étais avec des jeunes de douze, treize ans. J'avais rien à faire là-dedans. Peut-être que si je retourne à l'éducation des adultes, cela va être plus plaisant (Éric).

Exclus prématurément du système scolaire, ces jeunes sont particulièrement démunis face au marché de l'emploi, comme le révèle leur trajectoire professionnelle.

1.3 La trajectoire professionnelle

Au sortir du système scolaire, presque tous les jeunes réussissent à avoir un emploi. Mais il s'agit en général d'emplois peu rémunérateurs, souvent à temps partiel et de courte durée (entre quelques jours et quelques mois). Le secteur des services est le principal débouché de l'« autre jeunesse ». En effet, l'entretien ménager, le secrétariat, la restauration et la garde d'enfants constituent les emplois habituels occupés par les jeunes filles rencontrées.

J'ai servi dans les restaurants, j'ai été réceptionniste, j'ai travaillé sur la construction avec mon père, du cleaning, toutes sortes d'affaires comme ça. J'ai été cook dans une cuisine. [...] J'ai fait bien des affaires comme ouvrage (Monique).

Quant aux jeunes gens, ils occupent des emplois saisonniers comme l'aménagement paysager, les travaux de ferme ; mais ils peuvent être employés dans certains services : livreur de journaux, « plongeur », préposé à l'entretien, vendeur de marchandises, etc.

J'ai travaillé pour mon cousin dans le cleaning, pour laver les murs. Toujours pour mon cousin, dans des caisses populaires, la nuit. J'ai travaillé pour un paysagiste et j'ai gardé pour une fille pendant quatre mois (Félix).

Certains ont été bénévoles ou travailleurs illégaux (« travail au noir »). Le plus souvent l'emploi occupé l'est grâce aux réseaux de sociabilité de la famille. Mais il arrive aussi que l'obtention de l'emploi soit le résultat des démarches personnelles du jeune. Dans ces situations, les jeunes ont communiqué directement avec les employeurs par téléphone ou en se présentant sur les lieux de travail :

C'est moi-même qui suis allé voir pour les emplois. Je ne me souviens pas si cela m'a été transmis par quelqu'un d'autre. C'est vraiment moi qui est allé voir (Antoine).

Divers motifs expliquent la courte durée de l'emploi dont, entre autres, l'horaire de travail qui ne convient pas, le rythme trop rapide de la production en usine, l'éloignement du lieu du travail, le sentiment d'exploitation, la faible rémunération, le retour aux études, le choix personnel, etc. Voici quelques propos illustratifs de l'un ou l'autre de ces motifs :

C'était pas assez payant. Il me payait cinquante piastres par deux semaines. Je travaillais trop fort pour ça : pas assez payant. J'arrivais le matin à sept heures et je partais à huit, neuf heures le soir (Simon).

J'ai travaillé un mois au restaurant Harvey's. Là-bas, ils font tout le temps ça avec les filles. Tu travailles là un mois, puis, après ça, ils te « lay off » parce que ton salaire serait supposé augmenter (Mélanie).

Des traits communs se dégagent de la trajectoire professionnelle des jeunes interviewés : accumulation d'expériences d'emploi diverses et très variées, emplois très peu payants et non satisfaisants, etc. Nonobstant ces expériences difficiles sur le marché de l'emploi, et contrairement à l'idée répandue, le travail revêt une grande importance pour l'« autre jeunesse ». Le fait de travailler est une source de valorisation

personnelle. Travailler, c'est *se sentir comme les autres* ; c'est *bon pour le moral* ; c'est *se sentir utile* ; c'est *pouvoir être fier de soi*. Par contre, être inactif c'est *se sentir cheap* ; ne pas avoir d'emploi, *c'est long*.

Je veux mon indépendance. C'est bien beau qu'il (mon ami) paye tout là : il paye le toit sur ma tête, il paye ma bouffe, il m'achète du linge. C'est bien beau, mais je veux mon indépendance. Après ça, je vais pouvoir dire : « Dans' vie, je ne me suis pas laissée vivre par un autre » (Mélanie).

L'indépendance financière qu'apporte le travail, c'est la seule voie pour se sortir du statut d'assisté social, statut qui apparaît pour tous les jeunes comme indésirable, voire inférieur. L'aide sociale, c'est une instance de dernier recours qui a une connotation négative.

Moi, je sais que ça me diminuait parce que tu es obligé d'attendre à chaque premier pour avoir un chèque, pour avoir de l'argent. Pendant le mois, tu es obligé d'emprunter et à force d'emprunter tu viens que t'as des bonnes dettes. [...] L'aide sociale, j'ai jamais voulu être là-dessus. Je l'ai été à cause du médecin, sinon je serais encore en train de travailler (Antoine).

Ces propos vont dans le même sens que la littérature sociologique sur le rapport des jeunes au travail :

Pour un nombre encore important de jeunes, le travail salarié représente toujours le repère identitaire central. Il fait office de lien social, facilitant l'insertion dans la société adulte. Pour ces jeunes, travailler c'est normal et naturel ; cela fait partie des fondements de la vie (René, 1993, p. 44).

Cette représentation du travail n'empêche pas cependant les difficultés d'insertion socioprofessionnelle de l'« autre jeunesse » de s'inscrire dans une trajectoire sociale qui prend ses racines dans le milieu familial, se prolonge et s'accroît dans leur trajectoire scolaire ainsi que dans leur rapport au marché du travail.

2. APPRÉCIATION D'OTO ET TRAJECTOIRES POSTFORMATION DES JEUNES

Le programme OTO se présente comme un tremplin vers le marché du travail, la transmission de connaissances, le développement de compétences sociales susceptibles de favoriser l'obtention d'un emploi relativement stable. Les jeunes s'y inscrivent avec l'espoir de trouver du travail après le développement de leur employabilité. Mais ils y voient aussi une occasion d'améliorer leurs conditions de vie dans l'immédiat :

J'étais désespéré, carrément désespéré. J'avais fait tout ce qu'il y a à faire pour trouver du travail, comme aller au Centre d'emploi, puis je ne trouvais rien (Simon).

Moi je suis venu ici quand j'ai vu que c'était payé. Je me suis dit en même temps, je vais avoir de l'argent pour payer mon transport et ça va me faire des économies (Mélanie).

Malgré l'intérêt immédiat et futur du programme, les jeunes ne s'y inscrivent pas sans une certaine appréhension. D'ailleurs, pour la plupart d'entre eux, c'est à la suggestion, voire sous les pressions de membres de leur famille ou de leur parenté qu'ils ont décidé d'y participer. Ils craignent surtout que la formation dispensée par OTO ressemble trop à l'apprentissage scolaire : *un genre de classe où tu t'assis et tu écoutes ce que l'autre a à dire et c'est tout.* Mais lorsqu'ils constatent que ce n'est pas le cas dans le programme, ils semblent l'apprécier. D'après les commentaires, le vécu dans le programme diffère grandement des expériences antérieures dans le système scolaire, et cela sous trois aspects : 1) dans l'ensemble, le contenu de la formation leur apparaît plus concret et plus pertinent ; 2) les activités se déroulent dans une atmosphère de respect et de confiance mutuels qui permet d'apprendre au rythme propre à chacun ; 3) le groupe semble relativiser la situation de chacun, dans la mesure où l'on se retrouve avec des personnes qui vivent une réalité identique.

Au moins tu sais qu'il y a du monde encore sur la terre qui veulent réussir aussi, qui veulent trouver du travail. T'es pas la seule, ça décourage moins. Du travail, je n'en trouve pas, mais je ne suis pas la seule (Mélanie).

Malgré le souci accordé à la recherche d'un milieu de pratique adéquat, le stage suscite des avis partagés chez les jeunes. Si, pour la plupart, il a été une occasion d'apprentissage et de valorisation, pour d'autres, par contre, il fut une expérience pénible et décevante. Plusieurs ont même choisi de quitter leur stage en cours de route pour se soustraire à une situation qu'ils jugeaient trop pénible. Les jeunes apprécient le stage dans la mesure où il permet d'acquérir une expérience pertinente du marché du travail, il représente une opportunité de mieux connaître ses goûts en matière d'emploi, une occasion d'affronter sa timidité, une chance de vivre une situation stimulante et valorisante :

Au bout de trois jours, il m'a montré à tout faire. [...] Il m'a montré un peu de comptabilité et comment tenir les livres (Monique).

J'aimais ça. Je voulais qu'ils me donnent le plus d'heures possible. Comme ça je vais pouvoir apprendre davantage (Lucie).

Mais un stage fort apprécié qui ne débouche pas sur l'obtention d'un emploi provoque une déception chez le stagiaire ; cette déception est d'autant plus grande que le jeune nourrit l'espoir de devenir un employé à la fin du stage. À cet effet, une stagiaire dit en substance :

Ici, pendant le programme, tu reçois de l'argent. C'est beau, tu as de l'argent, mais après tu sors et tu n'as pas plus de « job ». Tu as perdu quatre mois et tu es toujours sans emploi. Moi j'aurais aimé sortir d'ici avec une « job » (Céline).

Au total, lorsque les jeunes font le bilan de leur passage dans le programme, ils s'accordent tous pour dire que la formation reçue et le séjour à OTO représentent une expérience très profitable, autant sur le plan personnel qu'en ce qui regarde l'employabilité. Dans le premier cas, les jeunes disent avoir acquis de meilleures habitudes de vie, une plus grande motivation à entreprendre des activités, le développement de la confiance en soi et l'estime personnelle. Dans le second cas, professionnel, les principales acquisitions mises en valeur par les jeunes sont : les techniques de recherche d'emploi, la capacité de rédiger un curriculum vitae, la présentation en entrevue, les techniques pour aborder les employeurs potentiels, le développement de comportements et attitudes positifs face au travail, le développement d'une perception plus réaliste du marché du travail, etc. Voici quelques extraits d'entrevues qui illustrent bien cette appréciation du vécu des jeunes dans le programme OTO.

Quand je suis rentré ici, je ne savais pas vraiment comment remplir une formule d'emploi ni comment faire un C. V. Ils m'ont montré tout ça et ils m'ont montré comment passer une entrevue correctement. J'ai passé une entrevue il n'y a pas longtemps et cela s'est bien passé (Simon).

Moi, je trouve qu'ils m'ont donné des bons trucs pour quand tu vas pour faire des recherches d'emplois. [...] Ils m'ont montré comment parler au téléphone. [...] Comment chercher des jobs. [...] Ça donne un bon coup de pouce (Éric).

Certes, les commentaires des jeunes sur les avantages qu'ils retirent de leur participation à OTO en matière de développement personnel et d'apprentissage attestent la pertinence relative d'un programme d'employabilité sous certains aspects, le développement des compétences sociales chez l'« autre jeunesse ». Toutefois, au terme de leur formation, la plupart de ces jeunes se heurtent aux autres aspects de l'employabilité, soit les réalités socioéconomiques du marché du travail : une insertion socioprofessionnelle difficile caractérisée par une

alternance d'activités oscillant entre la fréquentation scolaire, l'emploi précaire, le chômage moyenne ou longue durée, la prestation comme principale source de revenu, la réinscription à d'autres programmes de lutte contre l'exclusion, etc.

Ainsi, à la fin du programme OTO, la situation des jeunes de notre étude se présente de la façon suivante. Ils sont tous sans emploi formel. Cependant, six mois après leur formation à OTO, près de la moitié de la vingtaine des jeunes que nous avons suivis occupent un emploi soit à temps partiel, soit à temps plein. Tous ces emplois sont dans le secteur des services : commis de banque, livreur de pizza, aide-cuisinier, caissière, préposé et livreur de marchandises lourdes (meubles, appareils électroniques domestiques, etc.). L'insertion s'est faite par des démarches diversifiées : recours au réseau de relations sociales, participation à l'entreprise familiale, débrouillardise.

Après le stage, ils n'ont pu me garder parce qu'il n'y avait pas de place. [...] Trois jours plus tard, j'ai reçu un appel. C'était le propriétaire de la pharmacie, mais c'était au dépanneur qu'ils voulaient quelqu'un (Lucie).

Le hasard peut également conduire à l'obtention d'un emploi, comme c'est le cas d'Antoine :

C'est par hasard. J'ai fait application et ils m'ont appelé. Quand j'veux des emplois, je cherche pas dans l'journal ou quoi que ce soit. J'vais surplace et j'les achale (Antoine).

Les jeunes en emploi expriment tout de même une certaine inquiétude relativement à leur avenir. En effet, d'après les commentaires, ils semblent conscients de ne pas être en mesure de réaliser leurs aspirations professionnelles (en raison de leur faible niveau de scolarité), d'être les premières victimes potentielles de la fermeture des entreprises ou, de manière générale, de l'instabilité du marché du travail :

J'peux pas (être coiffeuse). J'ai pas de cours. Faut suivre le cours, après ça tu peux aller voir des jobs (Angèle).

Quand tu as 3-4 personnes pour un emploi et que t'en as trop qui ont un secondaire 5, et toi t'as un secondaire 1 ou 2 [...]. Moi j'sais que même sans mon secondaire 5 et mon cégep, j'serais capable de l'faire le métier que j'veux, mais maintenant, ils exigent le cégep (Antoine).

Quant aux jeunes qui sont toujours sans emploi, ils ont tendance à attribuer leur situation aux rigidités du marché du travail, à la rareté des

emplois intéressants, aux préjugés des employeurs. Mais on remarque, par ailleurs, qu'ils ne désespèrent pas de pouvoir se tailler une place sur le marché du travail et entendent agir en conséquence. C'est dans cette perspective que plusieurs envisagent un retour éventuel à l'école, voyant dans le raccrochage scolaire le début du processus de leur réinsertion socioprofessionnelle. Les uns et les autres expliquent leurs aspirations de (re)scolarisation surtout par les motifs tels que le désir de spécialisation dans un métier, la volonté d'élargir ses perspectives d'emploi.

Je me suis renseignée pour avoir un cours d'esthétique et coiffure car je veux m'ouvrir un salon. Mais il me faut mon secondaire 4 pour ça (Mélanie).

Avec ton secondaire 5, tu peux rentrer à plus de places et plus hautes que vendeur ou cleaner (Gabriel).

Conscients donc du fait que leur faible niveau de scolarité représente un obstacle à l'accès à des emplois intéressants, plusieurs jeunes rencontrés décident de se (re)scolariser. À cet égard, on peut supposer que l'expérience à OTO leur a été profitable. Globalement, il apparaît que la situation d'un certain nombre de jeunes s'est relativement améliorée après leur expérience à OTO. Si tous n'ont pas encore une place dans le marché du travail, tous semblent cependant bien outillés pour poser des actes intentionnels relatifs au processus général d'insertion sociale et professionnelle dans la société de la surmodernité. D'ailleurs, la plupart des jeunes interviewés entendent l'avenir avec optimisme et nourrissent des projets intéressants.

En se projetant dans l'avenir du point de vue social, nombreux sont les jeunes qui désirent fonder une famille, même s'il s'agit dans la plupart des cas d'un projet à long terme :

J'aimerais fonder une famille. [...] J'veux avoir des enfants plus tard. [...] Quand j'vais avoir un enfant, j'vais avoir un futur. C'est un contrat de 20 ans que j'aurai avec lui (Céline).

J'veux avoir des enfants, mais quelque part j'me dis que si je travaille pas, je n'en aurai pas (Antoine).

En ce qui concerne leurs projets professionnels, la majorité des jeunes rencontrés semblent en avoir une idée assez précise. Les uns aspirent à un métier spécialisé : guide forestier, mécanicien, esthéticienne, coiffeuse, électrotechnicien, musicien, etc. Les autres veulent devenir travailleurs autonomes, entrepreneurs. Les aspirations professionnelles de certains sont par contre assez floues et parfois nébuleuses.

Dans ces derniers cas, tout se passe comme si ces jeunes demeurent encore confinés dans l'univers des besoins, et ne sont pas en mesure de nourrir des aspirations précises. Préoccupés par les nécessités du présent, ces jeunes ont tendance à focaliser leur énergie sur l'immédiateté, plutôt que sur un avenir hypothétique et même certain. Vivre dans l'immédiat, au jour le jour, est la philosophie de vie de cette catégorie de jeunes sortis d'OTO.

J'le sais vraiment pas. J'vois au jour le jour, c'est tout. Je regarde pas dans 10 jours ce que j vais faire. [...] Je fais rien comme projets, ça me tente pas. C'est tout (Richard).

[L'avenir]. J'le sais pas. On va voir ça. Moi, c'est un jour à la fois. Jpense pas au futur, j'pense à aujourd'hui ; c'est tout. [...] La seule chose que j'souhaite, c'est que j'sois ben et j'ai une bonne job. C'est juste ça (Céline).

3. UNE TYPOLOGIE D'INSERTION SOCIALE ET PROFESSIONNELLE DES JEUNES D'OTO (OU DE L'« AUTRE JEUNESSE »)

Pour fixer les idées au terme cette étude des trajectoires familiale, scolaire et professionnelle des jeunes en difficulté qui ont participé au programme OTO, nous proposons une typologie d'insertion sociale générale de cette « autre jeunesse ». La démarche de construction du type idéal retenue ici est « individualiste » (Robert, 1999, p. 192). Elle consiste à mettre en évidence, par abstraction, des modèles généraux à partir des actions individuelles de *l'homo sociologicus*, des relations qu'il entretient avec d'autres acteurs sociaux, des moyens dont il dispose. Dans cette démarche idéal-typique, on considère les acteurs sociaux dans des situations réduites à leur plus simple expression. Or, on sait que des facteurs tels que le capital social, le capital scolaire, l'expérience professionnelle et le rapport aux institutions influent sur les choix et les modes d'insertion. On peut donc établir des relations entre la typologie d'insertion proposée, les institutions et les structures en question (Watkins, 1953).

Les entretiens ont permis d'élaborer dix types idéaux d'insertion sociale et professionnelle des jeunes selon la démarche wébérienne, c'est-à-dire un « modèle » construit et non un « modèle » prescriptif ou défini de manière normative. Pour ce faire nous avons considéré deux domaines possibles d'insertion ou de désinsertion des jeunes après leur formation à l'employabilité. Il s'agit du marché du travail et du système

scolaire. Eu égard à chacun des domaines, les jeunes sont soit en situation réelle ou en situation intentionnelle d'insertion ou de désinsertion. Dans le cas de leur rapport au marché du travail, sur le plan du vécu réel ou souhaitable, les témoignages des jeunes ont permis de construire six types idéaux possibles. Quant à leur rapport à l'école, quatre types idéaux possibles ont pu être dégagés du matériel qualitatif. On distingue dès lors les types suivants :

1) Le type *travaillant et stable* ou *mon travail actuel et c'est tout !*

C'est le jeune qui a un emploi dont il est satisfait, et qui n'a pas d'aspirations professionnelles précises. Deux jeunes correspondent à ce type :

- Angèle : elle occupe un emploi d'aide cuisinière et elle ne vise actuellement rien d'autre sur le plan professionnel.
- Alain : il a un emploi de livreur dans un magasin de meubles. Satisfait de son travail, il vit au jour le jour et n'a pas de projet professionnel.

2) Le type l'emploi *actuel : un tremplin*

Il s'agit du jeune qui occupe un emploi qu'il juge intéressant. Cependant, il vise une évolution de sa position dans l'entreprise. On peut dire que c'est le jeune qui recherche une « mobilité infra-professionnelle ». En conséquence, il voit dans son statut professionnel actuel un tremplin pour connaître cette mobilité. Deux jeunes appartiennent à ce type :

- Diane : caissière dans une banque après un stage effectué dans un établissement similaire, elle anticipe de demeurer dans le même milieu de travail, mais espère s'élever dans les échelons de responsabilité.
- Éric : acheteur-magasinier dans l'entreprise d'optique appartenant à son père, il aspire à prendre la relève de son père et à diriger la compagnie.

3) Le type l'emploi *actuel : une transition*

C'est le jeune qui a un emploi, mais qui nourrit des aspirations interprofessionnelles. Il occupe donc cet emploi de façon temporaire, dans l'attente de trouver quelque chose qui correspond davantage à son potentiel et à ses ambitions. Quatre jeunes correspondent à ce type :

- Antoine : il travaille actuellement dans une « pizzeria » comme livreur. Il envisage dans l'avenir de devenir électrotechnicien.

- Mélanie : elle travaille actuellement comme « barmaid ». Elle aspire à se spécialiser en esthétique-coiffure afin d'ouvrir un jour son propre salon de beauté.
- Lucie : caissière dans un dépanneur, elle aimerait un jour occuper un poste de secrétaire médicale.
- Monique : elle est préposée dans une vitrerie, mais son ambition est d'occuper éventuellement un emploi en comptabilité.

4) Le type *démobilisé et dépendant*

C'est le jeune « désinséré », donc sans emploi et qui semble totalement démobilisé. Il n'exprime pas d'aspirations professionnelles précises, et ne nourrit aucun projet de retour à l'école. Deux jeunes présentent une insertion de ce type :

- Stéphane : il est actuellement sans emploi et vit de prestations d'aide sociale. Il n'envisage aucun retour à l'école et fait peu de recherches d'emploi. Ses aspirations professionnelles sont très imprécises : il vit au jour le jour.
- Richard : actuellement en chômage, il reçoit des prestations d'assurance-emploi. Il n'envisage pas de retourner aux études, mais est actif dans ses démarches de recherche d'emploi. Il n'a pas d'aspirations professionnelles particulières.

5) Le type *cap sur l'emploi*

Il s'agit du jeune en situation de non-emploi, mais qui est en recherche active de travail et caresse des projets professionnels précis pour l'avenir.

- Robin : actuellement sans emploi, il aspire à devenir peintre en bâtiments en rêvant de posséder un jour sa propre entreprise de peinture. Pour y parvenir, il ne prévoit pas retourner aux études, mais envisage plutôt de s'inscrire au programme Enjeu, programme qui vise à aider les jeunes à lancer leur entreprise.

6) Le type la *scolarisation : une avenue*

C'est le jeune qui est dans une situation de non-emploi, mais qui entend se raccrocher au système scolaire dans une perspective de développement professionnel et de mobilité sociale. Huit jeunes correspondent à ce type :

- Simon : sans emploi actuellement, il aspire à devenir garde forestier. Pour y parvenir, il envisage d'effectuer un retour aux études afin de terminer sa 5^e secondaire.

- Julie : actuellement sans emploi, elle est retournée aux études pour terminer sa 5^e secondaire. Elle désire travailler, entre autres, dans les services correctionnels et prévoit faire des études plus avancées (cégep et université).
- Gabriel : sans emploi, mais qui est retourné aux études pour terminer sa scolarité et s’assurer dans l’avenir des « places plus hautes que vendeur et *cleaner* ».
- Mathieu : inactif face au travail, il envisage un retour aux études sous peu afin de terminer sa 5^e secondaire et d’être en mesure de s’inscrire à un cours de mécanique au secteur professionnel. Il veut posséder un jour son propre garage.
- Félix : en chômage. Il aspire à devenir pâtissier. Pour y parvenir, il prévoit faire un retour aux études pour terminer son secondaire et s’inscrire ensuite à un cours en pâtisserie. Il rêve de posséder son propre commerce.
- Raymond : il est sans emploi, mais envisage de retourner à l’école afin de pouvoir s’inscrire à un cours de mécanique diesel ou de soudure.
- Céline : sans emploi, elle veut retourner à l’école pour terminer ses études secondaires, ce qui lui permettrait d’avoir de meilleures perspectives d’emploi.
- Rémi : il est sans emploi. Il voit l’école comme un moyen de s’assurer de meilleures perspectives professionnelles.

7) Le type *terminer les études*

Ce type correspond à la situation de celui qui a réintégré le système d’éducation pour terminer ses études secondaires.

- Gabriel : il est actuellement sur les bancs d’école dans le seul but immédiat d’obtenir son diplôme d’études secondaires.

8) Le type *raccrochage scolaire pour se qualifier sur le plan professionnel*

Il s’agit du jeune pour qui la réinsertion scolaire s’est faite dans le but de se qualifier dans une profession bien précise et socialement reconnue. Nous retrouvons deux jeunes dans ce type :

- Julie : elle est actuellement sur les bancs d’école afin de terminer sa 5^e secondaire. À plus long terme, elle envisage d’aller un jour au cégep et même à l’université, si elle en est capable.
- Mélanie : elle effectue actuellement un retour aux études à temps partiel pour terminer sa 5^e secondaire et être en mesure de s’inscrire ainsi à un cours professionnel en esthétique-coiffure.

9) Le type *aspirations de (re)scolarisation à concrétiser*

C'est le jeune qui n'est pas retourné dans le système scolaire, mais qui nourrit des aspirations de (re)scolarisation. Dix jeunes se classent dans ce type :

- Simon : il n'est actuellement pas sur les bancs d'école, mais il envisage un jour d'effectuer un retour aux études afin de terminer au moins sa 5^e secondaire et devenir garde forestier.
- Éric : il pense retourner aux études sous peu dans le but de se perfectionner pour être en mesure de prendre un jour la relève de son père dans la compagnie familiale.
- Antoine : il envisage un retour aux études afin de réaliser ses aspirations professionnelles, devenir électrotechnicien.
- Mathieu : actuellement, il ne va pas à l'école, mais il vise dans un très proche avenir (ayant déjà amorcé les procédures d'inscription) de terminer sa 5^e secondaire afin de s'inscrire à un cours de mécanique au secteur professionnel.
- Monique : elle veut retourner aux études afin de terminer ses études secondaires et d'entreprendre une formation en comptabilité.
- Lucie : elle a un emploi actuellement, mais elle veut retourner à l'école pour devenir secrétaire médicale.
- Rémi : il pense sérieusement retourner à l'école pour améliorer ses perspectives d'emploi.
- Raymond : il aimerait terminer ses études secondaires pour s'inscrire dans un cours de mécanique ou de soudure.
- Céline : elle voit l'école comme une façon d'améliorer son employabilité. Elle songe à s'y inscrire.
- Félix : il rêve de devenir pâtissier et envisage sérieusement de retourner dans le système scolaire.

10) Le type *rejet de toute (re)scolarisation*

C'est le jeune qui n'est pas à l'école, et qui n'a nullement l'intention de réintégrer un jour le système scolaire. Six jeunes se retrouvent dans ce type :

- Diane : satisfaite de l'emploi qu'elle occupe actuellement, elle ne prévoit pas de retour aux études dans l'avenir.
- Angèle : complètement désintéressée du système d'enseignement, elle ne prévoit nullement un retour aux études.

- Alain : satisfait de son emploi, il n'envisage pas de retourner à l'école.
- Robin : désintéressé face à l'école, il n'a aucun projet lié aux études.
- Stéphane : son intérêt, c'est la musique et l'école ne peut répondre à cet intérêt. Il ne prévoit donc pas y retourner.
- Richard : il ne fréquente pas l'école et n'envisage pas d'y retourner.

Il ressort de cette typologie d'insertion sociale des jeunes d'OTO, d'une part, que plusieurs d'entre eux ont des projets professionnels et, d'autre part, que la (re)scolarisation leur apparaît comme un facteur déterminant pour réaliser ces projets. Toutefois, exception faite de ceux qui se sont déjà raccrochés au système scolaire ou de ceux qui sont effectivement engagés dans l'apprentissage d'un métier, les projets d'insertion professionnelle et scolaire de ces jeunes demeurent au niveau des intentions. Au moment des entretiens, une faible proportion de ces jeunes font des gestes concrets montrant qu'ils ont décidé de prendre les moyens nécessaires pour réaliser leurs aspirations professionnelles. Seul un suivi longitudinal de quelques années aurait permis de constater la réalisation ou non des projets d'insertion sociale des uns et des autres.

Cette typologie d'insertion professionnelle et scolaire réelle ou intentionnelle est mise en relation avec la trajectoire familiale du jeune. Deux cas de figure sont distingués sur la base du contexte familial, et sans égard aux types de famille (biparentale, monoparentale, reconstituée ou élargie) : 1) le contexte familial « fonctionnel » et 2) le contexte familial dysfonctionnel ». Le premier cas de figure renvoie à une famille dans laquelle règne une relative harmonie et une solidarité entre les membres. De plus, le soutien matériel et affectif aux enfants y est relativement significatif. Le deuxième cas de figure est une famille caractérisée par un « conflit ouvert » entre les membres. On y trouve très peu d'harmonie et de solidarité. Le soutien matériel et affectif y fait en général défaut.

De l'analyse des relations entre la typologie d'insertion et la trajectoire familiale le fait fondamental suivant ressort clairement. Qu'ils soient insérés ou non sur le marché de l'emploi, qu'ils soient dans le système d'éducation ou non, les jeunes qui s'en tirent relativement bien (avec un emploi, des projets scolaires et professionnels réalistes et en voie de réalisation, un optimisme face à l'avenir), après leur passage dans le programme d'employabilité OTO, sont les jeunes gens issus

d'une famille « fonctionnelle », indépendamment du type de famille. Ce fait signifie, toutes choses étant égales par ailleurs, que le réseau familial demeure la structure sociale par excellence d'expression de la solidarité qui aide le jeune à mieux supporter ses difficultés d'insertion socioprofessionnelle.

Toute solidarité familiale repose sur le principe du don. Ce dernier, contrairement à ce qu'on peut penser, ne caractérise pas seulement la société de la tradition, mais également la société de la modernité et de la surmodernité. Le don ne fait que s'exprimer autrement dans ces dernières sociétés, témoignant ainsi de la capacité d'adaptation et de réappropriation spatio-temporelles de la famille, noyau fondateur de la société (Godbout et Charbonneau, 1994 ; Godbout, Charbonneau et Lemieux, 1996 ; Godbout et Caillé, 1992). On doit associer à tout programme d'insertion des jeunes, notamment de l'« autre jeunesse », le groupe familial, le réseau de sociabilité et la communauté de manière plus large.

Eu égard à leur situation, diverses possibilités s'offrent à ces jeunes. Ils peuvent continuer à se maintenir tant bien que mal dans les ghettos d'emplois mal rémunérés, précaires et temporaires dans lesquels ils se retrouvent le plus souvent. Ils peuvent aussi avoir recours à l'État, en participant à un des nombreux programmes de création d'emplois mis en œuvre par les gouvernements. Ils peuvent décider de se marginaliser davantage et se tourner vers l'aide sociale et le travail au noir. Mais ils peuvent aussi participer aux programmes novateurs d'insertion administrés par les organisations communautaires. Le CJEO est l'une de ces organisations dont le but est d'aider les jeunes à se prendre en main et à s'insérer sur le marché du travail.

À l'instar d'autres dispositifs d'insertion, le CJEO n'intervient pas sur la réalité de l'emploi, de sorte que les opportunités qui s'offrent aux jeunes ne sont pas plus nombreuses une fois qu'ils ont bénéficié des services ou des programmes d'insertion du « communautaire ». L'insertion socioprofessionnelle des jeunes en difficulté est un phénomène complexe qui ne peut se satisfaire de réponses segmentées ; elle pose l'exigence d'une approche globale et coordonnée se situant à plusieurs niveaux. Évidemment, on ne peut exiger des organisations communautaires qu'elles répondent seules à cette exigence.

Il nous apparaît que l'action communautaire dans le champ politique de l'insertion aurait une plus grande portée sociale si elle s'inscrivait davantage dans une perspective *d'empowerment*, une perspective

où les jeunes en difficulté pourraient être sensibilisés à la dynamique du pouvoir et au fonctionnement des systèmes dans lesquels ils évoluent. Ils pourraient ainsi réaliser dans quelle mesure le système social influence leur fonctionnement et distinguer, parmi les facteurs qui contribuent au maintien de leur situation, ceux qui relèvent de l'organisation sociale et ceux qui relèvent d'eux-mêmes. Étant amenés à percevoir de façon réaliste le contrôle qu'ils peuvent exercer sur leur réalité, ces jeunes pourraient plus facilement se projeter dans l'avenir, une des conditions essentielles pour être en mesure de développer des stratégies d'insertion efficaces.

CHAPITRE V

ÉPILOGUE

REDÉFINIR L'INSERTION POUR INSÉRER AUTREMENT

Au terme de cette analyse sur l'insertion, deux grands constats peuvent être mis en évidence. Le premier, c'est qu'au cours des vingt dernières années, le mouvement communautaire a participé activement au champ politique de l'insertion sociale et professionnelle des jeunes adultes en difficulté dans la société de la modernité avancée. La seconde, c'est que cette entrée des organismes communautaires dans ce champ qui n'est pas traditionnellement le sien s'est opérée dans le contexte social général de l'après « Trente Glorieuses ». Il convient, dans cette conclusion, de revoir brièvement en rappel chacun de ces faits.

Primo. En raison de la crise économique des années 1980 et de ses conséquences sociales, grâce aux pratiques novatrices des organismes communautaires et, enfin, l'évidence des limites des mesures des pouvoirs publics contre l'exclusion, l'insertion est devenue une grande préoccupation sociale que partagent les secteurs public, privé et communautaire. Dans le nouveau modèle de gestion sociale qui a ainsi émergé, l'action « alternative » (parce que sans cesse innovante) du

secteur communautaire apporte une contribution particulière et non moins importante aux pratiques d'insertion des jeunes adultes en difficulté²⁸. Et tout porte à croire que ce secteur sera appelé à y jouer un rôle beaucoup plus grand qu'au cours des quinze dernières années. En effet, ce sont les initiatives du secteur communautaire qui vont nourrir constamment les nouveaux liens sociaux que va établir le nouveau modèle de gestion sociale. De plus, la crise ne semble pas conjoncturelle, mais plutôt et fondamentalement structurelle. Le corollaire de cette proposition, c'est que les innovations des organismes communautaires en général, et d'insertion professionnelle en particulier, ne sont pas éphémères dans leur essence. L'histoire enseigne qu'elles se prolongent dans le temps et l'espace sous de nouvelles formes, grâce à la capacité d'adaptation et de réappropriation des initiateurs. Tout récemment, Gregory Baum a souligné l'importance que peuvent avoir les organisations communautaires dans tout projet collectif de renouveau social au Québec. Pour ce théologien et penseur, le mouvement communautaire québécois représente une force culturelle plus englobante qu'un parti politique, à partir et autour de laquelle une grande partie de la population québécoise se mobilise pour mener des actions novatrices en faveur des individus et des groupes en processus d'exclusion sociale et économique. Par son histoire et sa position géopolitique, le Québec, plus que d'autres sociétés, doit compter sur ce mouvement pour son affirmation collective et son identité culturelle francophone en Amérique du Nord. En outre, soutient Baum, les organisations communautaires peuvent constituer un rempart potentiel pour contrer la réduction de la société québécoise à un « simple espace de marché » (Baum, 2000, p. 146).

Secundo. Le salariat a connu sa période de gloire dans l'après-guerre. Parallèlement, le système d'éducation, qui se présente à la fois comme cause et conséquence de la croissance économique, connaît un développement extraordinaire sans précédent. Dès lors, l'un des effets de l'éducation est la détermination sociale et économique des liens possibles entre les études faites par les individus et les exigences de la vie dite active. En général, le début de celle-ci est marqué en pratique et en symbole par l'accès des jeunes gens au marché du travail et de l'emploi (Vincens, 1997a). Mais la deuxième moitié de la décennie

28. D. White, « La gestion communautaire de l'exclusion. », *Lien social et politique-RIAC*, n° 32, p. 37-57.

1970-1980 marquera pratiquement la fin des « Trente Glorieuses » et le début de la crise de la société de la modernité.

Cette crise n'a pas été ponctuelle. Elle s'est avérée un processus général de déstabilisation de la condition salariale qui avait cours jusque-là dans les sociétés industrielles avancées. La relation formation/emploi devient impossible, pour ainsi dire. Les relations de travail se dégradent rapidement ainsi que les protections qui y sont attachées. C'est la crise de la société salariale dont les conséquences sont la compétition et la concurrence sur le marché du travail (Castel, 1995). Ce dernier devient un champ de « lutte des places », car dans une société « désalariée », le marché n'offre pas de place pour tout le monde. L'enjeu de cette lutte est la vulnérabilité possible des uns et des autres par rapport à l'obtention d'un travail ou d'un emploi. L'acuité de la crise est telle que ses émanations produisent une masse d'exclus, c'est-à-dire de nouvelles populations (les chômeurs, les précaires, les jeunes mal ou sous-scolarisés) victimes de désinsertion, et en quête d'un emploi ou d'une place sur le marché du travail.

C'est dans ce contexte social que l'insertion est devenue la « question sociale » de nos sociétés depuis une vingtaine d'années. À cet égard, le défi que doit relever le nouveau système de gestion sociale fondé sur le partenariat entre les secteurs communautaire, public et privé est d'assurer l'efficacité des politiques d'insertion en misant sur la réussite de l'agrégation des pratiques et des responsabilités de chacun des partenaires. C'est à l'aune de cette réussite que reposent les possibles insertions et réinsertions des populations en difficulté. Un tel succès, il importe de le rappeler, passe par le rétablissement de nouveaux liens sociaux et par la création d'une nouvelle cohésion sociale. Mais le nouveau mode de gestion du social s'inscrit dans le contexte sociétal de la crise. Outre la masse des factions de population exclues et marginalisées dans les périphéries du centre du système socioéconomique, de nouvelles formes de travail, telles que le travail autonome, la sous-traitance, les emplois à temps partiel, les contrats de travail à durée déterminée, le travail atypique, apparaissent et prennent de l'importance en quantité.

Cependant, les politiques et les mesures d'insertion en cours ne semblent pas prendre en considération cette nouvelle donne. Corrélativement, les représentations du travail n'ont guère changé au niveau de l'État, de ses appareils et, s'il y a lieu dans la population. Tout se passe comme si, malgré toutes les transformations qui ont été opérées en leur sein, les sociétés de la surmodernité tardent à contextualiser

leurs représentations du travail. Ce dernier est toujours vu comme un type particulier de l'activité sociale dont les attributs demeurent la concurrence et l'employabilité des individus. La participation des gens au marché du travail reste encore le critère fondamental de valorisation sociale, alors que le « chômage créateur » dont Illich (1977) parlait au milieu des années 1970 est devenu une réalité sociale non moins importante de ces sociétés²⁹. Le partenariat pour l'insertion ne peut longtemps se dérober ni aux nouvelles données objectives du marché du travail ni aux logiques et aux stratégies élaborées, par les acteurs sociaux individuels ou collectifs, pour faire face à la crise. Dans ce sens, ce nouveau modèle de régulation sociale soulève certaines questions auxquelles les uns et les autres doivent répondre, en procédant à la levée de quatre hypothèses.

1. *L'hypothèque de la polymorphie du travail.* On doit reconnaître les nouvelles et diverses formes de travail qui sont apparues au cours des deux dernières décennies et leur donner à juste titre une valeur sociale dans une société structurellement « désalarisée ». C'est par l'élaboration et la mise en vigueur de politiques sociales appropriées ainsi que par l'éducation au polymorphisme du travail qu'on y parviendra.

2. *L'hypothèque de la contextualisation du concept d'insertion.* Le corollaire de la première hypothèque est la définition du concept d'insertion qui reflète, dans une large mesure, les dimensions polymorphes du travail et de l'emploi. La notion d'insertion doit donc dépasser la définition classique qui cantonne l'insertion entre la période qui suit la sortie du système d'éducation et le moment où l'individu est en quête d'emploi en fonction des savoirs qu'il a acquis (Duparquier, 1986, p. 86). Le nouveau concept doit faire référence aux variables objectives et subjectives du processus d'accès au marché du travail. Les premières variables renvoient aux contraintes du marché du travail, au caractère précaire ou stable de l'emploi, au temps et aux lieux où les individus sont actifs (réinvestissement du

29. On peut lire avec intérêt sur cette thématique dans les ouvrages suivants : S. Schehr, *La vie quotidienne des jeunes chômeurs*, Paris, Presses universitaires de France, 1999 ; A. Gorz, *Métamorphoses du travail, quête du sens*, Paris, Éditions Galilée, 1991 ; P. Grell, *Étude du chômage et de ses conséquences : les catégories sociales touchées par le non-travail, histoire de vie et mode de débrouillardise*, Montréal, Université de Montréal, Groupe d'analyse des politiques sociales, 1985.

temps, dont on dispose habituellement, dans la recherche active du travail, dans les études, etc.).

La seconde catégorie de variables correspond à la rationalité des acteurs sociaux concernés, aux représentations qu'ils se font du processus d'insertion et à la signification qu'ils accordent aux différents événements qui s'y rattachent tout le long de leur vie active (Vincens, 1981, 1997a et 1997b). Au total, les chercheurs qui ont combiné les deux catégories de variables sont arrivés à la conclusion que l'insertion est plus qu'un simple processus de stabilisation sur le marché de l'emploi. Selon les représentations des gens, l'insertion renvoie à l'un ou l'autre des paramètres suivants : à la stabilisation, bien entendu, mais aussi à la nature de l'emploi occupé, à l'employabilité de l'individu, à la concordance entre la formation reçue et l'emploi occupé et, enfin, de manière progressive, à la construction d'une identité professionnelle (Trottier, 1995 ; Trottier, Cloutier et Laforce, 1994 et 1999). Cette construction est un processus de socialisation de l'individu à une profession donnée. Antérieure à l'entrée sur le marché du travail, elle continue tout au long de la vie active de l'individu³⁰.

3. *L'hypothèque de la reconnaissance et de la réciprocité des rôles.* Dans les rapports entre les pouvoirs publics et les organismes communautaires en général, il semble persister deux « éternels » problèmes. Du côté des organismes, c'est la méfiance envers l'État et ses institutions, la crainte soit d'être utilisés à « bon marché », soit d'être « récupérés » par les pouvoirs publics (White, 1994). Ces questions prennent toute leur importance dans le contexte actuel du partenariat tripartite communautaire-public-privé pour l'insertion. Du côté des gouvernements, c'est la question récurrente de la reconnaissance, dans une démocratie, de la fonction essentielle d'utilité sociale des organisations communautaires. La levée de cette hypothèque passe par une reconnaissance officielle de ces dernières dans les planifications des programmes d'insertion, l'établissement de relations de fonctions complémentaires, l'adoption d'une politique de financement récurrent sur une base permanente et équitable eu égard à l'ampleur des actions communautaires. Cette politique doit également garantir l'autonomie d'idéologie et de fonctionnement de ces organismes qui sont désormais des partenaires.

30. C. Dubar, *La socialisation. Construction des identités sociales et professionnelles*, Paris, Armand Colin, 1991.

4. *L'hypothèque de la bureaucratisation et de l'institutionnalisation.* On reconnaît le mouvement communautaire par le fait qu'il est souvent porteur d'une utopie et par l'utilité sociale et la valeur symbolique de son rôle (Ross, 1955). Le mouvement communautaire se définit également par certains principes fondateurs que sont entre autres :

- l'existence d'une collectivité à conscience identitaire élargie d'où le mouvement tire ses origines et sa légitimité ;
- la volonté de prendre des initiatives novatrices, parce que non aliénantes comme les institutions publiques le seraient, pour donner des réponses aux problèmes sociaux de la communauté ;
- le vivre ensemble et l'agir ensemble qui doivent être toujours préservés comme les pratiques standardisées universalisantes du secteur public ;
- la production d'un discours qui est par définition critique et même contestataire ;
- et, enfin, le refus d'une bureaucratisation et la méfiance à l'égard de la professionnalisation de l'intervention.

En outre, l'efficacité de l'action communautaire dépend surtout de la signification que l'usager lui donne. De là l'importance de la valeur symbolique du rôle d'une organisation communautaire à savoir, l'établissement des liens sociaux propres à la vie associative. La levée de cette hypothèque dépend de la capacité de l'organisation communautaire à résoudre les paradoxes qui résultent de sa confrontation avec les exigences du partenariat et avec l'ensemble de ses principes fondateurs, notamment l'utopie et la symbolique.

Revenons aux organismes communautaires d'insertion comme le CJEO et demandons-nous comment ils se situent par rapport à cette mise en perspective de ces réalités du champ politique d'insertion dans le contexte du néolibéralisme ambiant. Il est établi aujourd'hui que dans ce champ le mouvement communautaire au Québec a ses spécificités, comparativement aux pays d'Europe occidentale (Defourny, Favreau et Laville, 1998). Au Québec, l'insertion par le communautaire tend à se conjuguer avec le développement local. Ce mode explique aussi que de telles expériences ont tendance à s'enraciner dans la communauté, puis à bénéficier du soutien des agents locaux de développement ainsi que des réseaux de quartier tels que les corporations de développement économique communautaire (CDEC), les corporations de développement communautaire (CDC) et les Sociétés d'aide au développement des collectivités (SADC).

Cet enracinement confère une certaine autonomie aux organisations (Favreau et Lévesque, 1996). Celles-ci peuvent disposer de leurs propres sources de financement en coopérant avec de grandes institutions d'économie sociale, comme le Mouvement Desjardins et les organisations syndicales³¹. Expérience innovante des années 1980 qui a constamment procédé au renouvellement de ses pratiques durant la décennie 1980-1990, le CJEO fait partie de la génération d'organisations centrées sur les problèmes d'insertion par l'activité économique de développement d'employabilité et de développement local³². Ce qui atteste que, contrairement aux « illusionnistes de l'avenir³³ », les pratiques communautaires d'insertion ne favorisent pas nécessairement l'intégration dans les marges. Elles assurent l'insertion des individus et des groupes dans le centre du système social, comme en témoignent plusieurs activités d'économie sociale telles que les coopératives d'habitation, les coopératives forestières, les entreprises de tourisme et de loisir, etc. (Favreau et Lévesque, 1996, p. 65-135). Le CJEO représente également l'exemple québécois par excellence d'une pratique communautaire novatrice qui s'est inscrite dès 1995 dans le nouveau modèle de gestion sociale.

L'analyse du développement et de l'évolution spatio-temporelle du CJEO montre que, malgré sa bureaucratisation et son institutionnalisation, cet organisme n'a pas encore sacrifié les grands principes fondateurs de l'action communautaire, en l'occurrence ceux du rôle critique, du renouvellement des pratiques sociales en temps et lieu, et, enfin, la valeur symbolique de son rôle dans la communauté outaouaise et auprès des jeunes qui constituent ses principaux usagers (Assogba et Turcotte, 1996 ; Beaudoin, 1999). Il fut l'inspirateur de la diffusion des carrefours jeunesse-emploi (CJE) sur tout le territoire québécois au cours des cinq dernières années. Il a été l'instigateur et le leader de la mise sur pied du Réseau des CJE du Québec. Ce réseau constitue un rempart pour contrer la perte d'autonomie des organisations communautaires d'insertion. Il représente sans doute une force capable de défendre les intérêts des jeunes exclus et de préserver l'utopie communautaire contre vents et marées.

31. Lire L. Favreau, « Économie sociale et insertion. Un bilan international », *Réseau, Magazine de l'Université du Québec*, mars 1999, p. 14-19.
32. Voir les chapitres de cet ouvrage qui sont consacrés à l'étude des services et programmes du CJEO.
33. Lire, à ce propos, L. Boivin et M. Fortier (sous la direction de), *L'Économie sociale. L'avenir d'une illusion*, Montréal, Éditions Fides, 1998.

Le partenariat communautaire-public-privé dans lequel le CJEO se trouve est approprié dans son cas, dans la mesure où le risque d'être phagocyté est faible pour le moment. En effet, le CJEO répond actuellement aux critères définis en ce sens par certains chercheurs : le CJEO est reconnu comme l'organisme porteur de l'innovation ; sa pertinence est publiquement et socialement reconnue ; le partenariat permet une large diffusion de l'expérience novatrice, bien que celle-ci ne soit pas érigée en modèle absolu et uniforme. Enfin, les pouvoirs publics québécois n'ont pas développé jusqu'ici des ressources alternatives du même genre (Favreau et Lévesque, 1996, p. 180). Il reste à savoir pendant combien de temps encore le CJEO remplira ces conditions pour sa survie comme organisation communautaire.

En dernière analyse, on doit admettre que c'est un nouveau contrat social qui permettra de lever ces quatre hypothèses et d'espérer sortir de la crise ». S'inspirant des résultats de recherches et d'enquêtes effectuées, depuis une quinzaine d'années, en Amérique du Nord, en Allemagne, en Italie, en Belgique et en Grande-Bretagne sur la désaffection des jeunes adultes de 16 à 30 ans à l'égard du salariat et de la société salariale, Gorz (1983), Schehr (1999) et d'autres chercheurs ont découvert une nouvelle sous-culture dans les sociétés de la surmodernité. Selon la formulation de Gorz, c'est une culture de la mobilité, de l'aléatoire, de l'expérimentation ; culture de la précarité³⁴. Cette culture est vécue par des jeunes comme la quête de sens, la recherche d'une certaine liberté, d'un épanouissement, de la recherche de soi. C'est une contre-culture de la société dans laquelle le chômage signifie automatiquement insuffisance d'employabilité du chômeur, manque de recherche active et assidue d'un emploi introuvable.

Au Québec, Antoine Baby (1987) suggère que le nouveau contrat social des sociétés de la modernité avancée s'inspire de cette culture de désaffection du salariat. Il reprend alors la pensée de Gorz sur les trois niveaux que comportent les activités de chaque individu³⁵ : 1) *le travail macrosocial hétéronome*, qui est organisé par les gouvernements au niveau de la société globale. Ce travail assure les bases fondamentales de tous et de chacun ; 2) *les activités microsociales*, qui renvoient à l'action communautaire ou associative, aux coopératives, etc. Réalisations de la société civile, ces activités sont auto-organisées

34. Voir les auteurs cités à la note 29.

35. A. Gorz, *Les chemins du paradis*, Paris, Éditions Galilée, 1983.

et autogérées à l'échelle locale. Elles se font sur une base facultative et volontaire sauf s'il s'agit des équivalents du travail macrosocial ; 3) *les activités autonomes*. Elles correspondent aux projets individuels des personnes, des familles et des petits groupes.

Selon le temps, les événements, les impératifs de toutes sortes, etc., la vie journalière serait faite d'une combinaison (selon certaines proportions de temps) de ces trois activités (Baby, 1987, p. 27). Dans l'état actuel de nos sociétés seul le travail macrosocial est reconnu, valorisé et relativement bien rémunéré. Mais le nouveau contrat social de la société « désalarisée » devrait emprunter la voie de la « surmodernité ». À cet égard, quatre décisions devraient être prises : 1) le rapport des individus et de la société au salariat doit être revu en profondeur. 2) On doit réellement dissocier le droit au travail et le droit à un revenu social décent. 3) Un « fonds de répartition de l'enrichissement collectif (FREC) » doit être créé. C'est à même ce fonds que serait puisé le revenu social. Ce dernier, précise Baby, doit recevoir un « statut psychologique et social qui soit à l'égal de celui dont bénéficie le salaire » (*ibid.*, p. 27). 4) Le fonds de répartition de l'enrichissement collectif (FREC) serait alimenté par le prélèvement d'une taxe sur les gains de productivité générés par l'introduction des nouvelles technologies de l'information et de la communication (NTIC) dans la production. Il resterait à déterminer, dans le cadre d'une négociation sociale, les modalités de taxation.

S'inscrivant aussi dans le même courant de pensée réformiste, Alain Caillé (1995) postule que nous sommes entrés dans une « ère posttravailliste » et que nous nous trouvons au-delà de la société salariale universelle. Toutefois, précise-t-il, la société, l'État et les citoyens ne décident pas de l'admettre clairement et d'agir en conséquence. Les évidences énoncées portent à croire qu'une société exclusivement fondée sur le salariat n'existera plus et ne pourra plus exister. Mais un être humain aura toujours des besoins à combler. C'est pour cette raison qu'il faut abandonner le principe selon lequel l'individu qui ne « travaille pas, ne mange pas », pour énoncer un nouveau principe voulant qu'il y ait un seuil de ressources matérielles en deçà duquel aucun être humain, aucun citoyen à tout le moins, ne peut ni ne doit tomber à moins de vider de sens toute idée de liberté et de dignité, et que ces ressources matérielles doivent être données de façon inconditionnelle » (Caillé, 1995, p. 91). Dans cette perspective, les politiques sociales d'insertion devraient être basées sur le principe d'une dissociation entre le revenu et le travail ou toute forme de contribution à la productivité macrosociale.

À la lumière de ces propositions fondamentales, et principalement pour une raison de nature symbolique, Caillé trouve nécessaire d'instituer, dans la « société posttravailliste et postsalariale », un *revenu de citoyenneté* ou un *revenu minimum de citoyenneté* inconditionnel³⁶. Le principe de l'inconditionnalité est l'obligation morale d'une société de se mettre d'accord sur les bonnes raisons de l'octroi d'une aide financière minimale garante de la dignité de la vie humaine. L'inconditionnalité, c'est aussi l'obligation morale et politique de concilier le droit et le fait. Le *revenu minimum de citoyenneté*, parce qu'il est inconditionnel, doit être dissocié du temps de travail fourni ou à fournir. De plus, ce revenu doit être irrévocable et cumulable, par principe et non de façon occasionnelle, avec d'autres ressources. L'idée est de ne pas confiner certains citoyens dans l'univers des besoins, mais de leur donner dignement accès à l'univers des aspirations. Le fait que le *revenu de citoyenneté* soit cumulable peut encourager la quête de travail ou d'activités diverses épanouissantes pour les individus et qualitativement rentables pour la société.

En réalité, les principes du *revenu de citoyenneté* sont déjà pratiquement en vigueur sous différentes formes, dans la mesure où dans bon nombre de pays d'Amérique du Nord et d'Europe une partie de la population est payée par l'État, et cela indépendamment du travail accompli. Le projet n'est donc pas à inventer. Ce qui reste à faire, c'est de trouver la volonté politique d'établir le principe de l'inconditionnalité. En matière d'insertion, lorsqu'on analyse les pratiques innovatrices des organisations communautaires comme le CJEO et le nouveau partenariat communautaire-public-privé, on constate qu'il s'agit en réalité de formes hybrides faites des pratiques anciennes, de celles d'aujourd'hui et de celles dont sont porteurs les « projets d'utopies » des penseurs comme Gorz, Baby, Caillé et autres. Le mouvement communautaire étant toujours porteur d'utopies, on peut s'attendre à ce que ce mouvement fasse siennes les idées contenues dans ces projets. À la condition que les « gens d'en-bas » se réapproprient ces idées. Fidèle à son rôle historique, le mouvement communautaire forcera les pouvoirs publics et la société en général à traduire les utopies d'aujourd'hui en réalités de demain.

36. A. Caillé, *Temps choisi et revenu de citoyenneté. Au-delà du salariat universel*, Conférence-débat avec Jean-Marc Dupuis et l'Association DÉMOSTHÈNE, Caen, Université de Caen, 1994.

RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

- ASSOGBA, Y. (1990). « Théorie systémique de la rationalité de l'acteur et aspirations », *Recherches sociologiques*, vol. 19, n° 1, p. 55-77.
- ASSOGBA, Y. (1988). « Stratégie de mise sur pied d'un centre communautaire pour jeunes sans emploi », *Revue canadienne de service social*, vol. 5, été, p. 283-296.
- ASSOGBA, Y. (1987). *Étude sociologique de l'implantation d'un projet d'organisation communautaire : Le cas du Centre communautaire des jeunes sans emploi (CCJSE) dans l'Outaouais (Québec)*, Hull, Rapport de recherche, Département des sciences humaines, Hull, Université du Québec à Hull.
- ASSOGBA, Y. (1979). « Ivan Illich : Essai de synthèse », *Critère*, n° 26, p. 217-235.
- ASSOGBA, Y. et D. TURCOTTE (1996). *Insertion de l'« autre jeunesse » dans l'Outaouais : Le cas du Carrefour jeunesse-emploi*, Hull, Rapport de recherche, Université du Québec à Hull, Université Laval, CIE.
- AUTÈS, M. (1998). « L'insertion, une bifurcation du travail social », *Esprit*, n° 241, p. 60-76.

- BABY, A. (1987). *Les métiers de l'avenir et l'avenir du travail salarié. Approvoiser l'avenir*, Communication, Colloque de la corporation professionnelle des comités d'orientation du Québec, Faculté de l'éducation de l'Université Laval, 29 p.
- BAUDELLOT, C. et G. MAUGER (1994). *Jeunesses populaires. Les générations de la crise*, Paris, L'Harmattan.
- BAUDELLOT, C. et al. (1981). *Les étudiants, l'emploi, la crise*, Paris, Maspero.
- BAUM, G. (2000). « Nationalisme et mouvements sociaux contre l'hégémonie du marché », dans M. Venne (dir.), *Penser la nation québécoise*, Montréal, Éditions Québec-Amérique, p. 137-147.
- BAUM, G. (1999). « Nationalisme et mouvements sociaux contre l'hégémonie du marché », *Le Devoir*, les samedi 17 et dimanche 18 juillet, p. A-9.
- BEAUCHESNE, L. (1991). *Les abandons au secondaire : profil sociodémographique*, Québec, Gouvernement du Québec, Ministère de l'Éducation.
- BEAUDOIN, L. (1999). *Les pratiques d'insertion au Québec. Le processus d'institutionnalisation vu à partir d'une monographie du Carrefour jeunesse-emploi de l'Outaouais*, Collection Mémoires de maîtrise en travail social, n° 1, Chaire de recherche en développement communautaire (CRDC) de l'Université du Québec à Hull (UQAH), 174 p.
- BEAUDOIN, L. et L. FAVREAU (2000). *Pratique communautaire d'insertion auprès des jeunes au Québec. Itinéraire du Carrefour jeunesse-emploi de l'Outaouais : les années d'émergence et d'affirmation (1985-1995)*, Chaire de recherche en développement communautaire (CRDC), Série Pratiques économiques et sociales, n° 11, Université du Québec à Hull (UQAH), 31 p.
- BÉLANGER, P.-R. et B. LÉVESQUE (1992). « Le mouvement populaire et communautaire : de la revendication au partenariat (1963-1992) », dans G. Daigle et G. Rocher (dir.), *Le Québec en jeu : comprendre les grands défis*, Montréal, Presses de l'Université de Montréal, 811 p.
- BERTHELOT, J. (1994). *Une école de son temps. Un horizon démocratique pour l'école et le collège*, Québec, Centrale de l'enseignement du Québec (CEQ) et Éditions Saint-Martin.
- BOUCHARD, C. et al. (1991). *Un Québec fou de ses enfants. Rapport du projet de travail sur les jeunes et la pauvreté*, Québec, Gouvernement du Québec.

- BOUCHAYER, F.-C. (1994). *Trajectoires sociales et inégalités. Recherches sur les conditions de vie*, Paris, Éditions trèS.
- BOUCHER, J. et L. FAVREAU (1997). « L'action communautaire à l'épreuve du développement local et de l'économie sociale », *Intervention*, n° 104, mars 97, p. 40-50.
- BOUDON, R. (1998). *Études sur les sociologues classiques*, Paris, Presses universitaires de France.
- BOUDON, R. (1973). *L'inégalité des chances. La mobilité sociale dans les sociétés industrielles*, Paris, Armand Colin.
- CAILLÉ, A. (1998). « Don et association », *Revue de MAUSS*, n° 11, premier semestre, p. 75-83.
- CAILLÉ, A. (1995). « Pour ne pas entrer à reculons dans le XXI^e siècle. Temps choisi et don de citoyenneté », dans J.-L. Klein et B. Lévesque, *Contre l'exclusion : repenser l'économie*, Sainte-Foy, Presses de l'Université du Québec, 1995, p. 81-98.
- CARREFOUR JEUNESSE-EMPLOI (1989). *Carrefour jeunesse-emploi, Bilan 1988-1989*, Gatineau, Québec.
- CASTEL, R. (1995). *Les métamorphoses de la question sociale*, Paris, Éditions du Seuil.
- CENTRE ACTION TRAVAIL (1991). *Colloque régional sur le décrochage scolaire, 21-22 mars 1991*, Saint-Félicien, Actes du colloque.
- CENTRE COMMUNAUTAIRE DES JEUNES SANS EMPLOI (CCJSE) (1987a). *Projet d'un programme d'intégration scolaire progressive et d'insertion sociale*, Hull, CCJSE. Miméo.
- CCJSE (1987b). *Mise en place du programme de scolarisation progressive*, Hull, CCJSE. Miméo.
- CHANIAL, P. (1998). « La délicate essence de la démocratie : solidarité, don et association », *Revue de MAUSS*, n° 11, premier semestre, p. 28-43.
- CHOPART, J.-N. (1995). « Les sociologues de l'exclusion. Que reste-t-il entre l'individu et l'État ? », *Lien social et politiques*, n° 34, p. 31-42.
- COMEAU, Y. (dir.) (1997). « L'insertion sociale par l'économie », *Économie et Solidarités*, vol. 28, n° 2, p. 1-161.
- CÔTÉ, R. (1999). *Québec 2000. Rétrospective du XX^e siècle*, Montréal, Éditions Fides.

- CÔTÉ, D., G. PAQUET et J.-P. SOUQUE (dir.) (1993). *Décrochage scolaire, décrochage technique. La prospérité en péril*, Ottawa, ACFAS-OUTAOUAIS.
- DE GAULEJAC, V. et I. TABOADA LÉONETTI (1994). *La lutte des places. Insertion et désinsertion*, Paris, Desclée de Brouwer.
- DEFOURNY, J., L. FAVREAU et J.-L. LAVILLE (dir.) (1998). *Économie sociale et insertion : un bilan international*, Collection Sociologie économique, Paris, Desclée de Brouwer.
- DELCHAMBRE, J.-P., A. FRANSSSEN et M. LELEU (1989). *Le décrochage scolaire : Rapport scientifique de recherche pour le Ministère de l'Éducation nationale*, sous la direction de J. Delcourt, Belgique.
- DENIGER, M.-A. (1986). « Quand la jeunesse s'enfarge dans les cordons de la bourse dans M.-A. Deniger, J. Gamache et F. Renej, *Jeunesse : des illusions tranquilles*, Montréal, VLB Éditeur.
- DIGNEFFE, F. (1980). « Le Mont-Rouge ou l'expérience d'une pratique pédagogique alternative, *Recherches sociologiques*, vol. XI, n° 2.
- DOUCET, L. et L. FAVREAU (dir.) (1991). *Théorie et pratiques en organisation communautaire*, Sainte-Foy, Presses de l'Université du Québec.
- DOUGLAS, M. (1989). *Ainsi pensent les institutions*, Paris, Usher.
- DUBAR, C. (1991). *La socialisation : construction des identités sociales et professionnelles*, Paris, Armand Colin.
- DUBAR, C. (1987). *L'autre jeunesse : jeunes stagiaires sans diplômes dans un dispositif de socialisation*, Laboratoire de sociologie du travail, de l'éducation et de l'emploi, Lille, Presses universitaires de Lille.
- DUBAR, C. (1985). *La formation professionnelle continue*, Paris, Éditions La Découverte.
- DUBET, F. et D. LAPEYRONNIE (1992). *Les quartiers d'exil*, Paris, Seuil.
- DUMONT, F. (1986). *Une société des jeunes*, Québec, Institut québécois de recherche sur la culture.
- DUMONT, L. (1985). *Homo acquilis : genèse et épanouissement de l'idéologie économique*, Paris, Gallimard.
- DUPARQUIER, M. (1986). « L'insertion professionnelle », dans L. Tanguy (dir.), *L'introuvable relation formation/emploi*, Paris, La Documentation française, p. 35-95.

- DURKHEIM, É. (1978). *De la division du travail social*, Paris, Presses universitaires de France.
- DUTRÉNIT, J.-M. (1997). *La compétence sociale : diagnostic et développement*, Paris, L'Harmattan.
- EME, B. et J.-L. LAVILLE (dir.) (1994). *Cohésion sociale et emploi*, Paris, Desclée de Brouwer.
- FAVREAU, L. (1999). *Décentralisation du service public de l'emploi et l'initiative locale : l'expérience québécoise*, Cahiers de la Chaire de recherche en développement communautaire (CRDC), série Recherches, n° 15, Université du Québec à Hull (UQAH), 30 p.
- FAVREAU, L. (1996). *Mouvement communautaire et économie sociale dans le champ de l'insertion*, Chaire de recherche en développement communautaire (CRDC), Université du Québec à Hull (UQAH), 32 p.
- FAVREAU, L. (1994). « L'approche du développement économique communautaire au Québec et aux États-Unis », *Revue des études coopératives mutualistes et associatives*, n° 50, p. 166-174.
- FAVREAU, L. et L. FRÉCHETTE (1996). « Pauvreté urbaine et exclusion sociale : pistes de renouvellement du travail social auprès des personnes et des communautés locales en difficulté », *Cahiers du Gêris*, série Recherches, n° 5, en collaboration avec la Chaire de recherche en développement communautaire (CRDC), Université du Québec à Hull (UQAH), 28 p.
- FAVREAU, L. et B. LÉVESQUE (1996). *Développement économique communautaire, économie sociale et intervention*, Collection Pratiques et politiques sociales, Sainte-Foy, Presses de l'Université du Québec.
- FÉDÉRATION DES COMMISSIONS SCOLAIRES CATHOLIQUES (FCSCQ) (1975). *L'école abandonnée*, Québec, FCSCQ.
- FERRAND-BECHMANN, D. (1992). *Bénévolat et solidarité*, Paris, Syros.
- FORTIN, A. (1991). « La participation des comités de citoyens au mouvement communautaire », dans J. Godbout (dir.), *La participation politique. Leçons des dernières décennies*, Québec, Institut québécois de recherche sur la culture (IQRC), p. 219-250.
- FORTIN, P. (1986). « Conjoncture, démographie et politique : où va le chômage des jeunes au Québec ? », dans F. Dumont (dir.), *Une société des jeunes*, Québec, Institut québécois de recherche sur la culture.

- FOURASTIÉ, J. (1979). *Les Trente Glorieuses ou la révolution invisible*, Paris, Fayard.
- FOURNIER, B. et F. AVENTUR (1984). « L'insertion sociale et professionnelle des jeunes », *Dossiers Statistiques du Travail et de l'Emploi*, n^{os} 3-4, juin.
- FRAGONARD, B. (1993). *Cohésion sociale et prévention de l'exclusion*, Paris, La Documentation française.
- FRÉCHETTE, L. (2000). *Entraide et services de proximité : l'expérience des cuisines collectives*, Sainte-Foy, Presses de l'Université du Québec.
- FRÉCHETTE, L. (1997). « Des pratiques sociales au carrefour du communautaire et du psychosocial : l'expérience du programme Ensemble maître de soi », *Intervention*, n^o 104, p. 52-67.
- GALLAND, O. (1991). *Sociologie de la jeunesse. L'entrée dans la vie*, Paris, Armand Colin.
- GAMBAT-NASICA, C. (1999). *Socialisation, expériences et dynamique identitaire. L'épreuve de l'entrée dans la vie active*, Paris, L'Harmattan.
- GAUTHIER, M. (1994). *Une société sans les jeunes ?*, Québec, Institut québécois de recherche sur la culture (IQRC).
- GODBOUT, J. (1990). « Le retour du social », dans Roger Levasseur (dir.). *De la sociabilité : spécificité et mutations*, Montréal, Boréal.
- GODBOUT, J. (1985). « Les relations central-local ou le rendez-vous manqué », *Revue internationale d'action communautaire*, n^o 13/53, printemps.
- GODBOUT, T.J. (1998). « Liens primaires, associations, tiers secteur », *Revue de MAUSS semestrielle*, n^o 11, premier semestre, p. 44-56.
- GODBOUT, T.J. (dir.) (1991). *La participation politique*, Québec, Institut québécois de recherche sur la culture (IQRC).
- GODBOUT, T.J. et A. CAILLÉ (1992). *L'esprit du don*, Paris, La Découverte.
- GODBOUT, T.J. et J. CHARBONNEAU (1994). « L'affectif, l'obligation et le don », *Informations sociales*, n^{os} 35 et 36, p. 41-48.
- GODBOUT, T.J., J. CHARBONNEAU et V. LEMIEUX (1996). « L'étrange modernité de la famille québécoise », dans M. Elbaz, A. Fortin et G. Laforest (dir.), *Les fonctions de l'identité : modernité et postmodernité au Québec*, Québec, Paris, Presses de l'Université Laval/ L'Harmattan, p. 82-94.

- GORZ, A. (1983). *Les chemins du paradis*, Paris, Éditions Galilée.
- GREASON, V. (1999). « La reconnaissance de l'action communautaire autochtone », *Relations*, n° 656, p. 312-314.
- GRÉGOIRE, R. (1981). *La formation et l'insertion des jeunes de 15-18 ans dans la société : un défi pour toutes les institutions. Étude générale préliminaire*, Québec, Ministère de l'Éducation du Québec (MEQ).
- GRELL, P. (1999). *Les jeunes face à un monde précaire. Récits de vie en périphérie des grands centres*, Paris, L'Harmattan.
- HABERMAS, J. (1981). « La modernité, un projet inachevé », *Critique*, vol. 377, n° 413, octobre, p. 950-969.
- HARRISSON, D. (2000). « Les liens entre la confiance et le processus d'innovation dans les entreprises privées sont-ils aussi nécessaires à l'économie sociale et publique ? », *Économie et solidarité*, vol. 31, n° 1, p. 55-93.
- HEDOUX, J. (1983). « Approche sociologique des jeunes dits de « bas niveaux » et de leurs formateurs », *Actualité de la formation permanente*, n° 64, p. 71-78.
- HURTUBISE, Y. et J.-P. DESLAURIERS (1997). « La nouvelle donne de l'organisation communautaire : réponses aux contraintes imposées à la pratique par le néolibéralisme, le postmodernisme et la crise des finances publiques », *Interventions*, n° 104, mars, p. 16-25.
- ILLICH, I. (1982). *Le genre vernaculaire*, Paris, Éditions du Seuil. ILLICH, I. (1981). *Le travail fantôme*, Paris, Éditions du Seuil.
- ILLICH, I. (1977). *Le chômage créateur. Postface à La convivialité*, Paris, Éditions du Seuil.
- ILLICH, I. (1975). *Némésis médicale : L'expropriation de la santé*, Paris, Éditions du Seuil.
- ILLICH, I. (1973). *La convivialité*, Paris, Éditions du Seuil. ILLICH, I. (1973). *Énergie et Équité*, Paris, Éditions du Seuil.
- ILLICH, I. (1971). *Libérer l'avenir : Appel à une révolution des institutions*, Paris, Éditions du Seuil.
- ILLICH, I. (1971). *Une société sans école*, Paris, Éditions du Seuil.
- JACQUES, D.-C. (1995). *Tocqueville et la modernité. La question de l'individualité dans la démocratie*, Montréal, Boréal.

- JAVEAU, C. (1986). « La rationalisation des masses : une esquisse de philosophie sociale », dans J. Zylberberg (dir.), *Masses et postmodernité*, Paris, Médiens-Klincksieck, Collections Sociétés.
- JOHNES, J. (1990). « Determinants of Student Wastage in Higher Education », *Studies in Higher Education*, vol. 15, n° 1, p. 87-99.
- KLEIN, J.-L. et B. LÉVESQUE (dir.) (1995). *Contre l'exclusion, repenser l'économie*, Actes du 13^e colloque de l'Association d'économie politique, Sainte-Foy, Presses de l'Université du Québec.
- LAMOTHE, B. (1987). *Contexte de vie des jeunes de l'Outaouais : un aperçu de leurs caractéristiques démographiques, sociales et économiques*, Hull, Département de santé communautaire, Centre hospitalier régional de l'Outaouais.
- LANGLOIS, S. (1990). *La société québécoise en tendances 1960-1990*, Québec, Institut québécois de recherche sur la culture (IQRC).
- LANGLOIS, S. (1986). « Les rigidités sociales et l'insertion des jeunes dans la société québécoise », dans F. Dumont (dir.), *Une société des jeunes ?*, Québec, Institut québécois de recherche sur la culture (IQRC), p. 301-323.
- LAVILLE, J.-L. (dir.) (1994). *L'économie solidaire. Une perspective internationale*, Paris, Desclée de Brouwer.
- LE BOSSÉ, Y. (1998). « Pouvoir d'agir et inclusion : le pouvoir de participation socioéconomique », *Cahiers de la recherche en éducation*, vol. 5, n° 3, p. 373-397.
- LEMIEUX, N. (1993). *Stages, alternance école-travail et insertion professionnelle des jeunes employés de bureau*, Québec, thèse présentée à l'École des gradués de l'Université Laval pour l'obtention du grade de Philosophie Doctor (Ph. D.), Département d'administration et politique scolaires, Faculté des sciences de l'Éducation, Université Laval.
- LÉVESQUE, M. (1979). *L'inégalité des chances en éducation*, Conseil supérieur de l'éducation, Québec, Gouvernement du Québec.
- LIPOVETSKY, G. (1983). *L'ère du vide. Essai sur l'individualisme contemporain*, Paris, Éditions Gallimard.
- MARSHALL, D. (1998). *Aux origines sociales de l'État-providence*, Montréal, Les Presses de l'Université de Montréal.
- MAUGER, G. (1994). *Les jeunes en France. État des recherches*, Paris, La Documentation française.

- MAUGER, G. et R. BENDIT *et al.* (1994). *Jeunesse et société : Perspectives de la recherche en France et en Allemagne*, Paris, Armand Colin.
- MÉDARD, J.-F. (1969). *Communauté et organisation communautaire aux États-Unis*, Paris, Librairie Armand Colin.
- MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION DU QUÉBEC (MEQ), DIRECTION GÉNÉRALE DE LA RECHERCHE ET DU DÉVELOPPEMENT (DGRD) (1991). *Indicateurs sur la situation de l'enseignement primaire et secondaire*, Québec, Gouvernement du Québec, Ministère de l'Éducation.
- MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION DU QUÉBEC (MEQ) (1979). *L'accessibilité en éducation*, Québec, Gouvernement du Québec.
- MORIN, E. (1993). *Terre Patrie*, Paris, Éditions du Seuil.
- NASSE, P. (1992). *Exclus et Inclusions. Connaître les populations, comprendre les processus*, Paris, La Documentation française.
- NICOLE-DRANCOURT, C. et C. ROULLEAU-BERGER (1995). *L'insertion des jeunes en France*, Paris, Presses universitaires de France.
- ORGANISATION DE COOPÉRATION ET DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUES (OCDE) (1989). *L'insertion des jeunes dans la vie active*, Paris, Rapport général, Organisation de coopération et de développement économiques.
- PASCAL, C. et J. JAMET (dir.) (1995). *L'insertion en questions*, Paris, L'Harmattan.
- PAUGAM, S. (1993). *La société française et ses pauvres*, Paris, Presses universitaires de France.
- PAUGAM, S. (1991). *La disqualification sociale. Essai sur la nouvelle pauvreté*, Paris, Presses universitaires de France.
- PEEMANS, J.-P. (1997). *Crise de la modernisation et les pratiques populaires au Zaïre et en Afrique*, Paris, L'Harmattan.
- PELLEGRIN-RESCIA, M.-L. (1993). *Des inactifs aux « travailleurs »*, Paris, Desclée de Brouwer.
- PROVOST, M. (1986). Jeunesse et rapports au travail », dans *Jeunesses : des illusions tranquilles*, Québec, VLB Éditeur.
- RENAUD, G. (1990). « Travail social, crise de la modernité et postmodernité », *Revue canadienne de service social*, vol. 7, n° 1, p. 27-48.
- RENÉ, J.-F. (1993). « Les jeunes et le rapport au travail : le point de la littérature sociologique. », *Nouvelles pratiques sociales*, vol. 6, n° 2, p. 43-53.

- RIVARD, C. (1991). *Les décrocheurs scolaires. Les comprendre. Les aider*, Montréal, Hurtubise, HMH.
- ROBERT, J. (1999). *Jeunes chômeurs et formation professionnelle. La rationalisation mise en échec*, Paris, L'Harmattan.
- ROSANVALLON, P. (1981). *La crise de l'État providence*, Paris, Éditions du Seuil.
- ROSS, M. (1955). *Community Organization. Theory and Principles*, New York, Harper and Row.
- ROULLEAU-BERGER, L. (1995). « Expériences et compétences des jeunes dans les espaces intermédiaires. », *Lien social et politiques — RIAC*, n° 34, automne, p. 109-117.
- ROUSTANG, G. et al. (1996). *Vers un nouveau contrat social*, Paris, Desclée de Brouwer.
- ROY, S. (1995) « L'itinérance : forme exemplaire d'exclusion sociale ? », *Lien social et politiques*, n° 34, p. 73-80.
- RUANO-BORBALAN, J.-C. (1998). « Un siècle de réflexion sur les organisations », *Sciences humaines*, n° 20, p. 4-8.
- SAUVAGE, P. (1988). *Insertion des jeunes et modernisation*, Paris, Éditions Economica.
- SCHEHR, S. (1999). *La vie quotidienne des jeunes chômeurs*, Paris, Presses universitaires de France.
- SCHWARTZ, B. (1994). *Moderniser sans exclure*, Paris, Éditions La Découverte.
- SCHWARTZ, B. (1981). *L'insertion professionnelle et sociale des jeunes*, Paris, La Documentation française.
- SIMMEL, G. (1908). « Digressions sur l'étranger », dans Y. Grafmeyer et I. Joseph, *L'École de Chicago*, Paris, Aubier Montaigne.
- SIMMEL, Georg (1903). « Métropoles et mentalités », dans Y. Grafmeyer et I. Joseph, *L'École de Chicago*, Paris, Aubier Montaigne.
- TANGUY, L. (dir.) (1986). *L'introuvable relation formation/emploi*, Paris, La Documentation française.
- TESCH, R. (1990). *Qualitative Research : Analysis Types and Software Tools*, New York, Falmer Press.
- TOFFLER, A. (1971). *Le choc du futur*, Paris, Denoël.
- TOURAINÉ, A. et al. (1988). *Quel emploi pour les jeunes : vers des stratégies novatrices*, Paris, UNESCO, Imprimerie des Presses universitaires de France.

- TREMBLAY, D. (1998). *La communauté européenne contre l'exclusion : dimension régionale et sociale*, Hull, Chaire de recherche en développement communautaire (CRDC), série Recherches, n° 10, 24 p.
- TREMBLAY, D.-G. et J.-M. FONTAN (1994). *Le développement économique local : la théorie, les pratiques, les expériences*, Québec, Télé-université et Presses de l'Université du Québec.
- TROTTIER, C. (1995). « Émergence et constitution du champ de recherche sur l'insertion professionnelle », dans C. Trottier, M. Perron et M. Diambomba, *Les cheminements scolaires et l'insertion professionnelle des étudiants de l'université*, Sainte-Foy, Presses de l'Université Laval, p. 15-44.
- TROTTIER, C. (1992). « L'insertion professionnelle des jeunes en difficulté », dans *Centre de recherche et d'intervention sur la réussite scolaire et la Fédération des enseignantes et enseignants de commissions scolaires pour favoriser la réussite scolaire*, Montréal, Éditions Saint-Martin, p. 143-155.
- TROTTIER, C., R. CLOUTIER et L. LAFORCE (1996). « Vocational Integration of University Graduates. Typology and Multivariate Analysis », *International Sociology*, vol. 11, n° 1, mars, p. 91-108.
- TROTTIER, C., L. LAFORCE et R. CLOUTIER (1999). « Représentations de l'insertion professionnelle chez les diplômés de l'université », dans B. Charlot et D. Glassman (dir.), *Les jeunes, l'insertion, l'emploi*, Paris, Presses universitaires de France. Coll. Éducation et formation.
- TROTTIER, C., L. LAFORCE et R. CLOUTIER (1994). « Typologie de l'insertion professionnelle des personnes diplômées de l'université », *La revue canadienne d'enseignement supérieur*, vol. 26, n° 2, p. 71-86.
- TROTTIER, C., L. LAFORCE, R. CLOUTIER et M. DIAMBOMBA (1997). « Insertion professionnelle des titulaires d'un grade universitaire : stabilisation sur le marché du travail et correspondance formation/emploi. », *Revue canadienne de l'éducation*, vol. 22, n°4, p. 411-427.
- VINCENS, J. (1997a). « L'insertion professionnelle des jeunes. À la recherche d'une définition conventionnelle », *Formation Emploi*, vol. 60, octobre-décembre, p. 21-36.
- VINCENS, J. (1997b). « L'insertion professionnelle des jeunes. Quelques réflexions théoriques », *Laboratoire interdisciplinaire de recherche sur les ressources humaines et l'emploi (LIRRHE), Unité*

de recherche associée au Centre national de recherche scientifique (CNRS), Note 247 bis (97-16), Toulouse, Université des sciences sociales, 26 p.

- VINCENS, J. (1981). « Le fonctionnement du marché du travail. Les embauches et l'insertion », *Conférence, Colloque L'insertion professionnelle des jeunes à la sortie des études postsecondaires*, Centre d'études juridiques et économiques de l'emploi, Toulouse, Université des sciences sociales, 21 p.
- VINCENS, J. (1981). « Problématique générale de l'insertion professionnelle », *Conférence, Colloque L'insertion professionnelle des jeunes à la sortie des études postsecondaires*, Centre d'études juridiques et économiques de l'emploi, Toulouse, Université des sciences sociales, 23 p.
- VOYÉ, L. (1998). *Sociologie. Construction du monde. Construction d'une discipline*, Paris et Bruxelles, De Bœck et Larcier s.a.
- WATKINS, J.W.N. (1953). « Ideal type and historical explanation », dans H. Feigl et M. Brodbeck (dir.), *Reading in the philosophy of science*, New York, Appleton-Century-Criffs, PMC, p. 722-743.
- WEBER, M. (1964). *L'éthique protestante et l'esprit du capitalisme*, Paris, Plon.
- WHITE, D. (1994). « La gestion communautaire de l'exclusion », *Lien social et politiques – RLAC*, n° 32, p. 37-57.
- WUHL, S. (1991). *Du chômage à l'exclusion. L'État des politiques, l'apport des expériences*, Paris, Syros Alternatives.
- XIBERRAS, M. (1993). *Les théories de l'exclusion*, Paris, Méridiens Klincksieck.

TABLE DES MATIÈRES

Liste des acronymes	ix
Remerciements	xi
Avant-propos	xiii
Introduction	1
CHAPITRE I	
Crise de la modernité et pratiques communautaires d'insertion des jeunes	9
1. Crise de la modernité	9
2. Transition de la modernité vers la modernité avancée ou la surmodernité	17
CHAPITRE II	
Exclusion et insertion des jeunes dans la société de la modernité avancée	29
1. Décennie 1980-1990 et exclusion des jeunes	29

2. Éléments des théories classiques et contemporaines du processus d'exclusion sociale 33
3. Exclusion et insertion : notions et pratiques publiques38

CHAPITRE III

Conditions d'émergence et développement du CJEO	47
1. Mouvement communautaire et champ politique de l'insertion dans l'Outaouais	48
2. Approche compréhensive wébérienne de l'action communautaire	51
3. Approche compréhensive wébérienne et l'action communautaire du CCJSE	52
3.1 Stratégies d'implantation du CCJSE au début des années 1980	56
3.2 Institutionnalisation du CCJSE de 1987 à 1999	62
4. Effets pervers de la bureaucratisation et de l'institutionnalisation du communautaire	69
4.1 Le CJEO entre ciel et terre	71
4.2 La capacité novatrice d'adaptation de l'organisation communautaire	77

CHAPITRE IV

Étude des programmes et services du CJEO	83
A. Les programmes et services du CJEO	83
1. Nomenclature et portrait général	83
1.1 Programme Option Travail Outaouais (OTO)	83
1.2 Programme Enjeu Outaouais	84
1.3 Accueil, information et évaluation des besoins	85
1.4 Programme Choisir et Réussir	85
1.5 Service de recherche d'emploi	86
1.6 Programme Passeport Travail	86
1.7 Programme Action + Résultat = Travail (ART).....	87
1.8 Jeunes Volontaires	87
1.9 Coopérative Coup de pouce	87
1.10 Programme Destination Travail	88
1.11 Programme Atelier d'Orientation au Travail (AOT)	88
1.12 Programme L'École avant tout	88
1.13 Programme Jonction Travail	88

2. Les autres services et activités	88
2.1 La Fondation du Carrefour jeunesse-emploi de l'Outaouais	88
2.2 Le P'tit Café	89
2.3 La Salle jeunesse	89
B. Études approfondies de quelques programmes du CJEO	90
1. Option Travail Outaouais (OTO)	90
2. Programme Choisir et Réussir	97
3. Programme Enjeu Outaouais	104
C. Trajectoires sociales et typologie d'insertion des usagers d'OTO ou de l'« autre jeunesse »	107
1. Trajectoires antérieures au programme OTO	109
1.1 La trajectoire sociale	109
1.2 La trajectoire scolaire	110
1.3 La trajectoire professionnelle	111
2. Appréciation d'OTO et trajectoires postformation des jeunes	113
3. Une typologie d'insertion sociale et professionnelle des jeunes d'OTO (ou de l'« autre jeunesse »)	118

CHAPITRE V

Épilogue

Redéfinir l'insertion pour insérer autrement	127
RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES	137

LISTE DES TABLEAUX

TABLEAU 1 : Taux de chômage (% de la population active).....	30
TABLEAU 2 : Taux de chômage selon l'âge, Outaouais et Québec, 1981	31
Schéma des programmes et services du CJEO	65